L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1466 - VENDREDI 09 MARS 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Leader du monde agricole depuis plus de 100 ans

11 spécialistes agricoles à votre service sur le 21

groupama-agri.fr

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo Aurélien Chauvaud. 02/2018.

Salon de l'agriculture

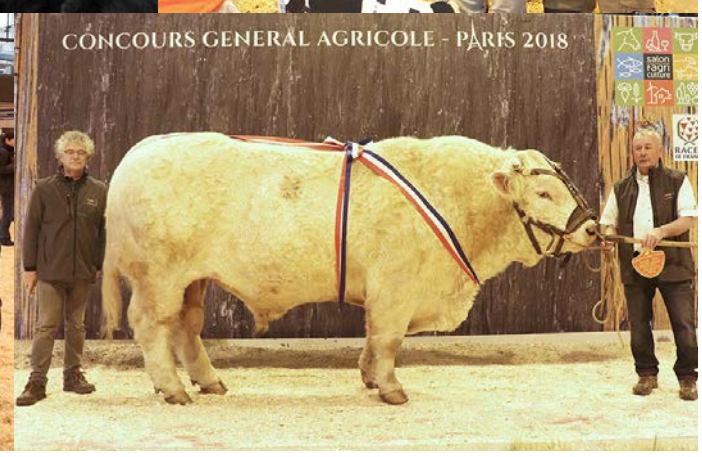
Une moisson d'exception









Que les distinctions soient d'or, d'argent ou de bronze pour le concours général agricole, ou qu'elles permettent de figurer en bonne place au fronton des exploitations... ces marques de reconnaissance vont droit au cœur de ceux qui ont tout donné pour ne pas se contenter de faire de la figuration au salon de l'agriculture à Paris. Comme chaque année, la moisson de médailles et de places d'honneur sur les podiums a été généreuse. Tous les départements ont tiré leur épingle du jeu, soutenus par les organisations professionnelles, les collectivités territoriales (Région et Conseils départementaux en tête) et par toute la cohorte des anonymes, petites mains laborieuses et volontaires aussi passionnés que des afficionados. Un grand merci à tous pour avoir fait briller les départements de Bourgogne et de Franche-Comté lors de cette édition 2018. *Pages 3, 4, 5, 12.*

Côte d'Or

› Convention entre EDF et Dijon Céréales

La transition énergétique en actions



Nièvre

› Chambre d'agriculture

Un budget maîtrisé, des inquiétudes grandissantes



Yonne

› Chambre d'agriculture

«J'ai le souhait d'être à vos côtés…»



G. BUCHEZ

Secteurs :
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
Autun
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr



METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois/Bardage métallique
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

Route de Bourgogne - 58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
metal.construction58@gmail.com - www.metalconstruction.fr

Sommaire

Côte d'Or
04-05 • Salon de l'agriculture: Exceptionnelle Côte-d'Or
06 • Visite d'exploitation: C'est comme ça que ça marche
07 • Convention entre EDF et Dijon Céréales: La transition énergétique en actions

Nièvre
08 • Chambre d'agriculture: Un budget maîtrisé, des inquiétudes grandissantes
09 • Abattoir de Corbigny: Un avenir à écrire avec les éleveurs !
10 • Jeunes Agriculteurs: Les JA tirent le signal d'alarme

Yonne
11 • Chambre d'agriculture: «*J'ai le souhait d'être à vos côtés…*»
12 • CGA : Les feuilles de chêne sont tombées
13 • Innov'Action: Les légumes secs, quelle opportunité pour l'Yonne ?
14 • FDSEA 89: Une actualité agricole chargée

Région - France
15 • JA Bourgogne-Franche-Comté: Miser sur la formation pour se réapproprier les filières
16 • Agriculture plus «durable»: Des solutions concrètes et efficaces dans le Contrat de solutions
17 • Bois-forêts: La filière chêne en danger

Dossier
18-21 • Dossier spécial mise à l'herbe

Filières
22 • Élevage Élevage et société: La filière en ordre de marche pour renouer des liens avec la société
23 • Élevage Élevage et société: La filière en ordre de marche pour renouer des liens avec la société
24 • Cultures Bop (Blé Objectif Protéines): Raisonner l'apport tallage

Infos Services
25 • Firmes & Machinisme
26-27 • Analyse & Tendances
28-29 • Petites annonces
30-34 • Annonces légales
35 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

en Bref

Sia 2018 Fréquentation en hausse de 50 000 personnes

La 55ème édition du Salon international de l'agriculture, qui a eu lieu du 24 au 4 mars 2018, affiche 672 568 visiteurs, soit plus de 50 000 visiteurs de plus que l'an passé. C'est une forte augmentation de la fréquentation par rapport à l'année précédente, sans toutefois atteindre le record de 2014. «*S'il est l'endroit idéal pour faire de la pédagogie auprès du grand public, il est aussi pour l'agriculture, la place d'expression d'enjeux politiques, avec 40 visites officielles qui se sont succédées dans les allées du Salon, et d'enjeux économiques*», a souligné le Sia dans un communiqué. Les délégations de 68 pays se sont rendues sur le Salon. Elles «*ont pu bénéficier des conseils et de la compétence française dans le domaine de l'agriculture*», a précisé le Sia.

UE/Mercosur Négociations suspendues

Les négociations de libre-échange entre l'UE et le Mercosur ont été suspendues le 2 mars à Asuncion. Les deux parties sont notamment divisées sur la question de l'accès des produits laitiers européens au marché sud-américain et sur la protection des indications géographiques. Aucune date n'est fixée à ce stade pour une reprise des pourparlers.

Aides Pac Le ministère de fait le point sur les versements

Le ministère de l'Agriculture fait le point, dans un communiqué du 1er mars, sur l'état d'avancement du versement des aides Pac qui a pris du retard au cours des dernières années. Le versement du solde des aides directes 2017 (aides découplées et aides couplées végétales) «*a été engagé*». Pour les aides du 1er pilier, le ministère confirme par ailleurs un rétablissement du calendrier «*habituel*» pour la campagne 2018. Concernant le 2nd pilier, le versement «*se poursuit*» pour l'ICHN 2017 (atteignant 925 M€). Il atteint 90% des dossiers pour les MAEC surfaciques 2015. Les MAEC non-surfaciques «*seront soldées d'ici la fin du premier semestre 2018*». Le ministère garde pour objectif de «*rattraper trois campagnes (2015, 2016 et 2017) en moins d'une année pour achever le retour à un calendrier de paiement normal pour la campagne 2018*».

Volaille Terrena ne pourra pas soutenir Doux «*éternellement*»

Terrena ne pourra pas soutenir «éternellement» le volailler Doux, à la recherche de 100 millions d'euros pour changer de modèle économique, a-t-on appris le 5 mars auprès de la direction du groupe. «*Les pertes de Doux, 35 à 36 millions d'euros par an, ne sont pas soutenables*», a indiqué la direction de Terrena. Le groupe coopératif a rappelé que le volailler avait annoncé un plan de transformation pour renouer avec les bénéfices sur lequel il planchait toujours. Le volailler français entend notamment sous-traiter sa production d'entrée de gamme dans un pays d'Europe de l'Est à bas coût et monter en gamme sur ses produits fabriqués en France. Le 2 mars, le journal Le Monde écrivait que Terrena avait fixé «*la date butoir de son engagement au 31 mars*» et que la coopérative ne soutiendrait plus financièrement le volailler après cette date. «*Il y a toujours eu une échéance mais le calendrier n'est pas fixe. Ce n'est pas gravé dans le marbre*», a précisé la direction du groupe. Mais «*Doux génère des pertes tous les jours, tous les mois sur chaque tonne de poulet vendu. Il faut aller vite*», a-t-elle ajouté.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

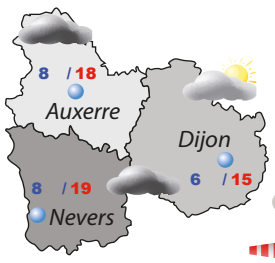
Yonne Le Point Accueil Installation: votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 09 Mars

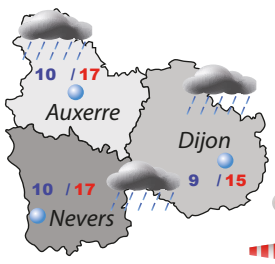


Couvert
Un temps très nuageux à couvert s'annonce. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Sud 30 km/h

Ste Françoise
Soleil : 07:12 - 18:43
Lune : 01:54 - 11:24

Samedi 10 Mars

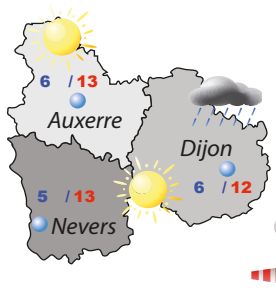


Pluvieux
Le ciel sera menaçant et de nombreuses précipitations sont attendues sur l'ensemble de la région.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud 30 km/h

St Vivien
Soleil : 07:10 - 18:44
Lune : 02:50 - 12:05

Dimanche 11 Mars



Mitigé
Quelques pluies et de belles éclaircies sont attendues pour ce dimanche.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 50 km/h

Ste Rosine
Soleil : 07:08 - 18:46
Lune : 03:42 - 12:51

Prévisions à 7 jours

Lundi 12 au Mercredi 14 Mars :

Un ciel couvert, avec la présence d'averses pour ce lundi.

Vents : Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 4 à 10 °C T° maxi. : 11 à 13 °C

Jeudi 15 au Dimanche 18 Mars :

Bon nombre de précipitations sont attendues pour cette période.

Vents : Nord-Ouest à 40 km/h
T° mini. : -1 à 12 °C T° maxi. : 13 à 15 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Sia 2018

Une journée en Bourgogne Franche-Comté

Florilège de bons mots et petites phrases à l'heure des discours, pour la journée dédiée à la Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Salon de l'agriculture.



L'heure du *«Mercato»* aurait-elle déjà sonné dans le milieu céréalier… ? En tous les cas, la bonne humeur était au rendez-vous ! De gauche à droite : Etienne Henriot, (Ynovae), Emmanuelle Perrin, Pierre Guez (Dijon Céréales), Fouzia Smouhi (Cerevia) et Gérard Delagneau (SeineYonne).



Régis Taupin, président de l'Organisme de Défense et de Gestion Charolais de Bourgogne.



Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté.



Petit tour matinal des stands régionaux pour Madame la présidente.

«En ce l'an 18 du 3e millénaire, je suis fier de vous annoncer le lancement officiel de l'IGP Charolais de Bourgogne…» Régis Taupin ne pouvait manquer plus belle occasion que cette journée dédiée à la Bourgogne dans le cadre du Salon de l'agriculture, pour inaugurer devant un parterre de choix la filière reconnue le 31 mai dernier par l'Inao.

Etape ultime d'un long parcours entamé il y a une quinzaine d'années, comme l'a rappelé le président de l'Organisme de Défense et de Gestion Charolais de Bourgogne, qui regroupe aujourd'hui plus de 1 500 éleveurs, 6 organisations de producteurs et 6 transformateurs, ce qui en fait la plus grande IGP de France. Avec à la clé, souligne régis Taupin, *«une viande typique et reconnue, provenant du bocage bourguignon, terroir d'origine de la race charolaise et la garantie d'un mode d'élevage traditionnel, respectueux de l'environnement et du territoire…»*

Ne restait plus qu'à la goûter, mais le public venu en nombre sur le stand Bourgogne Franche-Comté a du pour cela patienter jusqu'à la fin des discours !

«Jeu dangereux, risqué et déroutant…»

L'occasion pour le Président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, Christian Decerle, *«de faire un peu le point sur ce qui va et ce qui va moins bien…»* Avec, faisant référence à la ferme des 1 000 vaches, un premier «coup de gueule» sur la hiérarchisation de l'information dans les médias : *«je m'étonne que la récente acquisition de 1 000 ha de terres par les Chinois dans l'Allier, ait été quasiment passée sous silence, dans une indifférence générale…»*
Rappelant dans le même temps, la réalité du secteur de l'élevage aujourd'hui, *«70% du troupeau reproducteur sont détenus par des éleveurs de plus de 50 ans et 6 sur 10 ne connaissent pas le devenir de leur exploitation…»*
Un mot en passant, sur le Mercosur, qualifié de : *«jeu dangereux, risqué et en tous les cas, déroutant, pour l'agriculteur enraciné dans son exploitation, qui jour après jour, essaie de répondre à des critères de qualité…»* Satisfecit en revanche pour ce qui est des audits d'exploitation : *«c'est du bon boulot !»*, appelant à accompagner plus en aval les exploitants ayant identifié certains points de faiblesse.

Sur le sujet de la restauration collective, Christian Decerle, tout en privilégiant le *«produit local»*, reconnait que le chantier est d'envergure : *«c'est simple de conceptualiser dans des sphères parisiennes ce que pourrait être l'organisation et l'efficience d'un modèle vertueux, mais c'est à nous, sur le terrain, qu'il nous appartient de le faire vivre et le concrétiser…»* Le patron de la Chambre régionale d'agriculture de conclure : *«mon discours est sans doute un peu fougueux, mais faut bien pardonner à la jeunesse…!»*

50 % de produits locaux dans les cantines d'ici 3 ans

«Oui, l'agriculture souffre…» Les propos de la présidente de région sont sans ambages, mais ses leviers pour agir, limités, précise Marie-Guite Dufay : *«la région ne pourra jamais se substituer ni à l'Etat, ni à l'Europe, sur tous ces sujets capitaux pour le devenir de notre agriculture…»*
Plus adaptée à des aides structurelles, à l'image des audits d'exploitation financés par la Région : *«ils ne prendront pas fin pour des raisons budgétaires, nous les continuerons ! Et voulons leur donner une suite, avec des plans d'investissement adaptés et, pourquoi pas, modulés en fonction de la réalité des zones sensibles et intermédiaires…»*
Si un dispositif de reconversion doit être mis en place précise la présidente, *«ce sera en lien avec vos organismes Vivea et Fafsea, afin que ceux dont les exploitations n'ont pas de perspective de rentabilité, puissent sortir par le haut de situations difficiles…»*
De nouveaux contrats de filières sont par ailleurs en train d'être finalisés et bénéficieront d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 M€ : *«des contrats qui seront pour la première fois pluriannuels et que nous allons signer sur 3 ans…»*
Autre action phare de la Région, l'alimentation de proximité : *«ce n'est pas la réponse unique à la crise que connait notre agriculture aujourd'hui, mais c'est une réponse pour laquelle nous avons des leviers à notre portée. Avec 14 millions de repas servis par an dans les cantines et lycées, nous pouvons contribuer à la sécurité des débouchés d'un certain nombre de producteurs…»*

Le projet est ambitieux, prévoyant d'ici la fin de mandat, 50% de produits locaux dans les assiettes, dont 20% de produits bio, là où la part de produits de proximité ne dépasse pas aujourd'hui 15%.

Dominique Bernerd

▸ Point de vue

Création du futur parc national

Restons vigilants et mobilisés !

L'AG du GIP du Parc se réunit pour valider la 3e version de la charte du parc (zonage et contraintes règlementaires). Dans le cœur, le GIP concède qu'il faut éviter l'intégration d'espaces à vocation économique, mais maintient tout de même 2400ha de terres agricoles au titre d'une supposée continuité… incompréhensible pour nous, puisque par ailleurs tous les bourgs ont été enlevés du cœur. Hors cœur, le GIP assure qu'il n'y aura pas de contraintes, que les objectifs ne seront qu'incitatifs, qu'il y aura des aides du parc pour rechercher des financements voire rémunérer les bonnes pratiques agro-environnementales, développer les filières… Cette charte va encore subir des modifications. De plus, l'origine des financements reste encore très floue. Enfin, la confiance du monde agricole envers le GIP est rompue depuis longtemps. Nous attendons des engagements politiques forts et des preuves de bonne volonté dès maintenant sur les projets en attente d'autorisation.
Refus de l'intégration de terres agricoles dans le cœur du parc et des contraintes pour le développement économique, maintien du caractère non contraignant des objectifs, prise en compte réelle des avis émis par les acteurs économiques du territoire : montrons que notre mobilisation reste totale sur ce sujet, et que nous serons nombreux pour passer à la vitesse supérieure si des engagements du GIP ne sont pas tenus ! Au nom des FDSEA et JA 21 et 52, je vous invite tous et toutes, agriculteurs et acteurs économiques, à une marche pacifique le jour de l'AG du GIP à 18h à Vanvey !

Thierry Ronot, fdsea21

Salon de l'agriculture

Exceptionnelle Côte-d'Or

Les portes du Sia se sont refermées dimanche soir : le bilan est excellent pour le département.


Le prix de championnat agneau Charollais, remporté par un animal né chez Thierry Maréchal (Viévy).


Florian Bizouard se classe quatrième du concours Traits Auxois avec Flicka d'Huilly.

Que de bons résultats ! La Côte-d'Or a encore montré une très belle image à Paris. La dernière performance de la semaine a été réalisée par le Gaec Chevallier-Jacoillot de Mauvilly. Sa génisse Lalante a décroché le titre suprême de Miss BGS pour le retour de la race Brune au salon de l'agriculture. Cette victoire vient s'ajouter à celles obtenues quelques jours plus tôt par des éleveurs bovins et équins dans les races Simmental française et Trait Auxois.

Vingt-neuf médailles d'or

Les éleveurs ovins ont également tiré leur épingle du jeu avec plusieurs prix remportés dans les races Suffolk et Southdown (voir notre dernière édition) et même Charollaise avec Thierry Maréchal de Viévy. Le concours des produits côte-d'oriens a été plus que réussi avec le gain de 82 médailles dont 29 en or. On retiendra également le prix de l'excellence remporté par Daniel Cachot dans la catégorie des jus de fruits et la précieuse participation de l'association J'ÉLÈVE en Côte-d'Or.

Près de 700 000 visites

Exactement 672 568 visiteurs se sont déplacés à ce salon de l'agriculture : une affluence faisant de cette manifestation agricole la plus grande d'Europe. L'évènement a permis de mettre l'agriculture sous le feu des projecteurs durant une dizaine de jours : rien de mieux pour assurer la promotion du métier !

Aurélien Genest


Lalante, génisse du Gaec Chevallier-Jacoillot, décroche le titre de Miss BGS.


Thibaut Malnoury et son taureau Leicester (Recey-sur-Ource) ont obtenu une troisième place de section.

Palmarès La suite…

Charolais Mâles nés du 1er août 2013 au 31 juillet 2014 : sixième place pour Impecable de François Lucand (Molphey).
Traits Auxois En plus de la victoire de Florian Renon avec sa jument Capucine de Posanges, quatrième place pour Flicka d'Huilly de Florian Bizouard (Allerey).
Suffolk Le Gaec Mimeur Jean et fils était le quatrième élevage de Côte-d'Or à présenter des ovins au salon (en plus du Gaec Poillot et de l'EARL Deschamps, voir notre dernière édition, et de Thierry Maréchal). L'élevage de Thoisy-le-Désert signe deux troisièmes prix et deux quatrièmes prix en Suffolk.
Simmental française En plus de la première place de Daphnée (EARL du Meix de Chene), Javanaise (Gaec Magnière, Chazeuil) termine à la quatrième place du concours Simmental.
Blonde d'Aquitaine Cinquième place pour le Gaec Debeaupuis (Montberthault) avec Juline.
Brune Section 1B : 1er prix de section pour le Gaec Chevallier-Jacoillot (Mauvilly), 5ème prix de section pour le Gaec Colson (Moloy). Section 1C: 2ème prix pour EARL des Ardelons (Semur-en-Auxois),4ème pour le Gaec Changarnier (Montmoyen), 5ème pour l' EARL des Corveottes (Villers-Patras) et 6ème prix pour le Gaec de la Tille (Til-Châtel).
Trophée national des lycées agricoles Septième place pour les jeunes du CFA de Quetigny, dans la section des races allaitantes, juste devant un autre lycée bourguignon, celui de Fontaines.
Médailles d'or dans le concours des produits
Vins : EARL Domaine Philippe Gavignet, SCE Domaine Albert Grivault (3), Domaine Jourdan Gilles, Jaffelin (2), Hervé Kerlann, Domaine Chauvenet-Chopin (2), Domaine Doudet-Naudin (2), EARL Germain Gilbert et Philippe, Domaine du Château de Meursault, GFA Domaine Jomain, SCEA Château de Melin, Maison Albert Bichot, Veuve Ambal, Gavignet Père et fils.
Liqueurs : Joannet Gilles (3), SARL Liqueurs Jean-Baptiste Joannet, Pagès Védrenne SAS.
Pâtés supérieurs : Salaisons Sabatier. **Jus de fruits fermiers :** Daniel Cachot. **Fromages :** Fromagerie Berthaut, Fromagerie Gaugry.

Jugement de bétail

Le Graal pour un jeune Côte-d'orien


Clément Perdriat (à gauche), lors de la remise des prix.

Dix jeunes étudiants de Côte-d'Or s'étaient qualifiés en fin d'année 2017 pour les finales nationales de jugement de bétail qui se sont déroulées durant le salon de l'agriculture. L'un d'eux a réalisé une énorme performance en décrochant la première place d'une épreuve et non des moindres: celle des bovins laitiers, qui s'intéressait aux races Brune et Simmental. Clément Perdriat, scolarisé au lycée de Quetigny et domicilié à Lormes dans le département de la Nièvre, a rendu la meilleure copie et repart du salon avec une coupe et un chèque de 400 euros. Gérard Moilleron, directeur de la race Simmental dans les années 1990 et actuel professeur de Clément, a accompagné son élève sur le salon et se réjouit logiquement de ce niveau de performance. Thomas Bon, élève du lycée La Barotte, signe également un très beau résultat en se hissant à la sixième place de ce même concours de pointage de bovins laitiers.

A. G.



Jaguar (fils de Douve) a obtenu un troisième prix de section. Le bovin est en copropriété, appartient à François Lucand (Molphey) et Max Soular (Charentes-Maritimes). L'animal a fait l'objet d'un reportage sur TF1 dimanche en fin d'après-midi lors de l'émission Sept à huit.



Coup double pour le Châtillonnais. Le domaine Bouhélier a remporté deux médailles dans le concours général des produits. La première est en bronze et récompense le crémant de la cuvée « Trésor » de l'exploitation de Chaumont-le-Bois. La seconde médaille est en argent et met en avant la qualité du ratafia de Sylvain Bouhélier, produit primé à Paris pour la troisième année consécutive. Le producteur de la haute Côte-d'Or sera présent samedi 17 mars à la Fête du Crémant à Châtillon-sur-Seine, de 10 heures à 19 heures au Cours l'Abbé. Renseignements : www.bouhelier-vigneron.com

► En images

Champions entre potes

Florian Renon (Lacour-d'Arcenay) succède à Arnaud Dupaquier (Poasanges) au palmarès des Traits Auxois. Les deux jeunes Côte-d'Oriens, très complices dans la vie, se sont entraidés lors des deux dernières éditions du Sia : une réussite exceptionnelle pour ces deux jeunes passionnés de l'élevage !



Championnes entre sœurs

Justine et Laurette Millot sont allées concourir à Paris avec la vache de leur père, éleveur à Argilly. Daphnée a décroché le titre suprême dans la race des Simmental Française : une expérience pour les deux jeunes filles scolarisées en BTS Acse à Fontaines pour Justine et au lycée Marey de Beaune pour Laurette.



► Agenda

Du 15 au 17/03

Journées commerciales charolaises

La fédération charolaise organise ses journées commerciales dans les élevages charolais de Côte-d'Or les 15, 16 et 17 mars. De nombreux reproducteurs nés en 2016 et 2017 seront proposés (inscrits au HBC, garanties sanitaires, de race pure et de performances). Renseignements au 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr. Site internet : www.cote-dor.chambagri.fr

► À Noter

Agri Ressources 21 Besoin de salaries saisonniers ?

Le groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 peut vous accompagner pour l'embauche de salariés saisonniers sur vos exploitations. Comment ça marche :

• 1 mois avant le début des travaux vous faites part au groupement d'employeurs de vos besoins : effectif, mission, dates approximatives…

• 3 jours ouvrables avant le début des travaux vous communiquez au groupement d'employeurs la date de début des travaux, la durée, le nombre de salariés souhaités, le lieu et les horaires de travail.

• Les salariés saisonniers sont mis à disposition de votre exploitation le temps des travaux. Vous fournissez au groupement un relevé des heures réalisées par les salariés et vous êtes facturés du nombre d'heures réalisées.

Les conditions :

Adhérer au groupement d'employeurs Agri Ressources 21
Signer une convention de mise à disposition qui fixe le cadre de la mise à disposition de salariés sur votre exploitation.

Contact : Céline Flückiger : 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com



Politique

«La Région doit agir»

François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, a profité de ce salon pour demander à la Région *«d'agir face à l'urgence de la crise agricole»*.

« Aujourd'hui, 30 % des éleveurs sont dans une situation de quasi faillite. Il y a urgence à agir. Nous demandons à la Région de combattre d'une voix forte les perspectives de la baisse des aides de la Pac. Nous lui demandons aussi de dénoncer le zonage des zones défavorisées auprès du gouvernement comme ont pu le faire d'autres régions. 529 communes de Bourgogne-Franche-Comté vont sortir de ce dispositif privant les agriculteurs d'aides précieuses. Il y a une absence de pilotage dans les politiques agricoles. La Région a refusé d'inscrire les aides à l'irrigation et à la prévention des risques inondation dans son plan de développement agricole, empêchant les agences de l'eau d'intervenir. Il a fallu attendre deux ans avant seulement d'ouvrir le débat sur la politique de l'eau. Pendant ce temps-là, la Région Rhône Alpes s'est dotée d'un fonds de trois millions pour faire face aux aléas climatiques. Les moyens mis en œuvre ne sont pas suffisants avec un budget agricole de seulement 14 millions d'euros qui n'est pas à la hauteur des besoins dans les huit départements. C'est 4,83 euros par habitant pour notre agriculture quand la région Auvergne-Rhône-Alpes met 61 millions soit 7,7 euros par habitant, la Nouvelle Aquitaine 9,62 euros par habitants et la Bretagne 7,36 euros. Il y a pourtant des actions à mener. Nous pourrions accompagner l'amélioration génétique notamment pour les bovins et ovins pour se doter d'une vraie politique de soutien aux filières. Les audits d'exploitations que la région mène, c'est bien. Mais il faut changer de braquet. Derrière les audits il n'y a rien. Il faut accompagner financièrement les exploitations et leur donner les moyens de se développer. La Région est à la traîne et aucune politique d'avenir n'est engagée. La Bourgogne-Franche-Comté devrait s'inspirer de ce que font d'autres régions pour le numérique et les technologies du futur pour tourner notre agriculture vers le 21ème siècle. La filière charolaise est une race importante et je salue l'arrivée de l'IGP pour sa commercialisation mais la priorité est d'avoir la qualité reconnue et de s'organiser de manière plus efficace pour valoriser l'excellence de notre production».



Visite d'exploitation

C'est comme ça que ça marche

L'EARL Bachotet, à Lux, organise une porte ouverte sur son exploitation les vendredi 16 et samedi 17 mars de 11 heures à 18 heures.

Administrateur chez Passion Céréales, Alexandre Bachotet se lance dans l'organisation d'une grande porte ouverte avec son frère Nicolas. La visite d'une ferme céréalière de plus de 400 hectares sur la commune de Lux sera gratuitement proposée les 16 et 17 mars.

La première journée sera dédiée aux établissements scolaires du secteur d'Is-sur-Tille, la seconde s'ouvrira au grand public. Alexandre Bachotet, 43 ans, n'en est pas à sa première visite d'exploitation : *«Nous en avons déjà réalisées plusieurs dans le passé. Mais celle-ci nous tient particulièrement à cœur puisque l'agriculture est actuellement en pleine mutation. Avec tout ce que nous entendons autour de nous, comme le récent tabac autour du glyphosate, je pense que l'agriculture se doit de communiquer, plus que jamais. Nous devons montrer ce que nous faisons et pour quelles raisons. La communication n'a jamais été le point fort de l'agriculture mais à mon sens, il faut que cela change très rapidement. Les nouvelles technologies dont nous disposons sont là pour nous aider, je pense notamment aux réseaux sociaux»*.

Présentation du matériel

Le programme des 16 et 17 mars sera très étoffé et permettra aux visiteurs d'apprendre beaucoup de choses sur l'agriculture. Un atelier « Passions Céréales » présentera les différentes productions de l'EARL Bachotet, avec un focus sur leur transformation et leur utilisation dans la vie de tous les jours. Un second atelier s'intéressera au travail du sol : le matériel de l'exploitation sera exposé et commenté par Alexandre et Nicolas Bachotet, qui présenteront successivement leur pulvérisateur, leur aire de lavage, leur Phytobac, leur local phyto et leur système de récupération d'eau de pluie. *«Un certain nombre de vérités sont à rétablir dans le domaine de l'environnement»* souligne Alexandre Bachotet, *«les agriculteurs ne mettent pas d'engrais ni de pesticides pour s'amuser. Le besoin des plantes dictent nos actions. S'il n'y a pas de maladie ou si le colza ne demande pas beaucoup d'engrais, les doses restent homéopathiques, voire nulles. C'est une question d'environnement mais aussi de rentabilité de l'entreprise»*.

Cap sur le photovoltaïque

Plusieurs artisans du secteur sont invités et viendront parler eux aussi de leur métier. *«Les gens ne se connaissent pas toujours, même au sein d'une petite commune. Ce rendez-vous a l'ambition d'y remédier. Il y aura un professionnel de la pierre, un carreleur, un mécanicien, un couvreur, une entreprise de travaux publics et surtout la personne qui nous a monté notre hangar photovoltaïque. Le fonctionnement de cette nouvelle technologie sera expliqué»*. L'EARL Bachotet possède déjà deux toits photovoltaïques: le premier a été installé en 2005, le second il y a seulement quelques mois, en 2017. Une troisième installation, très innovante, sera mise en route au cours de l'année 2018 comme l'explique l'agriculteur : *«nous allons louer un terrain à EDF Énergies renouvelables. Une ferme photovoltaïque de 10 hectares sera mise en place sur d'anciennes sablières désinfectées, aujourd'hui pleines de gravats. Une réalisation du même type, mais d'une surface de 15 hectares, sera également mise en route au nord de Dijon, dans le secteur de Valmy»*.

Valorisation des déchets végétaux

Pleine d'ambitions et tournée vers l'avenir, l'EARL Bachotet envisage de chauffer les établissements communaux de son village en vendant sa paille et ses couverts végétaux. *«Rien n'est encore officiel, nous sommes actuellement en discussion avec la mairie de Lux. L'idée serait de chauffer l'école notamment, mais aussi les appartements locatifs de la commune et l'église par le biais d'une chaudière biomasse»* informe l'ancien formateur à la MFR de Quétigny, aujourd'hui vice-président de CER France BFC. *«La rentabilité de nos métiers est très difficile à obtenir avec des blés à 145 euros la tonne, nous faisons le choix de chercher d'autres systèmes sur notre exploitation pour en vivre»* termine Alexandre Bachotet.



Alexandre Bachotet donne rendez-vous pour la semaine prochaine.

Cette porte ouverte servira de support à un travail de communication de quatre étudiants de BTS GDEA à Vesoul, dont Valentin Bachotet, le fils de Nicolas, fait partie.

AURÉLIEN GENEST

Classement des animaux nuisibles

Pensez à faire des déclarations de dégâts

Le classement de certains animaux *«nuisible»*, dépend de procédures administratives bien définies. La première étape : une identification et un chiffrage précis des dégâts dus à chaque espèce.

Chaque année, les cultures, prairies et récoltes agricoles subissent des dégâts importants de divers animaux : corbeaux freux, étourneaux, blaireaux, …

Il existe plusieurs procédures administratives pour classer ces animaux nuisibles et pouvoir ainsi réguler leur population et limiter les dégâts.

Les espèces susceptibles d'être classées nuisibles sont les suivantes : le chien viverrin, le vison d'Amérique, le raton laveur, le ragondin, le rat musqué, la bernache du Canada ; la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes, l'étourneau sansonnet ; le lapin de garenne, et le pigeon ramier.

Pour cela, le Préfet doit justifier et démontrer que l'espèce en question est répandue de façon significative dans le département et que, compte tenu des caractéristiques géographiques, économiques et humaines de celui-ci, sa présence est susceptible de porter atteinte notamment à la santé et à la sécurité publique, à la flore et à la faune, aux activités agricoles, forestières ou aquacoles.

C'est pourquoi il est indispensable que les agriculteurs déclarent auprès des services de la DDT les dégâts subis, en précisant l'espèce, la période de dégât, le montant du préjudice, ... Un formulaire type est disponible sur le site de la fdsea : www.fdsea21.fr (rubrique faune sauvage - nuisibles).

LA FDSEA21

Charolais

Un essai à transformer

La Fédération charolaise organisait une exposition-vente la semaine dernière à Saulieu.

Treize exposants pour une quarantaine de bêtes ont participé le 22 février à la première exposition-vente de reproducteurs de Saulieu. Ce rendez-vous organisé par la Fédération Charolaise de Côte-d'Or a été bien fréquenté et a enregistré cinq ventes dans la journée. *«Le bilan est positif pour une première édition. Il nous faut pérenniser cette exposition et améliorer les choses perfectibles pour mobiliser encore plus de monde dès l'an prochain»* indique Sylviane Baulot. La présidente de la Fédération avait à cœur d'organiser un rendez-vous génétique à l'espace Jean-Bertin : *«Saulieu est une terre d'élevage et méritait ce type de rassemblement, celui-ci vient s'ajouter à la Fête du Charolais du mois d'août qui réunit des animaux de boucherie. Ici, nous sommes idéalement placés pour capter des acheteurs potentiels de Côte-d'Or, et éventuellement des départements limitrophes. De plus, la municipalité nous met à disposition gracieusement ce très beau bâtiment qui se prête très bien à l'exposition de bovins»*. Le prochain rendez-vous de la Fédération se déroulera du jeudi 15 au samedi 17 mars avec les journées commerciales dans plusieurs élevages. Renseignements : pôle agricole de Pouilly-en-Auxois au 03 80 90 68 80.



Une fois n'est pas coutume, des reproducteurs charolais garnissaient l'espace Jean-Bertin.

Tombola : Philippe Thibault remporte le panier de produits du terroir mis en jeu sur le stand de Terres de Bourgogne.

AURÉLIEN GENEST

Rencontre avec un acheteur

Anthony Amand fait partie des personnes qui se sont procurées un animal lors de ce rendez-vous. L'éleveur Quarré-les-Tombes, dans le département de l'Yonne, a acheté un veau au Gaec Lechenault frères de Saint-Thibaut : *«J'aime bien ce genre de rassemblement qui permet de voir les animaux à d'une dizaine d'élevages en quelques heures, c'est un gain de temps certain. Dans mon cas, j'ai acheté Nirvana au Gaec Lechenault frères. Ce veau a 14 mois a une bonne croissance avec ses 720kg, il est développant avec de la viande bien placée. L'ascendance de l'animal a été également un critère important pour faire mon choix».*

Convention entre EDF et Dijon Céréales

La transition énergétique en actions

Fin février, Christine Heuraux, déléguée régionale EDF Bourgogne-Franche-Comté et Marc Patriat, président de Dijon Céréales ont signé une convention de partenariat en faveur du développement des énergies renouvelables dans le secteur agricole.



C'est signé ! Et comme a conclu la déléguée régionale EDF BFC *«nous avons un beau programme devant nous...»*

Le lieu se prêtait bien à la conclusion d'un engagement de partenariat entre EDF et Dijon Céréales : Hauteville lès Dijon, où le Gaec Franet fait figure de tête de pont avancée en matière de diversification et de production d'énergies renouvelables. C'est donc dans ce décor, glacial en cette fin février, que l'on a parlé d'énergies renouvelables et d'engagement réciproque à faciliter l'accès à ces dossiers et à ces perspectives de diversification, aux adhérents de la coopérative et à la coopérative elle-même.

Comme l'a rappelé Marc Patriat lors de la visite du Gaec Franet *«l'agriculture a besoin de se diversifier et de déployer de nouvelles activités qui génèrent de vrais compléments de revenu»*. Cest donc dans la logique du groupe Dijon Céréales de s'orienter vers des activités qui permettent de promouvoir ce types de production, dans le cadre d'une diversification bien pensée et rémunératrice, au service d'un *«mieux vivre sur les territoire»*.

D'autant, comme l'a regretté Pierre Guez, directeur de Dijon Céréales, que la coopérative à voulu, dès le début du développement du photovoltaïque, s'investir dans ces démarches, mais en a été empêchée. *«Si nous avions pu le faire au moment où les tarifs de rachat étaient les plus intéressants, la dynamique aurait été d'autant plus importante»*. Le Gaec Franet a pu profiter de ces tarifs de rachat très porteurs en 2010, date du raccordement de l'installation.

Nouvelle dynamique pour le biogaz

Cette convention va permettre d'accélérer le développement de nouvelles installations orientées, c'est nouveau, vers l'autoconsommation. Une disposition intéressante alors que les tarifs de rachat sont moins attractifs. Outre le photovoltaïque, d'autres énergies renouvelables sont concernées par cet accord, comme la méthanisation et le biogaz, dont la rentabilité exige une certaine taille critique. EDF et Dijon Céréales entendent étudier la faisabilité de nouvelles unités, dans un format plus *«industriel»*, qui regroupe plusieurs unités de biogaz, autour de projets suffisamment dimensionnés pour dégager de la valeur ajoutée sur les exploitations, en limitant les risques financiers pour les exploitants.

Une région 100% énergies renouvelables

Autre volet de l'accord, le déploiement du numérique. Christine Héraux, déléguée régionale EDF BFC, a rappelé que EDF ne se réduisait pas à la seule dimension du nucléaire. D'une part *«Sur la région Bourgogne-Franche en particulier, la production d'électricité se fait à 100% à partir d'énergies renouvelables»* et d'autre part, *«le groupe se trouve tout autant impliqué dans l'efficacité énergétique et dans l'optimisation de la consommation énergétique»*. Cette convention est donc *«multisources»* et aussi tournée vers le digital et le numérique. EDF va ainsi accompagner Dijon Céréales sur l'exploitation des données numériques, ainsi que la mise en place de portails de données agricoles, au profit de la compétitivité des filières. Les technologies innovantes de traitement des données permettent en effet d'améliorer la triple performance : énergétique, environnementale et agronomique. Entrer résolument dans l'ère numérique, c'est aussi porteur de sens et d'intérêt pour les jeunes agriculteurs, naturellement tournés vers ces technologies et appelés de plus en plus à exercer leur activité pour un monde urbain en attente de performances.

Enfin, plus terre à terre, mais tout aussi indispensable alors que l'on est en pleine mutation du contexte énergétique, la collaboration concerne également les économies d'énergie, au travers d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et des installations de la coopérative, comme de ses adhérents. Tant il est vrai que *«moins de gaspillage, ça fait du bien à la nature et... à la facture»*.

AMK



Avant la signature officielle, un petit détour par le Gaec Franet s'imposait, tant cette exploitation a toujours une longueur d'avance en matière de diversification et sait saisir les opportunités au moment où elles se présentent.

▸ Formations

15/03/2018
Sécuriser la Maîtrise Sanitaire de son Elevage
Renseignements / inscriptions :
Maëlle Sureau, JA21
03 80 68 67 72
ja21-installation@wanadoo.fr

26 et 29/03/18 Bretenière
Certiphyto V2-Primo certificat - Décideur en entreprise non soumise à agrément
Renseignements, inscriptions :
Corinne Delage, CA21
03 80 90 68 74
corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

Sur demande Soigner les volailles avec l'homéopathie
Renseignements, inscriptions :
Marie-Claude Guerrier,
CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Fin mars-début avril 2018 (1 jour)
Suivi de reproduction (bovins laitiers)
Renseignements, inscriptions :
Jean-François Dessolin - CEL21 -
03 80 68 67 10

Se convertir en bio en élevage : quelle faisabilité sur mon exploitation ?
Bio Bourgogne organise une formation pour les agriculteurs bourguignons le jeudi 29 mars, Mairie (salle annexe) d'Arnay le Duc (Place Bonaventure des Périers) de 9h à 17h30.
Au programme :
Principes et réglementation en élevage AB
Construire les bases de son système de production
Construire son prévisionnel d'assolement : mise en pratique
Evaluer la faisabilité de la conversion à l'AB sur sa ferme
Monter ses dossiers de certification bio et demandes d'aides Pac
Pour la mise en pratique, n'oubliez pas d'apporter votre parcellaire et votre assolement 2017-2018 !

Intervenante :Aurélie Billon, responsable polyculture-élevage Bio Bourgogne
Renseignements complémentaires et inscription auprès d'Aurélie Billon, Bio Bourgogne au
06 80 43 16 97
aurelie.billon@biobourgogne.org

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

► Agenda

17/03 Le lycée viticole de Cosne ouvre ses portes

Le lycée viticole de Cosne-sur-Loire organise le salon *«La vigne : des métiers d'avenir»* et la journée portes ouvertes du lycée le 17 mars prochain, de 9h00 à 17h00 . Au programme: présentation des formations, job dating, interventions sur les métiers de la filière, concours de taille, exposition de matériels.

29/03 Le CETA «*Entre Loire et Allier*» vous invite au goûter

Le Ceta *«Entre Loire et Allier»* vous propose une discussion ouverte à tous, à l'occasion de son premier goûter de l'ouverture organisé le 29 mars à 16h à Fertôt, commune de Gimouille (58470). Lors de ce premier *«goûter de l'ouverture»*, Jean-François Mathieu, éleveur corrézien va proposer des outils permettant à chacun de reprendre sa vie en main et de se réapproprier sa capacité de décision. C'est une méthode d'accompagnement qui permet de retrouver de la confiance en soi, de réagir à des crises à répétition, de retrouver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Une façon de sortir de l'isolement et de mieux vivre son métier et sa vie personnelle. Inscription 10€ - Suivi du programme éventuel le 30 mars 15€ (repas compris). Réglement et inscription à envoyer à François Dulong, Domaine de Mussy, 58300 Avril sur Loire.
Renseignements 06 18 75 48 91
06 64 88 82 01 – 06 16 68 29 16
06 88 77 77 09.

► Formations

1er mars Faire son plan prévisionnel de fumure azotée sur papier

Formation d'une journée à Nevers à la Chambre d'Agriculture, destinée aux agriculteurs(trices) ayant tout ou partie de l'exploitation en zone vulnérable. L'objectif : Etre autonome dans la réalisation de son plan prévisionnel de fumure annuel en respectant la réglementation
Les intervenants : Céline Beauvois : Conseillère en Agro-environnement ,Vivien Vacher, Conseiller en Agro-environnement et Amaury Fichot, Conseiller spécialisé Grandes Cultures, à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.
Contact: Céline Beauvois, Responsable du stage, au 03 86 93 40 55

13 mars Gérer et raisonner ma trésorerie Formation d'une journée, le lieu sera déterminé en fonction des stagiaires

Public destiné aux agriculteur(trice) et jeunes agriculteur(trice), candidat à l'installation
L'objectif : Raisonner et optimiser sa trésorerie avec des outils informatiques tout au long de sa vie professionnelle
L'intervenant : Sophie Presson, conseillère d'entreprise à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Contact : Responsable de stage, Christophe Bossaron
au 06 80 17 22 79

Chambre d'agriculture

Un budget maîtrisé, des inquiétudes grandissantes

La session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est réunie la semaine passée à Magny-Cours. Outre la présentation des comptes financiers 2017, parfaitement maîtrisés, les débats de la session se sont attardés sur les facteurs d'inquiétudes et d'incohérence politique qui encadrent l'exercice du métier d'agriculteur ces derniers mois ! Bref retour «en mot» sur cette journée du 22 février ….

Rigueur, c'est ce qu'inspire la présentation des comptes financiers 2017 de la chambre d'agriculture par son directeur, Pierre Balique. Avec un budget final présentant un excédent de 63 980 €, l'équipe professionnelle en place fait montre du sérieux budgétaire qu'elle a su imposer à la structure, via la maîtrise de la masse salariale et des charges de fonctionnement. Un résultat positif pour la deuxième année consécutive qui permet de se projeter pour continuer à accompagner les agriculteurs Nivernais.

Positif !

Comme la teneur de l'échange introductif avec le président du conseil départemental, Alain Lassus, qui a rappelé son soutien au modèle agricole Nivernais et sa volonté de continuer à soutenir des projets de développement, en dépit des dispositions de la loi Notre, restreignant les champs d'intervention de la collectivité départementale. Une réunion de travail est par ailleurs prévue sur ces sujets, en lien avec les organisations professionnelles, dans les prochaines semaines.

«Montée en pression»

Comme le coup de chaud de quelques membres de chambre indignés par le revirement de dernière minute sur le dossier de révision de la cartographie des zones défavorisées simples. Le 20 février matin, toute la Nièvre est classée. Le soir même, 44 communes sont retirées du zonage sous couvert d'un arbitrage gouvernemental ! Six communes historiquement classées ZDS, perdent leur statut. Malgré les éléments de langage de l'État, les faits sont là ! La dernière *«cartouche»* à exploiter sera celle de la continuité territoriale qui permettrait de reclasser certains territoires selon les services de l'État.

Incohérence

Comme la ligne politique gouvernementale en matière agricole, à laquelle plus personne ne finit par croire ou comprendre quelque chose. Sous-jacent, le bouillant dossier de l'accord commercial avec le Mercosur qui ouvrirait les portes à des importations massives de produits alimentaires ne respectant aucun des standards de production imposés en France et en Europe ! La viande bovine et les filières végétales, notamment la filière éthanol, sont fortement exposées.
Alors que le Président Macron plaide pour une montée en gamme qualitative et la reconnaissance des coûts de production dans la composition des prix agricoles, la ratification des accords commerciaux avec le Mercosur grave dans le marbre la doctrine du *«plus de normes, plus charges et moins de prix»* pour les paysans. En substance, la synthèse des interventions de la salle et du message passé par Éric Bertrand, président de la chambre d'agriculture, au député LREM de la Nièvre, Patrice Perrot, présent sur place : *«On a eu envie d'y croire, on pensait que ça pourrait fonctionner, et finalement l'actualité nous rattrape»*.

Clarté !

Comme la réponse de Didier Ramet à une question de la salle sur la mise en place de l'identification électronique des bovins. *«La posture de la chambre de la Nièvre est claire ! Nous refusons la mise en place d'une contrainte et d'une charge nouvelle pour les éleveurs alors même que concrètement, le passage à l'électronique ne générera de la plus-value qu'au seul profit de l'aval de la filière ! Je me suis clairement exprimé sur le sujet en commission élevage à l'APCA. Si passage à l'électronique il doit y avoir, il faut que le surcoût soit compensé par des financements autres que des ponctions sur les comptes des éleveurs»*. Message net et précis ….

Consensus généralisé

Comme le résultat du vote de la motion présentée par la FDSEA et les JA (voir encadré) et relative à la révision du prochain schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 dans la Nièvre. L'unanimité moins deux abstentions pour des propositions mesurées, équilibrées et respectueuses de l'acte de chasse, visant à favoriser la régulation des populations de sangliers dans le département et à minimiser l'impact de ces dernières sur les parcelles agricoles.

SL-FDSEA 58

Motion présentée par la FDSEA et les JA le 22 février 2018

Depuis de nombreuses années, la pression des dégâts de gibier, et notamment de sangliers, ne cesse de croître dans les exploitations agricoles de la Nièvre, générant de lourds dommages pour les fermes impactées.
A ce jour, la situation est hors de contrôle ! Dans de trop nombreux territoires du département les populations de sangliers progressent et génèrent des dégâts aux cultures et prairies insupportables pour les agriculteurs, par ailleurs confrontés à une crise économique et morale qui n'en finit pas. Les battues administratives et autres tirs de nuit ne permettent en rien de réduire la pression de dégâts sur ces territoires.
A ce titre, et afin de mettre au plus vite en œuvre des dispositions permettant d'agir avec célérité en cas de forte pression de dégâts de gibier dans les exploitations agricoles, la chambre d'agriculture de la Nièvre, réunie ce jeudi 22 février en session ordinaire, demande que les points suivants guident le projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024 :
La Finalité du SDGC doit être la division par 2 de la population de sangliers dans le département de la Nièvre.
L'interdiction d'agrainer pour les chasseurs pendant la période de chasse. A ce jour, certaines pratiques d'agrainage, dont les objectifs de contrôles par la FDC n'ont pas été atteints au cours de la période 2012-2018 (cf. page 7 du projet de rédaction du SDGC 2018-2024 V4), s'apparentent plus à du « nourrissage », favorisant ainsi le développement du gibier et démultipliant sa fertilité. En période de chasse, la chasse doit être le levier utilisé pour prévenir les dégâts.
L'objectif étant aussi de revenir à une chasse plus authentique avec une population de gibier plus en rapport avec les potentiels agro/sylvo/cynégétiques des milieux. L'artificialisation de la chasse et la présence d'animaux qui se rapprochent plus du cochon que du sanglier est susceptible d'être remise en cause à terme par la société.
La mise en œuvre, en terme de modalité de gestion des populations de sangliers, de plans de gestion libre sur la totalité du territoire Nivernais. Plus souples que les plans de gestion contingentés actuellement en vigueur, cet outil offrira plus de souplesse aux chasseurs pour prélever des animaux sur les territoires où la pression de dégâts le nécessite. Il permettra en outre de parer au traitement saccadé et différé dans le temps des demandes d'attribution de bagues, qui ne répondent par ailleurs pas toujours aux besoins réels des équipes de chasse lors de l'instruction des demandes dans le cadre des Comités Techniques Locaux (CTL)
L'inscription des modalités selon lesquelles les dégâts sur prairies intégreront les dispositions retenues pour aboutir au classement «point noir» dans le cadre du futur SDGC.
Le retrait dans le projet de rédaction du SDGC de la mention précisant qu'en matière de clôture de protection, le suivi et l'entretien sont à la charge de l'exploitant.
Cette disposition va au-delà de ce que prévoit le décret n°2013-1221 du 23 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier et prévoyant, en matière de protection des parcelles par clôture, que la pose et l'entretien peuvent être proposés à l'agriculteur, dans un cadre conventionnel uniquement.
Pour finir, et afin de mettre un terme à cette spécificité départementale laissant à la charge de l'agriculteur l'entretien des clôtures de protection, la session de la chambre d'agriculture décide de dénoncer la convention cadre de partenariat conclue entre la FDC 58 et la chambre d'agriculture en 2014, pour que s'appliquent de plein droit les dispositions prévues par les textes nationaux.
La croissance des populations de sangliers dans le département de la Nièvre n'est plus maitrisée. L'affirmation selon laquelle il faudrait plus de gibier pour avoir plus de chasseur est démentie par les faits ces 10 dernières années. Toutes les dispositions doivent être prises pour diviser par deux le niveau de population et permettre à nouveau un juste équilibre agro/sylvo/cynégétique sur le territoire départemental.
La session de la Chambre d'Agriculture réaffirme solennellement que l'agriculture doit rester prioritaire sur la chasse sur les territoires ruraux. La mission de la chasse est de réguler la faune sauvage, pas de la développer. Elle appelle la Fédération des Chasseurs à maintenir dans la Nièvre les conditions d'une chasse populaire accessible à tous.

Abattoir de Corbigny

Un avenir à écrire avec les éleveurs !

«Avenir Territoire Élevage», c'est le nom qu'a pris la toute nouvelle association d'agriculteurs qui s'engagent pour le maintien de l'abattoir de Corbigny. Rendez-vous ce jeudi 15 mars à Corbigny pour le lancement de l'association.



Après le retrait annoncé de Sicarev, principal apporteur de l'abattoir de Corbigny, une vingtaine d'agriculteurs du territoire se sont portés volontaires pour travailler à un projet de reprise d'activité, aux côtés des principales parties prenantes, comme la mairie de Corbigny (propriétaire de l'outil), la communauté de commues Tannay-Brinon-Corbigny, le Pays Nivernais Morvan, des bouchers... Une initiative essentielle pour maintenir l'activité au coeur du territoire et porter la voix des agriculteurs, qu'ils soient utilisateurs ou non de l'outil.

Maintenir et développer l'activité

«Cet abattoir est un élément essentiel pour la dynamique de notre territoire et de nos filières. Les autres outils d'abattage nivernais, Cosne et Luzy, sont excentrés et Migenne est à plus de 100 km», précise Romaric Gobillot, éleveur à Asnois et utilisateur de l'abattoir.

Au moment où les consommateurs regardent de plus près les conditions du bien-être animal (la durée et les conditions du transport d'animaux vivants), en même temps qu'ils plébiscitent le produire et manger local, l'abattoir de Corbigny aurait donc de bons arguments. *«Nous voulons maintenir cet outil parce qu'il a du sens pour les éleveurs et la dynamique du territoire rural. D'autant que dans l'avenir nous serons sûrement obligés de développer l'engraissement pour mieux valoriser nos bêtes»* avance Guillaume Sansoit, éleveur à Pazy.

«Un des avantages de l'abattoir, c'est qu'il a été mis aux normes récemment. C'est un vrai atout car les mises à normes représentent des investissement très élevés» ajoute Emmanuel Bernard.

Enfin et surtout, *«entre l'abattoir et l'atelier de découpe, c'est plus d'une trentaine de familles qui dépendent de l'activité de Corbigny»* s'alarment les éleveurs. Il y a donc un véritable enjeu humain autour du maintien et du développement de l'activité.

Trouver des marchés

Dans ce contexte, l'association Avenir Territoire Élevage s'est donné comme objectif d'évaluer les capacités d'approvisionnement des éleveurs des environs (quantité, âge, conformation etc.), conscients que le volume de la seule vente directe ne fournira pas les presque 1 800 tonnes annuels nécessaires à l'équilibre économique de l'abattoir. L'association participera également à la recherche de débouchés, dans la Nièvre et au-delà, car la proximité du bassin de consommation parisien est un atout à valoriser.

Lucie Lecointe, FDSEA 58

Rendez-vous à Corbigny le 15 mars à 18h

Romaric Gobillot, président de l'association, ainsi que les membres du bureau, invitent tous les agriculteurs, qu'ils soient en simple quête d'information ou désireux de se mobiliser pour le projet de reprise, à la réunion de lancement de l'association qui se tiendra à la salle Saint Seine à Corbigny le jeudi 15 mars à 18h. L'association présentera ses missions, ses administrateurs, et les prochaines étapes de travail. Ce moment d'échange convivial permettra aux participants d'adhérer à l'association et de rencontrer les autres partenaires du projet.

Gabni

Conversions: la dynamique se maintient

Le Gabni (Groupement des agrobiologistes de la Nièvre) s'est réuni à Saint-Saulge. L'occasion de dresser un état des lieux de la bio dans le département et de s'interroger sur ses perspectives d'avenir.

Comme au plan national, la forte dynamique des conversions en bio se maintient dans la Nièvre. Au 31 décembre 2017, le nombre de fermes bio s'élevait à 188 exploitations pour 14 625 ha (dont 6315 ha en conversion), soit une augmentation de 15,1%. La bio représente désormais 3,7% de la SAU et 5,8% des exploitations. Ce qui représente une progression *«historique»* en trois ans, avec 80 nouvelles fermes bio depuis 2015.

Produire bio, c'est bien, vendre au prix du bio c'est encore mieux...

La polyculture-élevage représente encore la grande majorité de la production en bio, pourtant les volumes restent limités sur le marché de la viande bio. En dépit des conversions en hausse en 2015 et 2016, la majorité des animaux sont commercialisés en conventionnel. Les systèmes naisseurs prédominent et le différentiel entre les prix du maigre et du gras reste peu attractif.

Peu de conversions en ovins, du fait de la faible attractivité des prix, en regard du coût de l'engraissement. Pour les porcins, peu d'offres, alors que le prix est stable en filière longue.

En volailles, la crise de la grippe aviaire a provoqué un sérieux coup de frein. Quant au lait, avec un prix en hausse en 2017 (460€/1000 l) les conversions ont amorcé une belle reprise.

Les grandes cultures ont bien tiré leur épingle du jeu et enregistrent des rendements supérieurs à la moyenne pour toutes les cultures ou presque, sauf dans les zones à faible potentiel. La tendance générale à la baisse des rendement ces 10 dernières années, interpelle les acteurs de la bio, qui s'interrogent sur la durabilité agronomique et économique des systèmes. Le maraîchage séduit toujours beaucoup de candidats à l'installation, mais à l'épreuve de la réalité du travail et des contraintes, bien peu vont au bout de leur projet. En viticulture, les conversions ont ralenti en 2017, suite aux difficultés rencontrées en 2016.

Au-delà de l'état des lieux de la bio dans la Nièvre, le Gabni, s'est attaché à ouvrir le débat sur les perspectives de développement de la bio dans ce département et au-delà. La demande en produits bio s'accroît sans cesse mais le consommateur apparaît un peu confus entre ses attentes et la réalité de ses achats. Vaut-il mieux acheter bio ou local, bio et local ? Manger bio coûte-t-il trop cher aux ménages plus modestes ? Quelle part de la bio dans l'aménagement du territoire, l'emploi ? Autant de questions qui ont alimenté le débat. Ces questions se posent en tout cas de plus en plus aux consommateurs, relayées par les média, qui font une place grandissante à l'agriculture biologique, à ses produits et à ses valeurs.

Amk

Salon

Belle performance pour l'élevage Albert



L'élevage Albert (Olivier et Maxime) conduit une centaine de Brebis inscrites, de race Texel, sur la commune de Mars-sur-Allier. Ces sélectionneurs ont concouru au Salon de l'agriculture avec 5 animaux. A l'issue du concours de la race le 25 février, Olivier, Maxime et Corentin Albert ont été récompensés de leurs efforts par un premier prix de section pour le bélier et le prix de championnat mâle viande pour l'un des agneaux. Un autre agneau remportant du même coup un prix pour la qualité de sa laine.



Jeunes Agriculteurs

Les JA tirent le signal d'alarme

Accords avec le Mercosur, cours de la viande, dégâts de gibier, aides PAC, zones défavorisées... certains voyants de l'agriculture nivernaise sont au rouge. C'est ce qu'ont rappelé les JA à l'administration départementale, interpellée vendredi 2 mars sur l'exploitation de Jean-Charles Seutin, secrétaire général des JA de la Nièvre.



Joël Mathurin s'est montré à l'écoute et a relayé les positions du gouvernement français en matière commerciale, budgétaire, agricole, des décisions qui n'ont pas fini de dérouter toute la profession

C'est autour d'un repas 100% local, où la viande de Corbigny était à l'honneur, que les Jeunes Agriculteurs ont accueilli la délégation constituée du préfet Joël Mathurin, le sous-préfet de Clamecy Michel Robquin, le directeur adjoint de la DDT Sylvain Rousset, la cheffe du service Économie agricole de la DDT Madame Donvez et la mairesse de Saint-Germain-des-Bois, Agnès Devoucoux. Un rendez-vous sous le signe de l'inquiétude.

La viande française en danger

C'est autour de produits locaux, travaillés par des producteurs et artisans nivernais, que les JA ont choisi de dénoncer les accords avec le Mercosur, pour mieux symboliser la menace imminente que représentent les accords pour les producteurs et pour la qualité française. «*Où sont les lignes rouges de cet accord ?*» interpellent les JA. Le Préfet cherche à se montrer rassurant, argumentant que la viande importée devra respecter les normes françaises. «*Comment s'en assurer*», répond Jean-Charles Seutin, «*alors qu'il n'existe pas de traçabilité dans ces pays ?*».

Ces accords de libre-échange sont a mettre en parallèle avec les prix actuels de la viande, et l'incapacité de la filière à rémunérer justement les producteurs, comme le souligne Clément Blandin, président des Jeunes Agriculteurs: «*En 2013, on avait un euro de plus en prix du kilo de carcasse; les prix à l'étalage n'ont pas bougé depuis, alors, à qui profite la hausse ?*»

Aides bio au rabais: ça ne passe pas

Autre sujet d'indignation pour les jeunes agriculteurs: le versement des aides au maintien bio. Car, même si «*les ATR ont été versées*» comme le rappelle la DDT, le plafond des aides a été brutalement abaissée à 12 000 euros. «*Les plans d'entreprise et les prévisionnels réalisés avant cette décision se basaient sur les montants maximum d'aides*», explique Thomas Beaumier, «*et du jour au lendemain, l'aide est quasiment divisée par deux: qui peut accepter ça ? Dans mon cas personnel*», poursuit-il, «*40% de la surface éligible n'a pas reçu d'aides... L'État prône le passage en bio, mais ne soutient pas ceux qui sont installés, où est la logique?*». Un constat partagé par de nombreux agriculteurs, «*Plus personne n'y comprend rien*», ajoute Florian Guyard, «*on ne sait plus où on en est, entre ce qui est payé, ce qui devrait l'être, ce qui le sera (ou pas...)...comment gérer nos entreprises avec un tel manque de visibilité ?*».

Dégâts de gibier

Autre sujet de préoccupation et d'actualité pour les JA: la gestion du dossier des dégâts de gibier par la Fédération de chasse et son président Bernard Perrin. Les dégâts atteignent un niveau insupportable, entre autres aux abords des chasses à caractère commercial. Autant en CTL que face à la profession à l'occasion de la manifestation JA-FDSEA du 15 février , Jean-Charles remarque que «*la voix du président M. Perrin n'est pas forcément la voix des chasseurs*», puisqu'en effet certaines équipes de chasse elles-même s'alarment de la gestion prônée par la Fédération de chasse. Le préfet a confirmé vendredi qu'il tiendrait une conférence prochainement avant de trancher sur les nouvelles dispositions du Schéma cynégétique.



La rencontre faisait suite à deux actions syndicales récentes: la manifestation contre les dégâts de gibier le 15 février, et l'action de blocage de l'autoroute contre les accords avec le Mercosur le 23.

Abattoir de Corbigny

Les Jeunes Agriculteurs n'ont pas manqué l'occasion de rappeler l'importance du maintien des outils d'abattage et de découpe de Corbigny, suite au départ annoncé de Sicarev, et ont fait savoir qu'ils soutenaient et participaient activement à l'association tout récemment créée pour le maintien et le développement de l'activité, baptisée Avenir Territoire Élevage.

Zones défavorisées

Enfin, les JA ont tenu à aborder le thème des zones défavorisées, et la cartographie finalement établie dans laquelle la Nièvre «*perd des communes qui étaient légitimement dans la zone, c'est injustifiable. Le fait même de remettre à plat tous les critères sur tout le territoire sans augmenter l'enveloppe, c'était partir du mauvais pied*» conclut Clément Blandin.

LUCIE LECOINTE, FDSEA 58

Sauvons les urgences de nuit de Clamecy

Les agriculteurs se mobilisent contre la fermeture des urgences de Clamecy, une présence médicale vitale, au sens propre, alors que les urgences de Nevers sont à une heure de route. Les habitants des communes rurales ne veulent pas se résigner à devenir des citoyens de seconde zone privés de leurs droits d'accéder aux soins d'urgence.

DAL-BO 70 1948 • 2018

PRIX ANNIVERSAIRE

à découvrir chez vos distributeurs exclusifs



MAXIROLL
Rouleaux à lames pour le broyage de résidus



CULTIMAX
Cultivateur semi-porté pour la préparation du lit de semence



POWERROLL
Rouleau compact 3 ou 5 éléments pour le rappui des sols avec une adaptabilité optimale

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
Et ses agents:
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine

MALECOT POIRIER AGRI
St Loup 03 86 26 24 49
Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
Saint Hilaire 03 86 76 16 87
Crézancy 02 48 79 02 30
Et ses agents : Ets Bourgeat - Varzy / Hydromeca - Thou

Chambre d'agriculture

«J'ai le souhait d'être à vos côtés...»

Une actualité riche au menu de la Session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au lendemain de la manifestation qui a vu descendre dans la rue nombre d'exploitants icaunais, en colère contre l'accord de libre-échange entre l'Europe et le Mercosur.



Le préfet de l'Yonne, Patrice Latron et le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot

C'est peu de dire qu'entre les inondations, l'accord Mercosur, les cours des marchés, la qualité de l'eau, les résultats à attendre des États généraux de l'Alimentation, les inquiétudes sont nombreuses chez les agriculteurs de l'Yonne. Le président de la Chambre, Etienne Henriot en a bien sûr fait écho, dans sa note de conjoncture, en ouverture de la Session du 22 février dernier.

Si l'on s'interroge encore sur les conséquences qu'auront eu les inondations de ces dernières semaines sur les cultures, les crues n'ont pas manqué de perturber les expéditions, faute de navigation possible sur la rivière Yonne : *«des expéditions prévues sur Rouen et le Havre notamment, n'ont pu se faire, avec parfois, l'obligation de racheter des orges sur Rouen pour honorer les contrats…»* Un excès de précipitations qui n'aura pas été étranger, selon le président Henriot, aux constats faits sur le terrain en matière de pollutions de captage, dues à la présence de matières actives phytosanitaires, et plus particulièrement, de leurs métabolites. S'insurgeant sur le fait que l'Yonne serait le seul département de BFC, par le biais de l'Agence Régionale de Santé, à rechercher ces métabolites dans le cadre du contrôle sanitaire : *«je ne suis pas à dire que face à 0,1 mg de molécule dans l'eau, il ne faut pas en tenir compte, mais l'ARS assimile ces résultats aux molécules d'origine, alors que concernant les métabolites, il faudrait multiplier ce chiffre par 100, ce qui signifie que la plupart du temps, on pourrait distribuer l'eau à la population sans problème…»* Réclamant que la réglementation en la matière, *«soit la même pour tous sur toute la région»* et rappelant dans le même temps le travail mené de longue date par les agriculteurs sur le terrain, comme sur le Bac de Brienon : *«un travail de longue haleine et il ne faudrait pas que le monde agricole soit mis à l'index sur ce secteur, au risque de le démobiliser…»*

Des mesures de restriction d'eau qui pourraient être revues à la baisse

Compte tenu de l'actualité, le préfet de l'Yonne, Patrice Latron, a souhaité être présent à la Session et apporter quelques éclairages en réponse aux inquiétudes exprimées : *«j'ai pleinement conscience des difficultés que rencontre le monde agricole et j'ai le souhait d'être à vos côtés, avec les moyens limités qui sont les miens…»* Se félicitant de la bonne tenue de la manifestation de la veille, *«un mouvement qui de mon point de vue s'est déroulé en bonne intelligence et bien organisé, hormis un acte que je déplore à Avallon, ayant conduit à benner du fumier par-dessus les grilles de la sous-préfecture et qui brouille un peu le message…»*

Révisant à la baisse les chiffres annoncés, concernant le Mercosur : *«ce ne sont pas 140 K tonnes de viande bovine qui rentreront sur le territoire, on en est actuellement à 70 K tonnes…»*, tout en reconnaissant que ce chiffre ne pouvait être satisfaisant pour les éleveurs concernés.

Concernant la révision des zones défavorisées simples et les 5 communes du département appelées à sortir du système, Patrice Latron a rappelé que la carte définie et envoyée à Bruxelles, serait complétée par la mise en œuvre d'un critère de continuité territoriale visant à solutionner tout ou partie de la problématique. S'il se dit en désaccord avec le président de la Chambre sur le fait que l'Yonne serait le seul département à rechercher des traces de métabolites du métazachlore dans l'eau potable, le préfet se dit prêt à revenir sur certaines restrictions d'eau de consommation : *«je suis en train d'étudier cela avec l'ARS et il n'est pas impossible, il est même probable, qu'il y ait des mesures d'allégement dans les jours ou les semaines qui viennent…»*

La matinée s'est poursuivie avec la présentation par Didier Renoux et Benoit Yot, du Syndicat Betteravier de l'Yonne, de la filière sucrière dans le département. Une intervention sur laquelle nous reviendrons dans notre prochaine édition.


Didier Renoux, président du Syndicat Betteravier de l'Yonne et Benoit Yot, directeur général, sont venus présenter aux élus la filière sucrière départementale.

DOMINIQUE BERNERD

► Agenda

11/03 Portes Ouvertes au Lycée La Brosse

Portes Ouvertes dimanche 11 mars, au lycée d'Auxerre la Brosse, de 9 h à 17 h. Visite de l'exploitation, restauration sur place, activités culturelles et scientifiques, fabrication et vente de pain bio. Infos au : 03 86 94 60 00 et sur www.terresdelyonne.com

11/03 Carnaval de Sergines

Carnaval de Sergines dimanche 11 mars. Présentation des chars dès 11 h le matin. Grande parade l'après-midi, sur le thème de la fête foraine : 250 figurants, 9 chars, attelages d'animaux, musiciens, bataille de confettis…Parade suivie du Brandon et des chars illuminés. Choucroute à partir de 12 h pour 15 € (réservation conseillée au 06 78 89 56 39) Snack place de la mairie. Entrée 5€, gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignements supplémentaires sur www-carnaval-sergines.fr

29/03 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 29 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Email : dijon@apecita.com

14/03 Conférence sur le drone agricole

Une conférence sur le drone agricole est organisée mercredi 14 mars, à 14h 30, dans l'amphithéâtre du lycée la brosse. Julian martin, Conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, y interviendra sur le thème du *«pilotage de la fertilisation azotée»*. Conférence ouverte à tout public

21/03 Choisir ses outils de désherbage mécanique

Formation organisée par Bio Bourgogne, mercredi 21 mars, de 9 h à 17 h 30, sur le thème *«Choisir ses outils de désherbage mécanique et les régler sur ses terres»*. Renseignements et inscriptions : Hélène Levieil, au 06 77 30 78 82
helene.levieil@biobourgogne.org

► À noter

Gagnant avec Terres de Bourgogne

Vous avez été nombreux à glisser un bulletin de participation dans l'urne mise en place sur le stand de Terres de Bourgogne à la Foire de Saint-Léger-Vauban. Le gagnant du panier de produits du terroir mis en jeu, est : Laurent Soupault, hameau de Villeneuve, à Sainte-Magnance

Concours Général Agricole

Les feuilles de chêne sont tombées

Qu'elle soit d'or, d'argent ou de bronze, la petite feuille de chêne distinctive d'un prix au Concours Général Agricole est toujours signe de notoriété pour les producteurs lauréats. Le département de l'Yonne s'est une nouvelle fois distingué cette année, avec une belle moisson de médailles.



Herd Book Charolais

Pris de rappel de championnat pour Holiday, du Gaec Cadoux, lauréat deux années de suite dans sa catégorie.

Créé il y a 148 ans, le Concours Général Agricole est le plus ancien et le plus important concours de ce type dans le monde, avec plus de 22 000 produits et vins inscrits chaque année. Le plus sélectif aussi, avec moins d'un produit inscrit sur quatre, médaillé. Décrocher une feuille de chêne au Salon offre de véritables enjeux économiques aux lauréats, lorsque l'on sait que plus de 50% des Français ont acheté un produit médaillé au CGA au cours des 12 derniers mois, dont près de la moitié sont même des acheteurs réguliers. Cette 127e édition aura décerné au total en catégorie *«produits et vins»*, 5 423 médailles, pour 21 809 inscrits. Plus toutes celles décernées dans les différentes catégories du concours d'animaux. Un concours qui aura particulièrement réussi à la famille Cadoux de Saint-André-en-Terre-Plaine, repartie du Salon avec le prix de rappel de championnat pour son taureau Holiday. Juste récompense pour ce *«beau bébé»* charolais de près de 1 750 kg, déjà lauréat l'an passé dans sa section «taureaux de plus de cinq ans». Autre taureau icaunais sélectionné pour la finale : Javier RS, propriété de la SCEA Riotte Schrapfer, qui a terminé 7e de sa section.

Le département de l'Yonne aura brillé encore cette année au concours ovins, avec une moisson de médailles à se partager pour le Gaec des Plantes et Lilian Rameau, de Précy le Sec, en catégorie Berrichon du Cher et Jean-Paul Moiron, éleveur à Guillon, en catégorie Suffolk. A noter : la belle 2e place décrochée au concours de la race Trait Auxois, par Garance Berrier, de Provency, pour son cheval Toscane 79.


François, Nathan, Dorian et Audrey, du lycée La Brosse, en compétition pour le Trophée National des Lycées avec leur vache Gipsy (absents sur la photo : Aurélien et Laura).

Une 5e place aux Ovinpiades pour Louis de Givry

L'Yonne viticole n'est pas en reste, avec 57 médailles ramenées de la Porte de Versailles, toutes couleurs confondues (palmarès en détail dans notre prochaine édition). Autre habituée du podium depuis ces six dernières années: la Brasserie de Vézelay, qui a remporté 3 nouvelles médailles, portant son compteur à 12, avec deux médailles d'argent pour sa bière blanche et sa bière noire Stout, ainsi qu'une médaille de bronze pour sa Lager. Juste récompense du travail mené par Marc Neyret et son équipe, dans leur brasserie installée en bordure de la Cure, à Saint-Père-sous-Vezelay. Du nouveau encore cette année, avec la médaille de bronze obtenue par la brasserie Maddam, de Chablis, pour sa bière ambrée Jardins du Prieuré. Côté fromages, une nouvelle médaille d'or décrochée par la fromagerie Lincet, de Saligny, pour son Brillat-Savarin affiné. Récompense de la même couleur pour la boucherie Jeandot de Brienon-sur-Armançon, spécialiste de la maturation de viande AOP Bœuf de Charolles.


Louis de Givry, élève au lycée La Brosse, arrivé 5e aux Ovinpiades 2018.

Les Ovinpiades des Jeunes Bergers, compétition organisée par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière, ont pour objectif de promouvoir le métier d'éleveur ovin et susciter de nouvelles vocations auprès des élèves des établissements agricoles. Elève au lycée La Brosse et lauréat de la finale bourguignonne, le nivernais Louis de Givry était en lice le 24 février dernier pour la finale nationale, avec à la clé une superbe 5e place (sur 32 candidats). Moins de réussite pour d'autres Brossards, inscrits au Trophée national des Lycée, qui ont du se contenter de la 13e place en catégorie *«race laitière»*, avec leur vache Gipsy. Avec le désavantage, d'avoir du monter à Paris, accompagnés d'un animal qui n'était pas celui avec lequel ils s'étaient entrainés ces dernières semaines, du fait d'un problème administratif. François, Nathan, Dorian, Audrey, Aurélien et Laura ont manqué de chance pour leur première participation au Trophée, mais ce n'est que partie remise.

Dominique Bernerd



Les éleveurs ovins icaunais se sont une nouvelle fois distingués au Concours Général Agricole.



Une médaille de bronze est venue récompenser la Brasserie Maddam de Chablis, pour leur bière ambrée *«Jardins du Prieuré»*.

Innov'Action

Les légumes secs: quelle opportunité pour l'Yonne ?

Le 19 février dernier, Guy et Guillaume Perthiot ont ouvert les portes de leur entreprise de vente de légumes secs. Cette porte ouverte Innov'Action, fait suite au Forum des opportunités organisé en 2017 par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.


Stockage des lentilles sur site

«*Innov'action permet notamment de mettre en lumière des initiatives qui offrent aux exploitations icaunaises des possibilités de diversification : de leurs ateliers, de leur assolement…*» rappelle Loïc Guyard, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne en charge de l'innovation. Lors de cette journée, les participants ont pu au travers de trois ateliers, échanger sur l'itinéraire technique de la lentille, découvrir le cahier des charges à respecter pour stocker des légumes secs en exploitation et visiter les installations de tri, usinage et ensachage construites par Guy et Guillaume Parthiot.

C'est avec l'arrivée de Guillaume sur l'exploitation en 2009 que le projet de stockage et de conditionnement pour faire de la vente directe de légumes secs a vu le jour. «*Nous avons investi dans la création d'un site de stockage, tri, usinage et conditionnement. La SARL, créée en 2009 pour la vente, achète des légumineuses de printemps auprès de 76 producteurs (chiffres 2017) répartis dans l'Aube (50 % environ), en Côte d'or (quelques producteurs) et l'Yonne (50 % environ). En 2017, nos ventes concernaient une surface de 980 ha de lentilles et 150 ha de pois verts pour des volumes respectifs de 1 400 t et 350 t.*» En plus de ces cultures sont produits sur l'exploitation de Guy et Guillaume, de la lentille corail, des haricots secs, des pois chiches, du lentillon rosé de Champagne. 4 % des ventes partent vers la grande distribution en paquets de 500 g sous la marque «*Jolie campagne*».

150 points de vente étaient livrés en 2017. Les 96% restants sont dirigés vers les industries agroalimentaires en big bag de 1 tonne ou en sacs de 25 et 5 kg. Les légumes secs sont alors utilisés pour moitié dans la confection de plats préparés et l'autre moitié pour le reconditionnement sous différentes marques.

Partenariat avec des courtiers

Germain Philbé, agriculteur à Vallan dans l'Yonne, produit actuellement de la lentille en contrat pour Guy et Guillaume. En dépit de quelques craintes liées à la découverte de la culture, la récolte 2017 aura finalement été menée sans gros soucis et lui a permis de dégager une marge brute d'environ 600 € par hectare. Durant l'échange avec les participants, chacun a pu donner ses «*trucs et astuces*» pour réussir au mieux la conduite de la culture. Voilà de quoi aborder encore plus sereinement la récolte 2018.

«*Jusqu'en 2017, nous travaillions quasiment exclusivement en direct avec les agriculteurs, via des contrats. En 2018, nous travaillerons également avec des courtiers comme Identité Céréales, qui feront le lien avec des producteurs stockeurs. Identité Céréales sera également prestataire pour réaliser les audits qualité sur le stockage*». Ainsi, Fabien Maurice et Amélie Nezondet, d'Identité Céréales, présents lors de la porte ouverte, ont pu détailler les points clés du cahier des charges à respecter pour travailler avec Guy et Guillaume.

L'essentiel des contraintes porte sur le stockage. Les légumes secs étant des produits mis en vente parfois sans transformation, sans nettoyage (paquets de 500 g), la qualité sanitaire des lots doit être irréprochable. Cela passe notamment par un contrôle des rongeurs, une protection des sites de stockage contre les oiseaux…



Des lentilles vendues en grande distribution, sous la marque «*Jolie campagne*».

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et plus encore sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : http://www.yonne.chambagri.fr/innovaction-jae.html.
A venir le 13 mars : porte ouverte sur le désherbage mécanique organisée en partenariat avec Bio-Bourgogne. Contact : Tiphaine Trousson, 03 86 94 22 21.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

▸ Agenda

17/03 AG du Syndicat des apiculteurs de l'Yonne
L'Assemblée générale du Syndicat des Apiculteurs de l'Yonne se tiendra samedi 17 mars, à 14h30, Salle Vaulabelle, à Auxerre. Elle sera précédée le matin par l'AG de l'Association Sanitaire Apicole du Département de l'Yonne, à 9 h, avec une conférence sur le thème: «*Varroa aujourd'hui : pratiques et enjeux de la lutte*», à partir de 10 h.

27/03 Formation pour lutter contre les maladies de bois en viticulture
Formation organisée par Bio Bourgogne, mardi 27 mars, de 9 h à 17 h 30, au BIVB de Chablis, sur le thème «*Lutter contre les maladies du bois par le regreffage et le curetage des ceps*» Renseignements et inscriptions : Diane Guilhem, au 06 71 63 29 83 - diane.guilhem@biobourgogne.org

27/03 Se convertir en bio en grandes cultures
Formation organisée par Bio Bourgogne, mardi 27 mars, de 9 h à 17 h 30, dans ses locaux du 19 av Pierre Larousse à Auxerre, sur le thème : «*Se convertir en bio en grandes cultures : quelle faisabilité sur mon exploitation ?*» Renseignements et inscriptions : Hélène Levieil, au 06 77 30 78 82 - helene.levieil@biobourgogne.org

Exposition «*La nature monte le son*»
Le Museum d'Histoire Naturelle, 5 bvd Vauban à Auxerre, vous emmène au cœur des paysages sonores, avec son exposition « La nature monte le son », complétée par l'exposition photographique « Bestiaire sonore », portant sur certaines espèces d'animaux sauvages de France et de Bourgogne. Parmi elles, certaines facilement observables et audibles, alors que d'autres sont moins connues et plus discrètes. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13h30 à 17h30 ; mercredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; dimanche, de 14h à 17h30. Fermé les samedis et jours fériés. Entrée libre.



▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Facebook Perfectionnement
Le 22 mars à Auxerre. Contact : Alice Demolder-Bilhot , 03 86 94 26 33

Développer l'affirmation de soi
Les 5 et 26 avril à Auxerre. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Le semis direct sous couvert permanent
1 jour de formation avec Hubert Charpentier en avril. Contact : Louis Gabaud, 03 86 94 21 91

Réaliser ma télédéclaration Pac en toute sécurité
Plusieurs sessions d'une journée sont proposées du 12 avril au 15 mai à Venoy, Avallon ou Gron. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Initiation à la méthode Obsalim
le 24 avril et le 4 mai dans l'Yonne. Contact : Marthaimée Laurier, 03 86 92 36 39

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture
Formation d'1,5 jour découpé en 3 demi-journées : le 26 avril matin puis en mai et juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Réussir la maçonnerie de base sur mon exploitation et savoir utiliser le laser
Formation de 2 jours en mai. Contact : Isabelle Cadoux, 06 73 67 08 66

FDSEA 89

Une actualité agricole chargée

C'est dans un contexte d'actualité agricole chargée, que s'est déroulé le 26 février dernier, le conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne.



Le conseil aura été l'occasion de revenir sur le succès de la manifestation du 21 février.

Un conseil qui s'est tenu quelques jours seulement, après la journée d'actions contre les accords Mercorur, à laquelle 150 agriculteurs avaient répondu à l'appel à manifester, lancé par JA89 et la FDSEA 89. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la forte mobilisation et du déroulement de celle-ci. Ils ont remarqué que globalement les consommateurs avaient bien reçu le message grâce à la distribution de tracts.

Ils étaient également satisfaits de la rencontre avec le préfet qui leur a assuré que les messages avaient bien été remontés. Une nouvelle fois, cette manifestation s'est déroulée dans une bonne ambiance et sans dégradation. Il a tout de même été noté que la couverture médiatique relative aux manifestations et au contenu des accords Mercosur était très faible, surtout si on la compare au déferlement que l'on a connu lors de la réflexion sur le glyphosate. Compte-tenu des enjeux environnementaux, les agriculteurs ne comprennent pas le manque de reportages.

D'autres sujets ont été débattus lors de ce conseil d'administration à l'ordre du jour chargé, notamment : les inondations, retour sur la rencontre avec les parlementaires, la rencontre avec la fédération de chasse, la préparation des élections Chambre d'agriculture, ainsi que la préparation de l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne.

Un travail de fonds à faire sur les inondations

Concernant le sujet des inondations, le conseil est revenu sur l'épisode de fortes pluies de ce début d'année et ses conséquences sur les cultures et les exploitations icaunaises. Si les parlementaires invités pour l'occasion sur une exploitation de Cezy, l'EARL Prulière, régulièrement inondée, ont répondu présents, il n'en reste pas moins un gros travail de fonds à faire pour notre syndicat. En effet, les agriculteurs victimes des inondations doivent être indemnisés pour le *«service rendu»*. Il n'est pas acceptable que les champs servant à protéger les zones habitables ne soient pas mieux considérés. La couverture médiatique déplorable qui a été faite par les chaines télévisées nationales accusant les agriculteurs d'être responsables de ces inondations a fortement choqué les représentants professionnels. Il y a donc urgence à se mettre en action sur le sujet et réfléchir à un plan d'actions efficient sur le département et même sur le bassin Seine-Amont. La FDSEA de l'Yonne a donc décidé de s'emparer du dossier et de le travailler sous différents axes : d'une part localement avec la sollicitation du préfet et d'autre part à l'échelon national en se rapprochant des autres départements victimes régulières des débordements de la Seine et de ses affluents.

Rencontre avec les chasseurs de l'Yonne

Parmi les autres sujets traités : la rencontre avec la Fédération des Chasseurs de l'Yonne. Attendue depuis plusieurs mois, cette rencontre aura été l'occasion de clarifier les positions et d'aborder de manière pragmatique le sujet des dégâts de gibier et plus particulièrement les problèmes récurrents posés par les sangliers. La Fédération des Chasseurs s'est montrée pleinement consciente des difficultés locales et a réaffirmé qu'il y avait nécessité à augmenter les prélèvements. Ainsi le prix des bagues qui devrait encore diminuer. Les chasseurs ont fait remarquer une baisse des surfaces de dégâts déclarées et la profession a fait part de son point de vue : en raison des franchises non atteintes, certains agriculteurs ne déclarent plus leurs surfaces endommagées. Il reste néanmoins dans le département, des zones *«noires»* où la pression des sangliers est trop forte : Vermenton, Massangis, Pontigny. La FDSEA de l'Yonne et la Fédération des Chasseurs ont donc convenu d'organiser ensemble des réunions sur le terrain dans ces zones. Le but sera de présenter aux agriculteurs locaux certains moyens de lutte et de les encourager à passer le permis de chasser pour abattre plus d'animaux. La FDSEA communiquera les dates et lieux de ces réunions dès qu'elles seront connues.

À noter : la date de la prochaine assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, qui se déroulera le 24 mai prochain, à Charny ou aux alentours.

MARIANNE RANQUE
ANIMATRICE FDSEA 89




Ainsi que sur la rencontre avec les parlementaires, où le président de la FDSEA 89, Damien Brayotel, a insisté sur l'urgence vis-à-vis des inondations, d'une véritable solidarité entre l'aval et l'amont.

JA Bourgogne-Franche-Comté

Miser sur la formation pour se réapproprier les filières

Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté a organisé pour la première fois en 2018 une formation sur la structuration des filières et la négociation avec le soutien de Vivea. Elle a permis à des jeunes agriculteurs venus de toute la région d'appréhender le fonctionnement des marchés agricoles et la structuration de leurs filières afin de monter des projets innovants et rémunérateurs.



Le 14 décembre 2017, les acteurs des filières agroalimentaires ont signé la Charte «de bonne conduite» dans les négociations commerciales. Pourtant, les négociations entamées cette année ne se passent toujours pas comme espéré. Dans ce contexte, les jeunes agriculteurs en BFC ont décidé de se prendre en main. Ils ont misé sur la formation pour se réapproprier le fonctionnement de leurs filières et monter des projets.

Fonctionnement des marchés et structuration des filières

Le module intitulé *«fonctionnement des marchés et structuration des filières»* a pour objectif, avec l'appui de trois intervenants de l'Institut de l'élevage et de la Chambre d'agriculture de Normandie, d'appréhender le cadre juridique de l'organisation des filières et de la contractualisation, d'identifier les fondamentaux des filières lait, viande bovine et céréales à l'échelle régionale, française, européenne et mondiale et d'étudier des expériences réussies d'organisations dans ces trois filières.

Construire et négocier ses projets

Le second module intitulé *«construire et négocier ses projets avec les acteurs des filières»* est parti d'un constat : souvent, les producteurs ne savent pas bien négocier. Ce module a eu pour objectif de faire émerger des pistes de projets de structuration de filière et de préparer la négociation avec les parties prenantes, en alternant exercices pratiques et apports théoriques

Deux projets de territoire à mettre en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté

Les douze stagiaires de cette première promotion ont élaboré deux projets : une plateforme d'échange céréalier-éleveur en ligne (@gri€change) et la création d'une nouvelle OP (dont la devise serait *«Mangez BFC – Bon Frais et du Coin»*) qui serait chargée de traiter directement avec les producteurs et de démarcher les partenaires (Restauration hors domicile, cantines scolaires etc.) pour leur proposer des menus *«100% produits en Bourgogne Franche-Comté»*. Ces deux projets seront présentés en conseil d'administration JA BFC en mars 2018 puis auront vocation à être mis en œuvre à plus ou moins long terme.

Les jeunes agriculteurs stagiaires en 2018 ayant beaucoup apprécié cette formation, elle sera reconduite en 2019.

Si vous êtes intéressés, contact : syndical.jabfc@gmail.com

Appel à projet

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitation

Avis d'appel à candidatures 2018 pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations en Bourgogne :
- Investissements dans les bâtiments d'élevage : modernisation classique. Gestion des effluents en zone vulnérable. Maîtrise de la performance énergétique
- Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable
- Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles
- Investissements dans les aires de lavage individuelles et collectives

Ouverture de l'appel à candidatures : 5 mars 2018 Limite de dépôt des dossiers : 20 avril 2018

La direction départementale des territoires (DDT) est le guichet unique en charge de la gestion des aides agricoles relatives au plan de compétitivité en Bourgogne. Les dispositifs s'adressent aux agriculteurs (individuels ou en société) et aux groupements d'agriculteurs. Le dispositif *«modernisation classique»* vise à conforter l'activité des élevages par la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel et par la rénovation des équipements existants.
Il s'adresse aux éleveurs qui veulent financer, notamment :
- la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant
- le séchage des fourrages à destination des animaux présents sur l'exploitation
- les petits équipements

Le dispositif *«gestion des effluents en zone vulnérable»* cible la mise aux normes des exploitations vis-à-vis de la directive nitrate, en zone vulnérable 2015 et 2017, ainsi que dans les zones antérieures à 2015 pour les jeunes agriculteurs.
Le dispositif «maîtrise de la performance énergétique» concerne les exploitations d'élevage. Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles.
Il permet de financer :
- les diagnostics énergétiques des exploitations
- les investissements liés aux économies d'énergie

Le dispositif *«Investissements productifs en faveur d'une agriculture durable»* cible les agriculteurs en filières végétales. Il permet l'acquisition de matériels ou d'équipements agricoles spécifiques afin de contribuer à la préservation ou la restauration de la qualité de la ressource en eau, à la lutte contre l'érosion et à l'accompagnement de l'autonomie alimentaire. La mesure accompagne également des investissements spécifiques portés par les Cuma.
Le dispositif «Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles» accompagne les agriculteurs engagés dans des démarches de vente directe ou de marché local. Il permet notamment d'accompagner :
- la création, l'extension ou l'adaptation d'un atelier de transformation de produits de l'exploitation
- les équipements liés au local de vente
- les équipements de signalétique et de présentation de l'activité sur le lieu de vente.

Les deux dispositifs «aires de lavage individuelles» et «aires de lavage collectives» contribuent à la préservation de la qualité des ressources en eau, à travers la mise en place d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs. Seules les aires construites sur le périmètre d'intervention des Agences de l'eau seront éligibles (renseignements sur votre éligibilité en DDT).
Pour cet appel à candidatures et pour l'ensemble des dispositifs, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide complet auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 21 avril 2018. Attention, la date de complétude est la date de fin de l'appel à candidatures !
Les formulaires de demande ainsi que la notice explicative de chaque aide (qui détaillent notamment les investissements et publics éligibles, les filières concernées, les taux d'aides accordés) sont téléchargeables sur le site internet de la DDT de votre département.
- Quelle que soit l'aide sollicitée, l'investissement ne doit pas avoir été réalisé ou commandé avant d'avoir reçu un accusé de réception complet ;
- Les dossiers retenus seront classés selon les critères de priorité régionaux et engagés dans la limite des disponibilités financières des différents financeurs.

COMMUNIQUÉ

Contacts

• DDT Côte d'Or - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr
Etienne Angst -Tel : 03.80.29.44.47. etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
• DDT Nièvre - www.nievre.gouv.fr
Marie-Pierre Lapouge – Tel : 03 86 71 52 98
Mel: marie-pierre.lapouge@nievre.gouv.fr
Mel institutionnel : ddt-sea@nievre.gouv.fr
• DDT Saône-et-Loire - http://www.saone-et-loire.gouv.fr
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Mel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
• DDT Yonne - http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Aides-aux-investissements
Christophe Zunino - Tel : 03 86 48 42 85
Mel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Agriculture plus «durable»

Des centaines de solutions concrètes et efficaces dans le Contrat de solutions

Initiative lancée en novembre par la FNSEA et une trentaine d'organisations du monde agricole, le contrat de solutions est d'ores et déjà riche de près de 300 pistes d'action. Les organisations ont pour objectif une signature avant la fin du premier semestre 2018, en y associant le gouvernement.

Dans le contrat de solutions initié en novembre par 35 organisations aux côtés de la FNSEA, plus de 400 solutions alternatives aux produits phytosanitaires seront détaillées, dans un document *«qui sera signé avant la fin du premier semestre 2018»*, a rappelé Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

Les organisations partenaires ont réalisé le 26 février un point d'étape au salon de l'agriculture : il s'agit en effet, pour le monde agricole, de montrer que les agriculteurs sont en mouvement pour répondre aux attentes sociétales, même si plusieurs leviers sont à actionner pour accélérer le développement d'innovations *«efficaces et compatibles avec l'économie des exploitations»*, indique Christiane Lambert. Le contrat précisera un agenda par solution ainsi que l'impact envisagé.

Pour lui donner de l'ampleur et permettre une diffusion la plus large possible auprès des agriculteurs, *«nous avons la volonté de passer un contrat avec l'Etat»*, précise de son côté Eric Thirouin.

Les différents ministères concernés ont été invités à participer à la démarche, à laquelle ils ont donné *«un accueil plus que favorable»*, précise le secrétaire général adjoint de la FNSEA.

292 pistes d'action déjà identifiées

Si un long travail reste à poursuivre, les partenaires ont déjà identifié 292 pistes de solutions, dans huit domaines différents : pratiques agronomiques, amélioration des plantes et innovation variétale, agriculture numérique, robotique et agroéquipement, biocontrôle, produits de protection des plantes innovants, démarches de filière et de territoire, conseil, formation et diffusion.

Sébastien Windsor, président de l'Acta, a ainsi présenté deux axes de travail poursuivis par les instituts techniques agricoles, les pratiques agronomiques et les outils d'aide à la décision. Avec des exemples concrets, à l'image de Miléos, une solution qui, à base de capteurs techniques dans les parcelles, permet de mieux appréhender les ravages du mildiou sur les pommes de terre et de réduire de 25 % l'usage des fongicides. À un autre niveau, agronomique cette fois, le semis de légumineuses en même temps que le colza permet de limiter les attaques d'insectes qui préfèrent se tourner vers les légumineuses, le tout à un coût équivalent à celui des produits phytosanitaires qui auraient été utilisés de façon plus classique.

Besoin d'accompagnement

Néanmoins, des leviers sont à mobiliser pour accélérer la transition. *«Il y a un besoin d'investissements matériels»*, ajoute Sébastien Windsor. Eric Thirouin espère par ailleurs que le gouvernement fléchera une partie de son grand plan d'investissement de 5 milliards d'euros vers l'accompagnement des agriculteurs dans l'adoption de ces solutions nouvelles. Un matériel plus performant constitue en effet une des clés vers davantage de durabilité. *«Aujourd'hui, l'âge moyen des 200 000 pulvérisateurs en France est de 13,5 ans, avec un taux de remplacement inférieur à 3 %»*, détaille Laurent de Buyer, président de la commission économique d'Axema (union des industriels de l'agroéquipement). Or, les modèles les plus récents intègrent davantage les problématiques de réduction des phytosanitaires, grâce aux nouvelles technologies. Axema entend donc proposer d'ici fin juillet *«une classification des pulvérisateurs avec un système de points, en fonction des technologies utilisées»* pour orienter les agriculteurs vers les modèles les plus performants en matière de durabilité et pour lesquels une incitation financière sera mise en place, précise Laurent de Buyer.

Quelles que soit les pistes de solutions, il sera de plus en plus crucial *«de trouver le bon conseil pour chaque agriculteur»*, explique de son côté Claude Cochonneau, président des Chambres d'agriculture. Le conseil et la formation auront en effet un rôle clé à jouer dans la diffusion de ces solutions alternatives même si, rappelle Christiane Lambert, *«le zéro phyto en agriculture n'est pas possible, tout comme le zéro médicament en médecine humaine»*.

Agriculture et société

Après les EGA, les acteurs continuent de s'interroger

Le groupe Réussir Agra, organisait, à la veille du salon de l'agriculture, une après-midi de conférences sur le thème des controverses de l'agriculture et de l'alimentation. Les intervenants ont notamment été invités à débattre sur le sujet du *«pacte sociétal et environnemental»* après les États Généraux de l'Alimentation.

Quel rôle pour l'agriculture aujourd'hui ? C'est la question à laquelle étaient invités à répondre différents acteurs du monde agricole et de la société, par le groupe Réussir Agra, à l'occasion d'une journée consacrée aux controverses dans l'agriculture, le 23 février, à la maison de la Chimie.

Le sociologue Jean Viard, a ouvert le débat en rappelant les différents rôles que l'agriculture a tenus dans la société au cours des deux derniers siècles. Pour lui, la France est un des rares pays à avoir toujours eu des projets politiques pour l'agriculture. *«Au XIX^{ème} siècle, l'objet de l'agriculture n'était pas de se nourrir, c'était de garantir la stabilité politique, on a fait un modèle de paysans nombreux, peu productifs, républicains, et on avait les colonies pour nous nourrir»*, explique le sociologue. *«Dans les années 60, avec le gaullisme, on a demandé aux paysans de nous donner l'indépendance alimentaire, et ils ont fait le boulot»*, poursuit-il. Jean Viard estime que le problème actuel est justement l'absence de projet politique pour le secteur.

Le sociologue se questionne cependant sur la nécessité de l'autonomie alimentaire, avec la possibilité des échanges internationaux.

«La première vocation du monde agricole est alimentaire»

Sandrine Bélier, directrice de l'association Humanité et Biodiversité, partage ce constat sur le manque de vision politique. Mais elle s'oppose à l'idée que l'autosuffisance ne soit pas importante à l'heure actuelle. *«Je reste convaincue que la première vocation du monde agricole est alimentaire et doit le rester, la souveraineté alimentaire est plus importante que jamais»*, répond-t-elle.

L'ancienne députée européenne estime que cet enjeu et celui de la protection de la biodiversité, *«sont extrêmement liés à la paix, notamment la paix sociale et à la stabilité de nos institutions»*. *«Ce serait manquer de cohérence, après la COP21, d'affirmer qu'on participe à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le dérèglement climatique, en important du bœuf depuis l'autre côté de la planète»*, poursuit-elle.

Le premier défi des producteurs est la rémunération

La question de la biodiversité ne se limite pas aux espèces *«naturelles»* mais concerne aussi les espèces élevées et cultivées a rappelé Sandrine Bélier. *«La perte de cette diversité présente les mêmes risques dans le système général»*, précise-t-elle. *«Si on doit avoir un pacte sociétal et environnemental avec le monde agricole, et particulièrement les producteurs, poursuit la directrice d'Humanité et Biodiversité, il faut aussi reconnaître les producteurs comme des artisans du paysage et de la préservation de la biodiversité»*. *«Les agriculteurs sont prêts à relever ces défis»*, assure le président des Jeunes agriculteurs, Jérémy Decerle. *«Mais si on n'a pas les capacités financières, ni le soutien du monde politique et de la société, il est plus difficile d'avancer correctement»*, modère-t-il. L'éleveur s'est aussi inquiété du fait que le premier défi auquel les agriculteurs doivent actuellement faire face soit celui d'une juste rémunération de leur travail.

Alternatives et puissance de frappe de la recherche...

L'évolution vers une agriculture plus saine, pour l'homme et l'environnement, passe aussi par l'accès à des alternatives aux méthodes actuelles de production, comme l'utilisation des produits phytosanitaires. Le président de Bayer France, Frank Garnier, est ainsi intervenu dans le débat afin de présenter la place que son groupe souhaite prendre dans la gestion des défis à venir, notamment environnementaux.

Revenant sur l'acquisition de l'entreprise Monsanto, il a expliqué la nécessité d'avoir accès à une grande force de recherche pour travailler ces questions. *«Il faut pouvoir maitriser l'ensemble des technologies, à la fois la génétique, la chimie, la biologie, le biomimétisme, le numérique et l'intelligence artificielle et pour combiner tout ça il faut énormément de puissance de recherche»*, justifie le président de Bayer France.

Bois-forêts

La filière chêne en danger

Les professionnels du secteur s'inquiètent pour la pérennité de la filière car une pénurie de matière première menace les scieries françaises.

«La conjoncture de la filière bois s'améliore mais celle du chêne se détériore. Les carnets de commande sont pleins et pourtant les scieries ne peuvent pas les honorer car elles manquent de chêne, la matière première nous quitte» s'alarme Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois (FNB). Pourtant, avec 16 millions d'hectares de forêt, couvrant 29% du territoire, la France est à la tête de la troisième plus grande surface forestière d'Europe.

Elle est ainsi le troisième producteur mondial de chêne et le premier en Europe. Le problème réside dans les exportations, trop importantes aux yeux des responsables de la filière.

Selon eux, 25 à 30% de la collecte forestière nationale de chêne est exportée sans transformation alors que la majorité des pays forestiers concurrents a interdit une telle fuite de cette ressource brute comme la Croatie, l'Ukraine, la Roumanie ou la Chine. La récolte de chêne est majoritairement effectuée dans quatre régions qui se partagent 75% des coupes de bois : Bourgogne-Franche-Comté (25%), Grand Est (23 %), Centre-Val-de-Loire (13%), Nouvelle Aquitaine (12%). Ces régions représentent également 76% du sciage. Un chêne qui met entre 150 à 200 ans à pousser est un produit multigénérationnel durable. Les principaux débouchés sont les lames de plancher, parquets et lambris.

Les volumes de chêne scié destinés à ce secteur en France ont progressé de 3 % en deux ans.

De 2007 à 2017, les exportations de grumes de chêne français ont été multipliées par dix, passant de 50 000 m³ à 500 000 m³. En cumulant les exportations opérées vers la Chine et l'Europe, presque 25% des grumes récoltées en France ne sont plus transformées dans l'Hexagone.

La Chine achète environ 17,5% des grumes de chêne français ; l'Europe et les pays tiers environ 7,5%.

La Chine a multiplié ses achats de grumes de chêne français par près de 8 en dix ans. En 2007, la France exportait environ 45 285 m³ de grumes vers la Chine, aujourd'hui ce chiffre est passé à environ 350 000 m³.

Disparité forêt publique/ forêt privée

En dix ans, les volumes de chêne brut (grumes) disponibles pour les scieries françaises ont été divisées par près de deux, passant de 2,45 millions de m³ en 2007 à 1,25 millions de m³ en 2017.

La pénurie de chêne continue car en dix ans, la récolte a baissé d'environ 17%, passant de plus de 2,5 millions de m³ en 2007 à 2,1 millions de m³, d'après les estimations pour 2017. Dans le même temps, les prix du chêne ont connu une hausse de 65%. En effet, la forêt privée augmente sa production tandis que la forêt publique baisse ses volumes.

Entre 2009 et 2017, les volumes de chêne transformé dans les scieries françaises ont augmenté de 10,5%, passant de 765 000 m³ à 846 000 m³, ce qui illustre la hausse de la demande mondiale pour la fabrication de produits à base de cette essence.

Selon la FNB, cette situation catastrophique met en danger 200 000 emplois en France dans la filière de la transformation du bois, dont 26 000 collaborateurs exerçant directement dans les scieries de chêne. Depuis 2005, 30 de ces entreprises ferment leurs portes chaque année. Elles ne sont plus que 550 sur le territoire, contre encore plus de 900 en 2005. Il s'agit le plus souvent de PME familiales qui réalisent un chiffre d'affaires total de 6,5 milliards d'euros par an. Valérie Deschazeaux, propriétaire d'une scierie en Haute-Saône explique : *«Nous n'arrivons plus à nous approvisionner en chêne. Pour nous, la semaine s'arrête le jeudi. Nous ne pouvons plus honorer nos contrats de commandes de traverses de chemin de fer pour la SNCF par manque de matière première. Les propriétaires privés préfèrent négocier avec des exportateurs plutôt qu'avec nous»*. Aujourd'hui, selon la FNB, 80% des grumes exportées sont des grumes dont les scieurs auraient besoin pour faire tourner leurs usines et un quart des volumes de chêne récoltés en France partent en Chine et, pour la plupart, reviennent sous la forme de produits transformés, ce qui génère une très forte empreinte carbone.

La FNB estime que le Label UE mis en place en 2015 qui vise à donner la priorité aux ventes aux entreprises qui garantissent une première transformation en Europe a été utile.

La forêt publique commercialise 800 000 m³ sous ce label et les effets sont bénéfiques : hausse de prix, exportation de produits à valeur ajoutée, sauvegarde de l'emploi. 300 entreprises se sont déjà engagées dans le Label UE en signant sa charte, mais pour le moment, la forêt privée ne s'est pas engagée dans cette démarche de valorisation. Outre ce label, la FNB tire aujourd'hui la sonnette d'alarme et interpelle le gouvernement pour que des mesures urgentes soient adoptées, faute de quoi *«la filière chêne risque de disparaître»* martèle son président, Philippe Siat.



FNB

En dix ans, les volumes de chêne brut (grumes) disponibles pour les scieries françaises ont été divisées par près de deux, passant de 2,45 millions de m³ en 2007 à 1,25 millions de m³ en 2017.

VALÉRIE GODEMENT

Appel à un plan d'urgence

La FNB (Fédération nationale du bois), soutenue par 15 fédérations industrielles réclame un plan d'urgence doublé d'un grand plan de développement pour toute la filière, avec un objectif de valorisation industrielle à dix ans. Elle a listé 7 mesures techniques d'urgence : adhésion générale des opérateurs de la forêt à un label *«Transformation UE»* révisé et fiabilisé (ce label promeut la transformation du bois brut français à l'intérieur de l'Europe) ; mise en place de quotas d'exportation par essence et qualité ; mise en place d'un registre des exportateurs et d'une traçabilité des bois ; mise en place d'une traçabilité phytosanitaire et d'un système de redevance fiable favorisant l'exportation des produits à valeur ajoutée ; conditionnement des aides économiques à la forêt sur la base, soit d'une contractualisation donnant de la visibilité aux industriels, soit de la valorisation effective en France du bois issu de nos forêts ; reconnaissance officielle des organisations de producteurs sur la valeur du bois contractualisé comme en agriculture ; mise en place d'un médiateur des relations commerciales du bois. S'ajoutent à cette liste, trois mesures structurelles : relocaliser et développer une industrie du bois française respectueuse de l'environnement en donnant notamment la priorité à la forêt de production pour permettre à l'industrie française de devenir autosuffisante en volume et exportatrice ; engager une politique massive de replantation avec des choix clairs en faveur de la valorisation des forêts françaises (aujourd'hui sont plantés 25 000 ha/an contre 65 000 ha dans les années 1960, l'objectif étant d'atteindre 500 000 ha à l'horizon 2028, soit 3 % de la surface forestière) ; faciliter le financement du développement de la filière de transformation française, avec notamment la création d'un fonds de dotation pour les industriels qui portent la valorisation du bois français.

V. G.

Enquête

Les Français soutiennent la filière bois hexagonale

C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée fin 2017 par l'institut CSA pour la Fédération nationale du bois.

La France est, par nature, un pays forestier, où l'exploitation du bois est une activité économique depuis des siècles. Les scieries françaises, très intégrées à l'amont forestier, disposent ainsi d'un savoir-faire historique et s'appuient sur un approvisionnement maîtrisé pour proposer des produits de qualité, bénéficiant d'une excellente traçabilité. Le bois est directement sélectionné sur pied, au cœur des forêts et tronçonné en fonction de sa qualité et des spécifications de chaque commande. Ainsi, les scieurs français sont capables de s'adapter et de façonner plusieurs types de produits : fortes sections, grandes largeurs ou dimensions spécifiques.

Les Français ont une très bonne image de la filière forêt-bois française. Pour eux, elle participe à la fois à la vitalité économique du territoire ainsi qu'à l'entretien de ses espaces ruraux. Ils sont plus de 9 sur 10 (94%) à penser qu'elle doit être soutenue parce qu'elle favorise le *«Made in France»*. Ils sont 90% à estimer qu'elle représente un atout économique pour le pays. Ils sont par ailleurs 89% à s'accorder pour dire qu'elle contribue à entretenir les forêts et les paysages français et 87% qu'elle participe à l'aménagement des territoires hexagonaux.

Aujourd'hui, près d'un tiers des grumes de chêne récoltées en France partent à l'étranger pour être transformées, que ce soit en Chine ou en Europe. Une situation que les Français sont loin de cautionner puisqu'ils sont 88% à juger anormal que le bois brut issu des forêts françaises soit exporté pour être transformé en Chine ou dans d'autres pays et reviennent sous forme de meubles, parquets pour être vendus dans l'Hexagone. Ils soutiennent à la quasi-unanimité la transformation du bois issu des forêts françaises sur le territoire hexagonal. Ils sont ainsi 98 % à affirmer qu'il est préférable de favoriser la transformation du bois français en France.

Soutien de la filière

Pour 62% des Français, l'origine hexagonale de la transformation du bois et de sa fabrication constitue un critère de choix important lors de l'achat d'un produit en bois (meuble, parquet…). Ils pensent à la quasi-unanimité que la filière forêt-bois française doit être soutenue : 95% d'entre eux se disent ainsi favorables à réserver les aides financières de l'Etat aux professionnels français du bois favorisant sa transformation en France.

De plus, 94% estiment important de mettre en œuvre une politique à long terme favorisant la plantation d'arbres en France répondant aux besoins des transformateurs de bois. Par ailleurs, 91 % accueilleraient favorablement une initiative de l'Etat visant à pallier la pénurie de bois brut en France en limitant leur exportation.

Pour être compétitrice, la filière n'hésita pas à investir pour disposer d'un outil de production haute-technologie. Scanners pour l'optimisation du sciage, débit automatisé, pilotage par ordinateur, systèmes de vision pour la détection des défauts et tri à grande vitesse, régulations et contrôles électroniques du séchage, toutes ces innovations ont accru les capacités, la diversification des produits et la productivité des scieries qui investissent dans les nouvelles technologies pour se moderniser. Ces trois dernières années, en France, le secteur de la scierie a investi un milliard d'euros pour assurer la pérennité de ses activités. Des investissements qui doivent se poursuivre pour s'adapter aux évolutions du marché.

V. G.

Pas le droit de se tromper !

Dossier réalisé grâce aux fiches techniques et aux ressources du Réseau Pâtur'Ajuste

La mise à l'herbe est un moment crucial de l'année fourragère, entre excitation du «lâcher» et craintes d'éventuelles diarrhées ou de dégâts précoces sur les prairies... Chacun peut s'en trouver affecté, l'éleveur comme l'animal, sans parler des surfaces à préserver. La mise à l'herbe représente donc une transition à bien négocier pour la performance du troupeau, la productivité de l'ensemble de l'exploitation et une gestion optimale de la végétation et de la ressource en herbe.


Photo: Réussir

La mise à l'herbe est le plus souvent affaire d'expérience et de savoir-faire. Ce qui ne dispense pas de rester attentif aux conséquences et de vouloir améliorer sa technique de saison en saison. Ce qu'il faut savoir, c'est que la mise à l'herbe influe sur les cycles de croissance et de reproduction des plantes. Elle conditionne la quantité et la qualité de la ressource disponible au cours de l'année pour le pâturage et pour la consitution des stocks fourragers. Ce changement d'alimentation peut être perturbant pour les animaux et modifié leur comportement. La progressivité de la démarche peut éviter quelques déboires, sous forme de diarrhées ou de perte d'état.

Attention aussi à la nature de la ressource, quantité et qualité (fibre/vert) en fonction de la précocité ou non de la sortie. L'impératif restant quelles que soient les conditions que l'herbe doit faire plus de 10 cm pour enclencher la sortie des animaux. Le printemps se prépare à l'automne, en déprimant très bas les parcs pour favoriser la lumière et la pousse du trèfle à la bonne saison.

En débit de printemps, les prairies naturelles ayant un bon niveau de fertilité peuvent démarrer tôt. L'herbe est alors très azotée, riche en eau et pauvre en fibre. Ce qui nécessite un ajustement avec le foin. L'herbe peut être fragilisée par cette pratique, il faudra donc ménager la pâture pour ne pas contrarier la pousse de printemps.

Une période stratégique pour l'exploitation

A cette période, les enjeux sont nombreux : profiter du potentiel printanier, favoriser la pousse estivale, maintenir la qualité des prairies sur le long terme, sortir les animaux, limiter le risque parasitaire... Les décisions doivent être réfléchies au mieux pour les animaux, les végétations et les systèmes.

Des surfaces spécifiques doivent être réservées à cette période : des parcelles où la pression parasitaires est faibles, qui ne seront pas pâturées pendant la première moitié du printemps et des surfaces portantes pour ne pas abimer la ressource fourragère.

L'allotement, en fonction des besoins des animaux et de la conduite des surfaces, peut représenter un facteur de réussite à cette période charnière.

Une transition alimentaire à ménager

Tout en se calant sur la quantité d'herbe disponible à la mise à l'herbe il faut augmenter très progressivement le durée journalière de pâturage en assurant un équilibre entre le sec et le vert (herbe et foin ou parcelles présentant ce type de mélange). Idéalement, la transition dure une à trois semaines, c'est le temps qu'il faut aux micro-organismes de la panse qui réalisent la digestion, pour s'adapter à l'herbe.

Sortir tôt ou sortir tard ? Tout dépendra du démarrage de la végétation, de la taille des surfaces, des aléas climatiques du début de printemps... Mais attention à ne pas se faire déborder par l'explosion printanière de la pousse de l'herbe et l'épiaison qui s'en suivra si l'on sort trop tard et sans prendre les mesures nécessaires. Pour réussir sa mise à l'herbe, il faut y penser dès l'automne et prévoir des sécurités (surfaces précoces, foin).

Quelques règles simples pour une mise à l'herbe réussie

La mise à l'herbe est une période délicate à gérer pour les bovins à cause du changement d'alimentation et de l'apparition d'un stress lié au nouvel environnement (froid, vent et/ou intempéries). Plusieurs précautions est à prendre afin d'éviter l'apparition de pathologies.

Prévention de la tétanie d'herbage

Cette pathologie, engendrée par une diminution du taux de calcium et de magnésium dans le sang (hypomagnésiémie), se traduit par une agitation, des tremblements musculaires, une hypersensibilité aux stimuli extérieurs, une démarche hésitante et des convulsions.

• Facteurs de risque

- Les vaches laitières hautes productrices en début de lactation sont les plus touchées
- Changement d'alimentation avec la consommation d'une herbe jeune, riche en eau, en azote soluble et en potassium mais pauvre en cellulose, sodium et magnésium. De plus, elle est feuillue et donc pauvre en fibres physiques efficaces d'où une accélération du transit.
- Conditions climatiques défavorables qui engendrent un stress responsable d'une accélération du transit digestif et de l'utilisation des tissus adipeux accentuant l'hypomagnésiémie.

• Mesures préventives

- Mise à l'herbe progressive : Elle se déroulera sur 3 à 5 semaines afin d'adapter la flore ruminale au nouveau régime alimentaire. Une mise à l'herbe précoce la première semaine et une sortie de 2 à 3 heures/jour est conseillée, l'après-midi de préférence lorsque le rumen est plein et le climat plus favorable.
- Fournir un bon apport énergétique aux animaux avant la mise à l'herbe et maintenir un apport de fibres physiques efficaces au pâturage sous forme de foin distribué à volonté au râtelier (important pour les bovins allaitants où la mise est plus brutale que pour les bovins laitiers).
- Choix des parcelles : Il est préférable d'éviter les parcelles présentant une forte proportion de graminées et fertilisées de manière excessive.
- Mettre à disposition une complémentation en sel et minéraux afin d'apporter de l'iode, du magnésium et du sélénium aux animaux.

Prévention du risque d'entérotoxémie

L'entérotoxémie est cause très fréquente de mort subite chez les jeunes bovins à l'herbe. La mort intervient après une très courte période de fièvre, de diarrhées, de ballonnement et de symptômes nerveux.

Cette pathologie est due à des toxines produites par des bactéries du genre Clostridium et présentes en quantité anormalement élevée dans le tube digestif des animaux à la suite d'un déséquilibre digestif.

Une mauvaise transition alimentaire lors de la mise à l'herbe est le principal facteur de risque. L'insuffisance d'abreuvement, les variations climatiques, le stress et la surconsommation de matières fermentescibles seraient également à l'origine de cette pathologie.

La prévention passe par une transition alimentaire progressive avec apport de foin lors des premières semaines suivant la mise à l'herbe et lors des fortes périodes de repousse. Un protocole de vaccination peut également être mis en place selon les recommandations de votre vétérinaire.

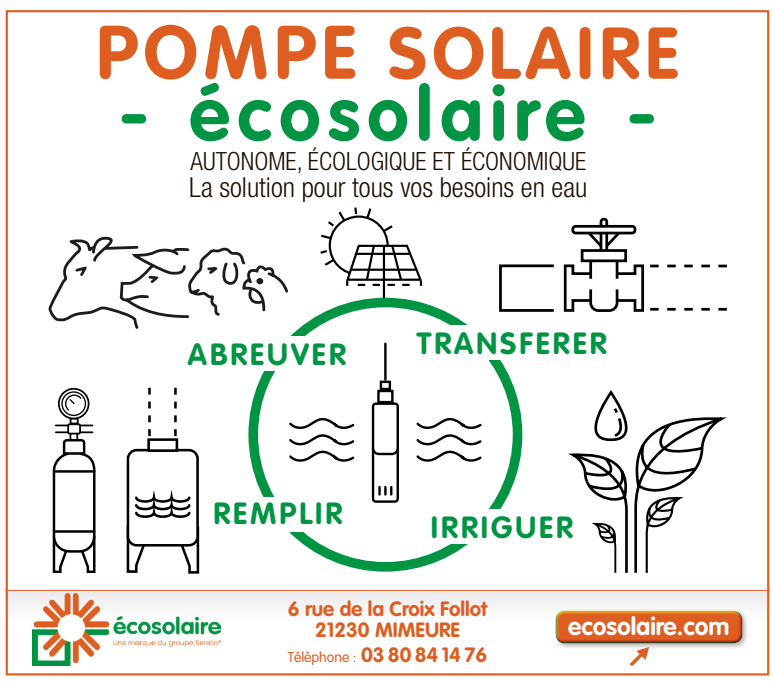
Prévention des troubles de reproduction

La mise à l'herbe peut entrainer des troubles de la reproduction car la ration ingérée présente un profil en protéines déséquilibré, marqué par un excès en azote soluble et un excès en protéines par rapport aux besoins et aux apports énergétiques.

Cela entraine une hausse de l'urémie (taux d'urée dans le sang) avec pour conséquence une diminution du pH utérin et une modification de la composition en ions du liquide utérin. Les conditions ne sont alors plus favorables pour la survie de l'ovocyte, des spermatozoïdes et de l'embryon avec pour conséquence une diminution du taux de fécondation, une augmentation de la mortalité embryonnaire précoce et des retours cyclés sur les animaux d'où un allongement de l'IVV.

La prévention s'effectue en grande partie en respectant les règles présentées précédemment. Pour toutes informations complémentaires, contacter : Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38.

Florent Gavard,
Chambre d'agriculture de Côte-d'Or



Pâturage

Une conduite technique à raisonner

Les éleveurs subissent souvent les végétations plus qu'ils ne les pilotent et ils ont souvent recours à la mécanisation pour rattraper ce que les animaux n'ont pas pu faire. Pourtant, on peut recourir à des pratiques qui augmentent les périodes de pâturage, la bonne conduite des parcelles restant basée sur un juste équilibre entre le prélèvement des fourrages pour les animaux et le renouvellement de la végétation.



Pour nourrir au mieux les animaux, il faut adapter la conduite du pâturage à leurs besoins physiologiques.

Photo: Réussir

S'intéresser à la conduite technique d'un pâturage présente plusieurs avantages, cela permet :
- de prévoir à l'avance les pratiques à mettre en place;
- d'éviter l'apparition des refus (herbacés ou ligneux) non consommés par les animaux;
- d'ajuster ses pratiques en fonction de l'évolution des performances du troupeau et de l'état de la végétation;
- de préparer les utilisations suivantes;
- de mieux gérer les différentes périodes entre les saisons et leur influence sur l'enherbement (printemps, été, fin d'automne, hiver).

Les ressources ne sont pas déterminées uniquement par le type de végétation en place dans la parcelle ou par la saison d'utilisation. Elles sont aussi construites et renouvelées à travers les pratiques de l'éleveur. Des pratiques qui peuvent évoluer au fil des années ou sous les effets cumulés de toutes les périodes d'utilisation dans l'année.
Il importe de conserver la capacité de résistance de la prairie, en évitant de pénaliser les réserves énergétiques des plantes. Il faut également laisser le temps aux plantes de faire mûrir les graines et ne pas répéter systématiquement les mêmes pratiques toutes les années, pour permettre de maintenir un stock de graine dans le sol.
Pour décaler la ressource plus tard au printemps on peut :
- déprimer l'herbe ou l'étêter
- faire une fauche de régulation pour provoquer des repousses de fin de printemps
- pâturer en rotation rapide à l'automne, avec consommation complète du tapis herbacé pour pénaliser la mise en réserve automnale.
Pour nourrir au mieux les animaux, il faut adapter la conduite du pâturage aux besoins physiologiques des animaux, au comportement des lots et aux ressources prélevées.



Photo: Réussir

Les ressources ne sont pas déterminées que par le type de végétation en place dans la parcelle.

Maintenir la productivité végétale

Le maintien de la productivité végétale est essentielle. Si les pratiques ne permettent pas une bonne mise en réserve, les plantes se nanifient, elles produisent moins et au bout de quelques années elles peuvent finir par mourir. La prairie se dégrade alors, avec apparition de sol nu et d'espèces associées (chardons, mourrons, pissenlits, chiendent, mousse...). Pour éviter cela et maintenir la productivité végétale, il faut favoriser un temps de retour du pâturage suffisamment long pour permettre la mise en réserve (3 à 5 semaines au printemps pour une prairie dominée par des graminées rapides, jusqu'à 7-8 semaines pour des graminées lentes). On peut également limiter la durée du pâturage (autour d'une semaine) et conduire avec un fil arrière pour éviter que les repousses ne soient pâturées.

Les conditions pour réussir

- **La structuration du foncier et des lots, les aménagements et les équipements pastoraux, ainsi que l'organisation du travail, sont déterminants pour réussir la conduite sur l'année.**
- **Articuler la réflexion sur les pratiques à mettre en œuvre sur une parcelle, avec une réflexion sur l'organisation annuelle du pâturage et de la fauche.**
- **Amener de la souplesse dans la chaîne de pâturage, en fonction des enjeux.**
- **Comprendre les liens et le processus dynamique entre les pratiques, les végétations et les troupeaux. Jouer sur la complémentarité des compétences entre les différents domaines de l'élevage, de l'agronomie et de l'écologie.**





Technique

Gérer les refus

Les refus peuvent concerner des espèces consommables ou des espèces non consommables. Mieux vaut les gérer que les subir, pour mieux maîtriser leurs conséquences sur la végétation à long terme. Le point sur les refus et leur conduite technique.

Au pâturage, certaines plantes qu'on pensait pouvoir faire manger sont en fait refusées par le troupeau, à un moment donné, sur une parcelle donnée. Quand ce refus est prévu pour être pâturé plus tard, on parle de report volontaire, pas de refus subi. Quand ce refus n'est pas prévu, on constate que la végétation devient hétérogène. Il arrive que l'on intervienne dessus mécaniquement pour éviter que les refus ne s'étendent ou que des flores indésirables ne se dispersent. On peut aussi se demander comment réussir à faire consommer ces plantes au troupeau. En posant un regard plus positif sur ces refus et en utilisant des techniques appropriées, l'éleveur peut arriver à les valoriser et/ou à les maîtriser.

D'abord, préciser la nature des refus au pâturage

Certaines plantes ne sont pas consommables (bois, buis, fougères aigle, euphorbes...), elles ne sont pas considérées comme des refus. D'autres en revanche, jugées non consommables, restent en fait potentiellement consommables, comme les ronces, le genêt, les herbes grossières, etc.). On peut le vérifier, car elles sont consommées parfois à d'autres saisons ou par d'autres lots sur la ferme, ou encore chez d'autres éleveurs.

Les vrais refus s'opèrent sur des plantes effectivement consommables mais non consommées. Ils peuvent être temporaires, programmés (report sur pied) pour une consommation ultérieure. Ainsi, si le chiendent n'est pas pâturé au printemps il ne sera pas mangé l'été. Mais si l'éleveur repasse ses vaches sur le chiendent fin octobre, tout sera consommé.

Problème ou pas problème ?

Face à la gestion des refus, il faut d'abord se poser la question de l'objectif. Est-ce ou non un problème ? Au printemps, les zones non consommées vont poursuivre leur maturation spontanée. Cela peut poser problème si l'objectif est d'avoir une relance franche et massive de la croissance feuillue. Ce n'est pas un problème si la prochaine utilisation s'accommode de cette maturation partielle de la parcelle. Les mélanges vert/pailleux ont une réelle valeur alimentaire, tant que l'on conserve un équilibre entre le fin et le grossier.

Les refus peuvent structurer le milieu, créer des abris, augmenter la fertilité du sol, maintenir la fraîcheur. Ils créent indirectement une ressource alimentaire différente, décalée par rapport au reste de la parcelle. Ils apportent de la souplesse.

En fonction des circonstances et des objectifs, il faut donc savoir résister à la demande ou à l'envie de "tenir propre" en considérant prioritairement l'intérêt agronomique des refus et des milieux hétérogènes. On peut profitablement se poser la question suivante : *«C'est un refus par rapport à l'animal ou par rapport à l'éleveur ?»*.

Enrichir sa conduite pour ne pas subir

Si les refus posent problème, on peut en limiter les effets. L'enrichissement de la conduite technique permet d'inventer de nombreuses solutions, car le refus n'est pas uniquement lié à la végétation, mais bien à une interaction des animaux avec le milieu.

La densité d'animaux à l'hectare influe très fortement sur l'expression des préférences alimentaires. Les faibles chargements permettent d'obtenir une consommation très homogène. On peut aussi résoudre des refus trop importants au pâturage en changeant les habitudes des animaux, en augmentant la capacité d'ingestion des jeunes, ou en laissant évoluer la flore ruménale.

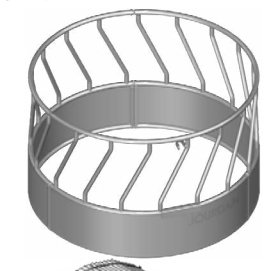
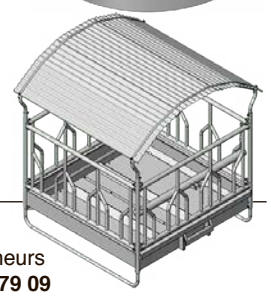
L'eau et le sel constituent des points de focalisation importants, autour desquels la hiérarchie sociale du troupeau s'exprime, ce qui génèrent des comportements particuliers. On peut obtenir des prélèvements très forts sur les broussailles par exemple, en plaçant une pierre à sel dans un massif dense. Certains emplacements peuvent s'avérer plus stratégiques que d'autres pour limiter les refus.

L'éleveur peut aussi ajuster la quantité distribuée, privilégier des apports azotés pour inciter à consommer des plantes fibreuses ou changer l'heure de distribution. Changer le périmètre d'un parc peut aussi motiver les animaux à valoriser la diversité. Les ruminants ont une tendance naturelle à associer des plantes très variées (équilibre azote/fibre, grosses et petites bouchées, automédication par les plantes, diversification des minéraux, etc.). En redéfinissant les contours d'un parc, on peut faire consommer une plante qui était refusée auparavant.



Photo: Réussir

Certaines plantes, jugées non consommables, restent en fait potentiellement consommables. On peut le vérifier, car elles sont consommées parfois à d'autres saisons.

Promodis
Pro, Proche, Promodis
STOCK PERMANENT
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
Rateliers, auges, cornadis, logettes, barrières
LES OFFRES DU MOIS jusqu'au 31/03/2018
• Ratelier circulaire avec 18 passages de têtes obliques, composé de 3 courronnes en tube ø49 mm
RA0901
419 €HT
Prix HT - Règlement comptant
• Ratelier 4 faces (2x2 m.) avec 12 passages de têtes type Feston
RA0950
714 €HT
Prix HT - Règlement comptant


YAgri YONNE
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr
Groupe Méthivier
Agence de Toucy 03 86 44 01 08

Savoir-faire de l'éleveur

Comprendre et piloter les préférences alimentaires au pâturage

Les préférences alimentaires des ruminants doivent aussi être prises en compte, c'est-à-dire leur tendance à rechercher en priorité certaines ressources fourragères. Certaines solutions permettent de rendre les animaux moins difficiles.

On a souvent l'habitude de penser qu'il est préférable de proposer des végétations jeunes et homogènes aux troupeaux, c'est-à-dire de leur donner ce qu'ils préfèrent. Certaines races peuvent aussi être considérées comme étant plus que d'autres en capacité de valoriser des fourrages grossiers ou des zones plus difficiles. Toutefois, le rôle de l'éleveur ne doit pas être minimisé, les conditions d'élevage jouent sur l'adaptation des troupeaux à leur environnement (apprentissage) et à la consommation des fourrages donnés.

La conduite de l'éleveur joue un rôle primordial dans le pilotage de l'expression des préférences alimentaires, car les préférences alimentaires au pâturage dépendent des expériences dans le jeune âge et des expériences plus récentes. En favorisant les apprentissages alimentaires, l'éleveur peut habituer ses animaux à consommer des ressources variées ou grossières qui permettent de développer des panses plus importantes. Il est possible d'agir pour augmenter le chargement instantané (refend, ajustement de l'effectif animal), orienter la fréquentation vers les secteurs délaissés (points de fixation, garde...), adapter la complémentation pour ne pas démotiver l'animal, développer l'apprentissage alimentaire des troupeaux.

Un point important : ce qu'on apporte ne doit pas pas concurrencer ce que l'on va chercher dehors, mais au contraire avoir un effet stimulant et améliorer les capacités digestives. Un foin très apprécié des animaux au retour de pâturage, provoque un comportement d'attente, ce qui diminue l'activité au pâturage durant les deux dernières heures. Lorsqu'ils sont lestés au départ, les ruminants exacerbent au pâturage leur comportement sélectif en recherchant les portions les plus jeunes des plantes.

Alimentation au pâturage

Ne pas négliger les ressources ligneuses

Les ligneux sont utiles au pâturage, à l'élevage et à l'équilibre économique des territoires. De plus en plus de références scientifiques et techniques attestent de leur intérêt fourrager et environnemental. Leurs usages sont variés : pâturage ou coupe, pour une distribution en vert et en sec.



Arbres, arbustes, broussailles peuvent servir d'ombrage, de brise-vent... mais aussi de ressource fourragère pour les troupeaux.

Photo: Réussir

Au sens pastoral, le terme "ligneux" englobe les arbres, arbustes, broussailles, etc. C'est à dire des ligneux plus ou moins hauts, qui constituent souvent des strates pastorales complémentaires à la strate herbacée que les pratiques d'élevage cherchent à valoriser.
Ces ligneux ont différentes fonctions, ils peuvent servir d'ombrage, de brise-vent... Mais aussi de ressource fourragère pour les troupeaux. Ils permettent de renforcer l'autonomie alimentaire des fermes et de sécuriser les système d'élevage face aux aléas climatiques. En fait, ils trouvent une place dans toutes les productions animales.
A la différence de l'herbe, la croissance des ligneux est plus tardive au printemps et reste continue pendant une bonne partie de l'été. De plus, ils ont un bon report sur pied estival et un excellent report sur pied hivernal, pour les ligneux à feuilles ou à aiguilles persistantes.

Mieux connaître les ligneux

Ils structurent le milieu et modifient le fonctionnement de l'herbe. Par exemple, une parcelle exposée au sud et avec un sol séchant, bénéficie de la présence d'une haie, car cette dernière favorise le redémarrage de la pousse en fin d'été.
Les ressources ligneuses peuvent être utilisées en pâturage direct des parties comestibles : bourgeons, fleurs, feuilles, fruits, jeunes rameaux et tiges plus âgées, plus ou moins lignifiés. Les fruits et les feuilles au sol peuvent aussi être pâturés. En fin d'été ou en automne, les branches d'arbres peuvent être coupées et données à pâturer en vert ou bien stockées en sec, pour une distribution plusieurs mois plus tard.
Les troupeaux apprécient les ligneux les moins fibreux en été, en complément de l'herbe sèche et moins appétente. En automne, les glands font partie intégrante de la ration alimentaire.
Certaines espèces ligneuses ont une valeur nutritive plus forte (frêne, saule, framboisier, etc.) que d'autres (chêne, noisetier, etc.). Mais, l'intérêt commun de tous les ligneux réside surtout dans les effets bénéfiques qu'ils procurent sur l'appétence globale de la végétation. Ils permettent à l'animal d'opérer une diversité de formats de bouchées, ce qui stimule l'ingestion et participent à atteindre des performances zootechniques satisfaisantes (y compris sur des plantes de moindre valeur nutritive).
Il faut aussi considérer la notion d'appétence relative au cours du temps. Si les feuilles des buissons ne sont pas très attractives au printemps lorsque l'herbe est jeune, elles le deviennent beaucoup plus un peu plus tard, car les feuilles sont alors moins fibreuses que l'herbe mûre.
Comme l'herbe donc, les ressources ligneuses doivent être préservéez sur le long terme. Il faut veiller à leur renouvellement, contrôler leur densité et leur accessibilité.



Photo: Réussir

Comme pour l'herbe, il est important de veiller à préserver les ressources ligneuses sur le long terme.

Les mécanismes biologiques des ligneux

- Mise en réserve énergétique : les réserves des ligneux qui permettent la croissance des feuilles et des tiges sont situées dans les racines et dans le bois. La non-reconstitution des réserves au fil des années par prélèvement inadapté et répété des feuilles et tiges, par pâturage ou coupe, entraîne la nanification, voire la mortalité des ligneux.
- Stratégies d'évitement : après pâturage, les ligneux ont tendance à croître en hauteur pour échapper à la dent de l'animal. Après broyage, ils se défendent en limitant leur appétence (lignification rapide des tiges, fabrication d'épines supplémentaires, amertume des feuilles, augmentation des toxines...).
- Mode de reproduction : les ligneux se reproduisent le plus souvent par voie sexuée (graines, semis, plantules). Certaines conduites peuvent favoriser ou pénaliser la survie des jeunes plantules. Après broyage, certains ligneux activent la reproduction végétative (rejet de souche et/ou de racine).

Toxines L'animal sait gérer

L'exposition croissante des animaux (une à deux heures par jour pour commencer), dès le plus jeune âge, donne le temps aux animaux d'activer les voies métaboliques des reins (élimination des toxines dans les urines) et du foie (modification ou destruction des toxines).
Pour ce qui est des glands ou des châtaignes, riches en amidon, la présence d'autres ressources fibreuses et/ou azotées, facilitera leur digestion.
Certaines associations de plantes annulent également l'effet des toxines. Cette conduite relève de l'apprentissage des animaux.

Pour la mise à l'herbe, **pensez CHAPUIS FRÈRES !**
Votre spécialiste en matériel d'élevage
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
25 tonnes de stock disponible

21450 St Marc/Seine **Tél. 03 80 93 22 28**

Élevages laitiers

Un site internet pédagogique pour une meilleure gestion des boiteries

Le site www.boiteries-des-bovins.fr rassemble toutes les informations utiles pour aider les éleveurs à prévenir, reconnaître et gérer les boiteries le plus rapidement possible.

Les boiteries constituent par leur fréquence et leur importance, la troisième maladie en élevages bovins laitiers, derrière les mammites et les problèmes de reproduction. Une boiterie négligée ou mal traitée peut entraîner de lourdes pertes économiques et d'importantes conséquences zootechniques (limitation des déplacements, perte d'appétit ...). Le coût direct d'une boiterie est estimé à 250€ par animal et plus si l'on tient compte des frais indirects de traitements, de troubles de la fécondité… Selon les élevages, entre 2 et 30 % des troupeaux sont touchés par ce problème.

Il est donc primordial de les détecter précocement afin de les traiter rapidement et efficacement. Or, face au manque d'informations centralisées sur ce sujet, les structures de conseil ont souhaité le développement d'un site internet de référence, complet et pédagogique. Financé par le Cniel, il est l'aboutissement d'une collaboration entre les experts de l'ANPB (Association Nationale des Pédicures Bovins), du CFPPA du Rheu (Centre de Formation des Pareurs), du Cniel, de FCEL, de GDS France, de l'Inra, de l'Institut de l'Élevage, d'Oniris, et de la SNGTV.

Conçu pour les éleveurs

«Conçu pour les éleveurs et leurs conseillers, le site boiteries-des-bovins.fr rassemble toutes les informations utiles pour aider les éleveurs à prévenir, reconnaître et gérer les boiteries le plus rapidement possible».

La boiterie est le signe d'un trouble de l'appareil locomoteur. C'est un mouvement «réflexe» de l'animal qui tente de soulager la douleur ressentie. Les facteurs entrainant l'apparition des boiteries sont multiples : on parle de maladies multifactorielles. Les affections du pied représentent la majeure partie des troubles locomoteurs. En effet, dans près de 90% des cas, l'origine d'une boiterie est podale. Pour les 10 % restants, elle est osseuse, articulaire, musculaire ou nerveuse avec des localisations très diverses. Environ 80% des affections podales sont situées au niveau des postérieurs car soumis aux plus grandes contraintes, contre 20% au niveau des antérieurs.

Le site répond à des questions telles que comment éviter l'apparition de boiteries dans mon troupeau ? Comment puis-je facilement savoir si mon animal boite ? Comment fonctionne le pied des bovins ? Comment identifier les lésions des pieds de mes vaches? Que faire si ma vache boite ? Comment lever le pied de façon sécurisée ?

Son objectif est d'apporter un maximum d'informations sur les lésions du pied des bovins laitiers, pour donner aux éleveurs les moyens d'une meilleure décision et d'une intervention rapide.



boiteries-des-bovins.fr

Le pied est aussi important que la mamelle. Pour aider les éleveurs à en prendre soin un site de références sur le sujet a été développé.

Un site internet riche en informations

Grâce aux nombreuses photos, vidéos et à un schéma interactif du pied, ce site permet de comprendre la fragilité du pied des bovins, de reconnaître les lésions présentes dans le troupeau et guide l'éleveur dans son intervention. Enfin, la prévention et les différents facteurs de risques (hygiène, alimentation, logement…) y sont détaillés pour mieux comprendre les contextes favorisant l'apparition de ces lésions.

Toutefois, ce site ne remplace pas une formation pour assurer les premiers soins ni l'intervention de conseillers spécialisés (pareurs, vétérinaires…). *«Si vous souhaitez intervenir dans la gestion des pieds et des boiteries, il faut y être formé»*.

CYRIELLE DELISLE

Faire un diagnostic

Les boiteries sont trop souvent prises en charge tardivement et l'injection d'antibiotiques est souvent utilisée à mauvais escient. En cas de boiteries, pour une gestion efficace, il faut d'abord réaliser un diagnostic. La première étape consiste donc en l'observation régulière des animaux pour identifier précocement une vache boiteuse. Dans un second temps, il est nécessaire de soulever le pied de l'animal. *«Ce dernier doit être levé de manière simple mais sécurisée pour l'intervenant et l'animal et, en un minimum de temps»*. Ensuite, il faut identifier correctement les lésions. Dans la majorité des cas, après un parage fonctionnel, de nombreuses lésions sont repérables (érosion du talon, Mortellaro, seimes, bleimes, abcès, ulcères, ouverture de la ligne blanche…). Pour les reconnaître et parer, il faut être formé ou faire appel à un professionnel (pédicure, vétérinaire). La dernière étape consiste à mettre en place le traitement adapté. Un parage curatif est souvent suffisant. Seul, le panaris nécessite une injection d'antibiotiques par voie générale suivant les recommandations de son vétérinaire.

Chronique ovine

La synchronisation des chaleurs au printemps

Mise au point au début des années 1970, la synchronisation des chaleurs consiste à reconstituer le cycle sexuel de la brebis, par l'intermédiaire d'un traitement hormonal en deux étapes : une éponge vaginale suivie d'une injection de PMSG à son retrait. L'éponge libère le progestagène et bloque le cycle de la brebis pendant 14 jours. La femelle peut être indifféremment au repos sexuel ou bien déjà cyclée. La PMSG libère les deux hormones responsables de l'ovulation. La brebis peut alors être soit inséminée 55 heures après l'injection, soit luttée 48 heures après.

Cette méthode présente l'avantage d'être applicable à toutes les races de brebis ainsi qu'aux adultes comme aux agnelles. Les mises-bas sont groupées sur 10 jours. Le coût de la synchronisation (éponge + PMGS) est d'environ 5 € par brebis. Un taux de fertilité supérieur à 70 % est considéré comme très correct.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)




Ciirpo

Avec cette méthode, la majorité des brebis met bas en 3 ou 4 jours.

Polyculture-élevage

Phytoel : Évaluer des systèmes économes en phytos

Afin d'anticiper les évolutions techniques, organisationnelles et économiques liées à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, des travaux de recherche ont exploré des voies d'adaptations.

Initié par l'institut de l'élevage en 2014 pour une durée de trois ans, le projet Phytoel avait pour intention d'évaluer l'incidence de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en élevage et ce, à l'échelle de l'exploitation. *«Aussi, 32 exploitations (12 en bovins lait, 10 en bovins viande et 10 mixtes lait et viande) ont été choisies dans les réseaux Dephy (fermes de démonstration du plan Écophyto) et Inosys (élevages suivis par un dispositif associant Institut de l'élevage et Chambres d'agriculture). Dans chacune d'entre elles, agriculteur et couple d'experts (agronomie et élevage) ont co-construit un nouveau système économe et répondant aux objectifs personnels de chaque structure. Le but recherché étant de réduire de moitié l'usage des produits phytosanitaires»*, rapporte Philippe Tresch de l'Institut de l'élevage.

Objectif atteint : réduction de 53 %

Globalement, l'objectif de réduction de l'usage des phytos est atteint, avec une baisse de 53 % de l'IFT initial (Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires) par hectare labourable. *«Toutefois, cette moyenne cache une grande variabilité puisque les niveaux de réduction s'échelonnent de 0 à 100 %. Deux types de moyens ont été mis en œuvre pour diminuer les IFT : des leviers dits «pratiques» et des leviers appelés «sole». Les premiers consistent à changer les pratiques d'utilisation des phytosanitaires (améliorer les conditions d'application pour limiter la dose de matière active appliquée, substituer par un passage d'outils des traitements, supprimer l'un des traitements en retardant la date de semis d'automne, faire appel à la génétique…)»*. Ces leviers pratiques permettent en moyenne de réduire l'IFT de 20 %. Les leviers «sole» sont plus efficaces avec en moyenne une réduction de l'IFT initial de 30 %. Ils impliquent en revanche de modifier en profondeur l'assolement en remplaçant une partie des cultures de vente les plus consommatrices de phytos comme le colza, le blé tendre par des cultures de vente moins demandeuses en produits phytos (tournesol, maïs grain) et des cultures fourragères (méteil, prairies temporaires).

«Ces modifications entraînent une complexification de l'atelier cultures : davantage de cultures, une réorganisation des assolements, une augmentation de la surface allouée à l'élevage. Côté élevages, le nombre d'UGB baisse (- 3 %), l'autonomie en concentrés s'améliore, les achats de correcteur azoté diminuent. On observe ainsi, une érosion des performances au profit de l'autonomie».



C.Delisle

Les systèmes de polyculture élevage réduisant leur utilisation de phytosanitaires seront, selon les simulations, plus autonomes, moins émetteurs de GES, moins productifs, plus typés élevages (augmentation de la part de SAU à destination de l'élevage) et évolueront dans leur production (animaux et végétaux).

Baisse des performances animales

Dans les systèmes mixtes, la tendance est à la réduction de l'atelier viande. On arrête l'atelier jeunes bovins ou la finition plus longue. Globalement, le volume de lait produit est à la baisse de 4 %, le volume de viande produit chute de 14 %. *«Malgré des performances moindres, les résultats économiques sont équivalents (EBE n'évolue pas). Cette moyenne cache toutefois de fortes disparités selon les stratégies globales mises en place par chaque exploitant»*. Sur le plan du travail, 73 % des systèmes ont dû le réorganiser, mais 43 % des exploitations estiment avoir réduit leur charge de travail et 20 % l'avoir augmentée.

«Dans l'ensemble, les objectifs du plan Écophyto sont atteints mais individuellement, les niveaux de réduction d'usages de phytosanitaires sont hétérogènes. Au-delà de l'exploitation, c'est également à l'échelle de la filière et du territoire qu'il serait nécessaire d'anticiper ces évolutions (moins de cultures de vente, moins de lait, moins de viande)», conclut Philippe Tresch.

CYRIELLE DELISLE

Évaluation environnementale

Au travers du projet Phytoel, *«nous nous sommes également penchés sur les autres indicateurs environnementaux en utilisant l'outil CAP'2ER pour regarder si les systèmes qui diminuent leur IFT améliorent ou dégradent les autres leviers environnementaux»*, précise Philippe Tresch.

«Les leviers d'action pour la diminution des IFT sont compatibles avec une baisse des impacts environnementaux des élevages étudiés et favorisent également les contributions environnementales positives». En moyenne, les exploitations limitant leur IFT réduisent les émissions de GES bruts de 8 %, améliorent leur stockage carbone de 128 %, diminuent l'acidification de l'air de 6 % et leurs consommations d'énergies fossiles de 13 %, ainsi que leur potentiel d'eutrophisation des milieux aquatiques de 25 %.



La chronique ovine

SheepNet, un réseau européen pour améliorer la productivité ovine

SheepNet est un réseau sur la productivité ovine financé par l'Union Européenne, qui implique les six principaux pays producteurs ovins de l'Union Européenne (Irlande, France, Royaume-Uni, Roumanie, Espagne et Italie) et la Turquie. La productivité ovine (nombre d'agneaux élevés par brebis mise à la lutte) est une combinaison du succès de la reproduction, de la gestation et de la survie de l'agneau. C'est un des critères clés de la performance économique des élevages ovins. SheepNet est conçu pour stimuler l'échange de connaissances entre la recherche et les acteurs ovins (éleveurs, techniciens, vétérinaires,…) afin de diffuser largement les meilleures pratiques et les innovations, dans le but d'augmenter la productivité ovine. Le site web SheepNet (www.sheepnet.network) permet d'accéder aux solutions proposées et sera mis à jour régulièrement. Vous avez aussi des trucs et astuces et des bonnes pratiques intéressantes à partager dans le cadre de SheepNet ? N'hésitez pas à le faire sur site web SheepNet. SheepNet c'est aussi des rencontres nationales et internationales orientées sur l'échange de connaissances techniques, pratiques et scientifiques. Vous souhaitez y participer ? Enregistrez-vous sur le site web SheepNet. Les prochaines rencontres sont en avril dans le Lot et en juin en Espagne. Ce réseau européen n'a d'intérêt que par une participation large des acteurs ovins. On attend plus que vous !

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET JEAN MARC GAUTIER (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)



Colza

Sans soufre, la culture de colza souffre...

Dans le contexte de sécheresse de l'an passé, des pertes de rendements importantes par des carences en soufre ont été constatées sur des parcelles de colza où les quantités apportées étaient insuffisantes.

Avec un besoin de l'ordre de 5 unités de SO3 par quintal, le colza est une culture exigeante en soufre. Cet élément étant fortement lessivable, l'attention sera particulière ce printemps dans un contexte de pluviométrie hivernale excédentaire.

Apporter 75U sous la bonne forme et au bon moment

Les besoins du colza en soufre sont importants au printemps et commencent dès le début de la montaison (stade C2/D1). C'est à ce stade qu'il existe un décalage entre la minéralisation dans le sol et la phase de croissance de plante. Il est donc important de réaliser l'apport de 75 unités de S03 à ce stade, au moment du 1er apport d'azote (ou 2ème si apport précoce d'azote). Les 75 unités correspondent à la totalité des exportations et au meilleur rapport rendement/glucosinolates. Enfin, attention à la forme apportée. Le colza ne valorise que les apports réalisés sous forme sulfate (S03). Les formes de soufre minéral sont donc déconseillées, car beaucoup moins efficaces. A noter qu'une correction des carences est encore possible jusqu'à floraison (100kg de sulfate d'ammoniaque dans 500l d'eau/ha). Consultez les principaux engrais utilisables sur le site Internet de Terres Inovia.


Terres inovia

Carence en soufre observée en mars 2017.

Une parcelle avec apport de matières organiques à l'automne est potentiellement moins sensible aux carences. Mais, en cas de conditions favorables au lessivage (le cas cette année) et défavorable à la minéralisation, le risque est présent.

De plus, le taux annuel de minéralisation du soufre étant faible (estimé à 1-3%), les quantités de soufre apportées par les produits organiques épandus à l'automne restent limitées. Attention également à la teneur en soufre qui est variable selon l'origine (ex : 16 kgSO3/animal/an pour les bovins laitiers contre 9 pour les bovins viandes).

Des dépôts atmosphériques en baisse et une fertilisation parfois négligée

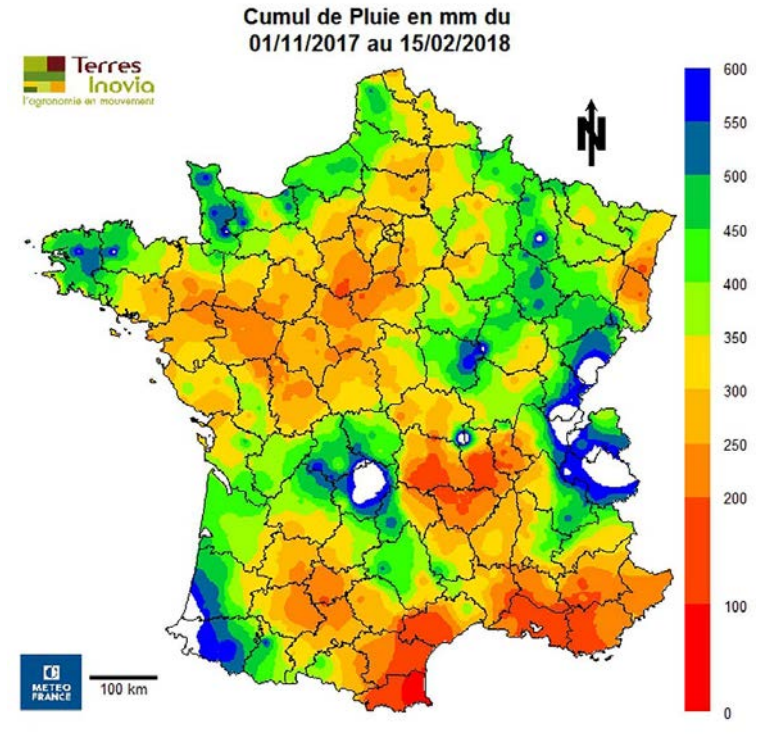
Les apports de soufre par retombées atmosphériques ne cessent de chuter depuis 40 ans. D'une façon générale, les sols reçoivent 7 fois moins de soufre qu'il y a 30 ans, principalement par la baisse de l'utilisation des combustibles fossiles. De plus, la forme atmosphérique n'est pas directement assimilable par la plante et dépend de processus variables selon le type de sol, climat…

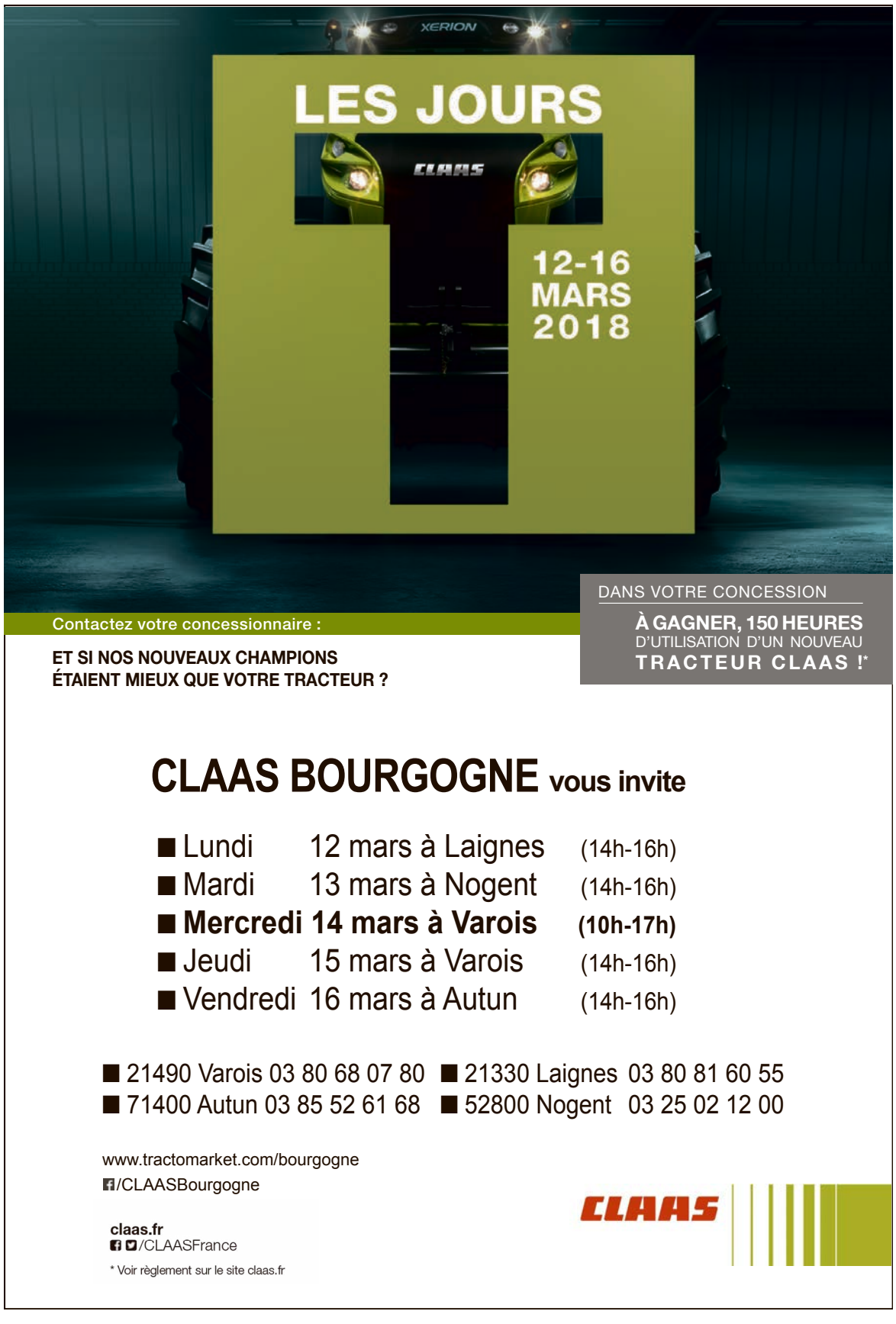
Selon l'enquête sur les pratiques culturales conduite par Terres Inovia en 2012, 12% des parcelles de colza ne reçoivent pas d'apport de soufre, avec plus d'impasses pour la région du Nord-Pas-de-Calais. Au niveau des doses, la Lorraine présente 25% de parcelles avec une dose inférieure à 50u.

Un risque de lessivage important en 2018

Le soufre est plus lessivable que l'azote (moyenne de 37u/an contre 27u/an pour l'azote). Ce phénomène est accentué par un cumul de pluies supérieur à 350mm pendant les 4 mois d'hiver. Les conditions climatiques de cet hiver laissent présager un risque important cette année.

TERRES INOVIA





SV PRO/Axe Equipement

Premier démo Tour de la saison



Les concessions John Deere dont le siège social se situe à Monéteau annoncent la couleur. 2018 sera une année avec une forte présence sur le terrain, accompagnée d'un renforcement des équipes SAV. De nombreux *«Démo Tour»* sont programmés afin que les agriculteurs puissent découvrir et essayer des matériels en conditions réelles et à proximité de chez eux. Cette stratégie élaborée par Michael Badault, DG de la concession et Aurélien Chenu et David Martin, les deux directeurs commerciaux, permettra de sillonner le secteur qui s'étend désormais du nord de Chalons-sur-Saône à Pont-sur-Yonne et de Nevers à Châtillon sur Seine, secteur qui compte huit bases. *«C'est un investissement fort de l'équipe commerciale et du démonstrateur qui s'impliquent dans la préparation et la logistique de ces évènements.»* souligne Michael Badault.

Du 26 février au 2 mars, le Démo Tour Élevage a donc fait étape dans cinq exploitations à Saint Péreuse (58), Saint Loup Géanges (71), Sincey les Rouvray (21), Bouilly (89) et Sainpuits (89). À chaque étape, cinq présentations dynamiques étaient proposées : tracteurs, manutention, paillage en partenariat avec Kramer et Lucas et les inspecteurs techniques et commerciaux des constructeurs. Les agriculteurs ont pu essayer les nouveaux John Deere 5R, élus tracteurs de l'année, et remarqués pour leur sobriété. La gamme compte quatre modèles de 90 à 125 cv, quatre modèles compacts dotés d'un châssis incurvé qui accueille un relevage avant et le bâti du chargeur sans impacter le rayon de braquage. En plus des transmissions CommandQuad manuelle et CommandQuad à quatre gammes et quatre rapports sous charge (mode Auto sur la seconde), les 5R arborent la nouvelle transmission Command8 (C8) spécifique à cette gamme. La C8 propose 32 vitesses avant (16 arrière) offrant huit rapports à passage automatique en marche avant et un mode Éco pour évoluer à 40 km/h à 1 759 tr/min. En option, la cabine est suspendue sur deux amortisseurs réglables et est dotée d'un toit vitré panoramique. L'accoudoir CommandArm, et un nouveau joystick électrique en alternative au joystick mécanique pour piloter le chargeur font également leur apparition.

À la suite de la signature entre John Deere et Kramer-Werke GmbH d'une alliance stratégique avec prise de participation du premier dans le second, en juillet dernier, les concessionnaires John Deere sont nombreux à distribuer la marque de télescopiques allemands. SV Pro a également fait ce choix. Le télescopique KT357, un des neuf modèles de télescopiques était en démonstration.

La gamme de chargeurs télescopiques KT compte huit modèles d'une capacité de 2,7 t à 5,5 t et d'une portée de 6,15 m à 8,75 m. Ils sont dotés de moteurs Deutz quatre cylindres de 136 ch et de 156 ch pour les deux modèles du haut de la gamme.

Une gamme de chargeuses sur pneus télescopiques (série KL) est également au catalogue, la KL 35.8T, étant une des attractions du Démo Tour. Les quatre modèles de la gamme offrent une charge utile située entre 1650 kg et 2300 kg et d'une hauteur de gerbage comprise entre 4 m et 4,5 m. À noter que Kramer ne propose que des chargeuses à châssis fixe et cabine centrale, les quatre roues directrices permettant un rayon de braquage de 2,95m.

Pour compléter ce Démo Tour Élevage, Lucas présentait la pailleuse-distributrice Castor 180R à trois démêleurs et 18m³ de volume. Les agriculteurs ont pu se rendre compte en conditions réelles des capacités de paillage jusqu'à 15 m.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

▶ Des professionnels à votre service

ttb techno-textiles de bourgogne
Un textile, une technique, une solution...
1, Rue Amsterdam (Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands

VIDEO SURVEILLANCE & PROTECTION
CONDITIONS DE MORTE SAISON
www.camerail.com
CAMÉRAIL Sur le terrain. Avec vous !
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
8 290 €TTC
6 908,33€HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Alpego Un semoir pneumatique plus accessible



Petit frère du Jet-X apparu l'an dernier au Sima, le semoir pneumatique Jet-M s'adresse plutôt à la polyculture. Sa trémie est très avancée sur la herse rotative (modèles BE, BF, RM ou RK) afin de limiter le porte-à-faux. Accessible depuis la passerelle centrale, le nouveau doseur à bobines interchangeables (0,8 à 500 kg/ha) est entraîné électriquement, autorisant le démarrage anticipé et de la modulation de dose. Les deux têtes de répartition sont disposées au-dessus de la barre de semis, afin de raccourcir au maximum les tuyaux de descentes et de faciliter leur entretien. La barre de semis se compose d'éléments à monodisques concaves montés sur silentblocs sur deux rangées et bénéficiant d'une pression de 60 kg par élément. Trémie : 1 000 l Largeur : 3 et 3,50 m

Claas Les tracteurs Arion 400 mieux dotés



La gamme de tracteurs Arion 400 (6 modèles de 90 à 140 ch) complète son offre d'équipements. Jusqu'à présent réservée aux deux plus petits modèles, la cabine à toit bas (hauteur réduite de 14 cm) est désormais disponible sur l'ensemble de la gamme. Alternative à la cabine Panoramic, un toit ouvrant vitré fait également son apparition sur les cabines standards ou basses, en option. Les Arion 400 accèdent de série à des rétroviseurs grand angle et à une climatisation automatique en option. En entrée de gamme, apparaît une finition de cabine simplifiée, sans levier multifonctions. En haut de gamme, la finition CIS + comprend l'écran couleur CIS, un circuit hydraulique load sensing 110 l/min et jusqu'à 6 distributeurs électrohydrauliques. Le pré-équipement chargeur des Arion 400 comprend désormais des conduites hydrauliques rigides jusqu'au quick coupleur. Enfin, les modèles équipés de la transmission Hexashift et de l'écran couleur CIS accèdent à la fonction Cruise Control qui régule automatiquement les rapports et le régime moteur pour maintenir la vitesse sélectionnée.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 06/03/2018	Bourg-en-Bresse 27/02/2018	St-Christophe-en B. 28/02/2018	National 28/02 au 06/03/2018
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,73 €	3,79 €
	R	3,40 €	3,25 €	3,50 €	3,38 €
	O	3,15 €	2,90 €	-	3,08 €
Vaches mixte (M)	R	3,20 €	-	-	3,20 €
	O	3,20 €	-	-	3,06 €
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,76 €
	P	2,75 €	2,45 €	-	2,50 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,08 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,69 €	3,47 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,08 €
Taureaux VML	URO	2,80 €	2,40 €	3,00 €	2,67 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/03/2018**

Effectif total: 625 - Nombre d'invendus: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,12 €	3,35 €	3,25 €	+0,12
			250-300	3,02 €	3,17 €	3,08 €	+0,11
			300-350	2,84 €	3,02 €	2,91 €	+0,04
			350-400	2,69 €	2,92 €	2,81 €	+0,05
			400-450	2,60 €	2,89 €	2,75 €	+0,08
			450-550	2,48 €	2,67 €	2,61 €	+0,13
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	3,00 €	3,07 €	3,01 €	+0,02
			300-350	2,73 €	2,80 €	2,76 €	+0,02
			350-400	2,65 €	2,68 €	2,67 €	+0,01
			400-450	2,59 €	2,71 €	2,67 €	+0,14
			450-500	-	-	--	
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,68 €	2,87 €	2,74 €	-0,01
			300-350	2,55 €	2,86 €	2,69 €	-0,03
			350-400	2,66 €	2,67 €	2,66 €	+0,04
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,53 €	2,54 €	2,54 €	-0,10
			300-350	2,46 €	2,66 €	2,57 €	=
			350-400	2,42 €	2,51 €	2,49 €	-0,04

BROUTARDS : Les volumes proposés ne progressent pas, et ne couvrent pas la demande des acheteurs présents en plus grand nombre avec des débouchés multiples et variés (repousse ou engraissement en France, exportations vers la Tunisie (de 300 à 400 kg), vers l'Italie (350 à 500 kg), vers l'Espagne (légers et seconde choix), vers l'Allemagne (vaccinés FCO 8 et 4), ... Le commerce est donc très dynamique avec des cours en hausse. Aucun invendu.

LAITONNES : Présentation normale, vente régulière et cours sensiblement reconduits..

Effectif total: 86 - Nombre d'invendus: 73%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			500 et +	-	-	-	-
	F	U	400-450	2,23 €	2,41 €	2,30 €	-
			450 +	-	-	-	-
		R	350-400	-	-	-	
			400-450	2,25 €	2,54 €	2,35 €	-

GENISSES 18 MOIS : Peu d'offre. vente calme.

Effectif total: 193 - Nombre d'invendus: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	ÂGE					
VACHES CHAROLAISES GÉNISSES - TAUREAUX	E	- 5 ans	2,16 €	2,90 €	2,50 €-	
		5 à 10 ans	2,15 €	2,25 €	2,21 €-	
	U	- 5 ans	1,90 €	2,20 €	2,03 €	-
		5 à 10 ans	1,78 €	2,12 €	1,90 €	-
		+ 10 ans	1,76 €	1,86 €	1,80 €	-
	R	- 5 ans	1,71€	2,08 €	1,87 €	-
		5 à 10 ans	1,66 €	1,82 €	1,75 €	-
		+ 10 ans	1,70 €	1,81 €	1,73 €	-
	O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	-	-	-	-
	E	24 à 36 mois	2,21 €	2,66 €	2,37 €	-
	U	24 à 36 mois	1,98 €	2,22 €	2,04 €	-0,03
	R	24 à 36 mois	1,84 €	2,02 €	1,92 €	-0,02
	U	+ 500 kg	1,70 €	1,80 €	1,73 €	-0,12
	R	+ 500 kg	1,65 €	1,69 €	1,67 €	-

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Peu d'apports cette semaine, ce déficit est certainement du au retard de la campagne de vêlage. Les vaches de réforme se font attendre, l'offre ne couvre pas la demande. Ceci étant dit le cru proposé est de bonne qualité. Ces deux faits en adéquation, réhaussent les cours du marché quelque soit la catégorie d'âge. Tendances à confirmer les semaines suivantes.
TAUREAUX : Bons apports mais de moins bonne qualité que la semaine passée. On ne connaît pas de baisse alarmante mais plutôt des cours à l'image des animaux. Toujours une forte demande dans cette catégorie.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 26/02/2018

Bovins (303)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
220 à 370 kg	710 - 1010	2,70 - 3,20
380 à 490 kg	1040 - 1160	2,35 - 2,76
Laitonnes		
285 à 310 kg	710 - 830	2,44 - 2,68
325 à 380 kg	-	-
Génisses		
360 à 525 kg (16-24mois)	-	-
660 à 760 kg (24-36mois)	1420 - 1700	1,99 - 2,51
Taureaux		
960 à 1075 kg	1510 - 2000	1,55 - 1,86
Vaches		
Vaches légères	910 - 1080	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Commerce plus actif en broutards permettant à la cotation de reprendre quelques centimes dans les lourds. Cours très fermes en légers. Seulement trois lots invendus. Apports plus importants en laitonnes mais la demande bien présente entraîne une vente globale à des tarifs fermes. Peu de volume en vaches maigres, cours plus soutenus. Pas d'invendu.

Bovins gras : 4

.

Prochain marché bovins le 5 mars 2018 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/03/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 284 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	3,05 €	3,10 €	3,10 €	+0,05
			250 - 300	2,62 €	3,27 €	2,90 €	+0,06
			300 - 350	2,72 €	2,95 €	2,86 €	+0,04
			350 - 400	2,56 €	2,93 €	2,76 €	=
			400 - 450	2,48 €	2,75 €	2,62 €	+ 0,03
	F	U	200 - 250	2,38 €	2,72 €	2,52 €	-0,02
			300 - 350	2,44 €	2,68 €	2,56 €	- 0,03
			400 - 450	-	-	-	-

Broutards: la demande reste toujours supérieure à l'offre ce qui rend le marché attractif. La vente est rapide et les cours sont en adéquation avec cette demande accrue. Légère hausse dans tous les sujets.
Laitonnes: la baisse constatée les semaines précédentes ne fait que se justifier; cours sensiblement reconduits.

Bovins

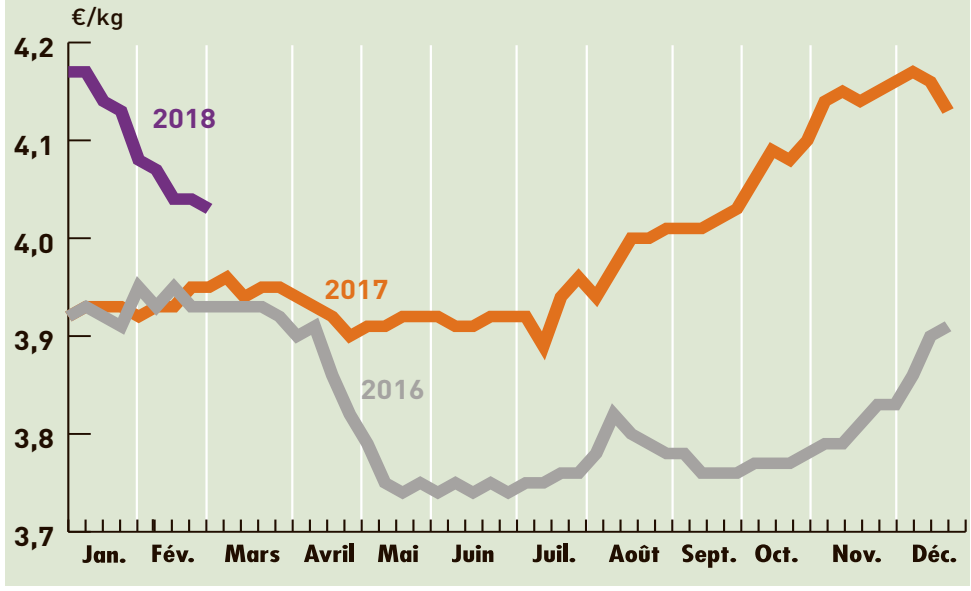
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 26/02 au 04/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,03 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	-	3,66 €	3,61 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,09 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,72 €	3,69 €	3,58 €	3,35 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,66 €	3,66 €	3,58 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,30 €	3,26 €	3,21 €	
Races lait					-	-	2,85 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,52 €	4,19 €	3,91 €	3,81 €			

Tendance : Stabilité dans les jb. moins d'offre notamment en vaches laitières.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 26/02 au 04/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,08 €	4,05 €	3,94 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,45 €	4,05 €	3,78 €	3,54 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,82 €	3,64 €				
Races mixte					3,30 €	3,28 €		
Races lait						-	2,84 €	2,82 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,56 €	4,40 €	3,99 €	3,80 €				

Tendances SEM. 10/2018

Bovins de boucherie

Les concours d'animaux de haute valeur bouchère sont en pleine préparation. Ce sera encore près de 5 000 animaux qui seront offerts sur les concours et il reste à savoir, si les commandes seront à la hauteur dans un contexte où les relations commerciales restent très tendues avec les GMS, et des éleveurs qui en ont marre de voir brader leur travail.
Sur les marchés, l'offre dans les très bonnes femelles s'amenuise ce qui permet de tenir les prix. Dans les allaitantes de choix secondaire, la tendance au raffermissement renforce le tassement de l'offre ce qui tend à fluidifier le commerce avec une légère amélioration des cours notamment dans l'entrée de gamme. En laitières, l'activité commerciale se montre très fluide avec une tendance positive dans l'ensemble des vaches frisonnes, abondances ou montbéliardes. En jeunes bovins, le commerce reste calme, mais le marché est plus équilibré ce qui permet de maintenir les prix.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les conditions climatiques sont encore un peu justes pour penser à la mise à l'herbe. L'activité commerciale est plus régulière avec des tarifs qui ressentent déjà les quelques plus-values enregistrées dans l'entrée de gamme de la viande. La demande est suivie pour les vaches montbéliardes à herbager.

Broutards

Les importateurs italiens parlent d'une offre historiquement faible sur le marché français, ce qui leur pose déjà des soucis d'approvisionnement. La concurrence des pays du pourtour méditerranéen se montre également plus forte avec la réouverture de la Tunisie à partir de la France, mais également du Liban et de la Libye à partir de l'Espagne. L'ensemble de ces débouchés additionné aux besoins de repousse ou d'engraissement sur le marché intérieur dopent les ventes et entraîne une progression des prix dans l'ensemble des mâles de moins de 450 kg. Dans les femelles, les bonnes laitonnes préparées pour l'export se tiennent.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs réussissent à maintenir leurs prix dans les veaux laitiers pour des sorties de la mi-août. Le commerce reste néanmoins assez fluide avec un marché export sur l'Espagne très ferme. La tendance est sous-pression dans les croisés laitiers ou Blanc bleus de milieu de gamme (R) qui ne bénéficient pas du soutien de l'export. Cette tension est également ressentie dans les bons croisés (jaune ou Blanc bleus) U ou les Charolais. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/03/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 91 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,85 €	2,07 €	1,93 €	-
			5 à 10 ans	1,55 €	1,94 €	1,80 €	-0,02
			+ 10 ans	1,45 €	1,78 €	1,60 €	+0,02
Vache Limousine	F	U	+ 10 ans	-	-	-	-
Génisses		U	24 à 36 mois	1,96 €	2,55 €	2,10 €	- 0,02

Frémissement des cours sur toutes les catégories; vente cependant active aux vues des volumes présentés.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/02/2018**

Effectif total: 102 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX		U	de 32 à 38 kg	3,26 €	3,47 €	3,31 €	-
			de 38 à 44 kg	3,36 €	3,70 €	3,51 €	-
			de 44 à 50 kg	2,78 €	3,19 €	3,00 €	-
			> 50 kg	2,52 €	2,79 €	2,60 €	-
		R	de 32 à 38 kg	-	-	-	-
			de 38 à 44 kg	-	-	--	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 57 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis	M		(M)	1,01 €	2,11 €	1,36 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,11 €	1,37 €	1,26 €	-
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	> 60 kg (F)	1,09 €	1,12 €	1,12 €	-
		O	< 60 kg (F)				

Effectif total: 25 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux	U	32 à 38 kg	3,66 €	3,66€	3,66 €-	
		38 à 44 kg	3,85 €	3,87 €	3,87 €-	
		> 44 kg	3,47 €	3,47 €	3,47 €-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux :	U	25-35 kg	-	-	-	

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 19/02/2018*

Ovins : 33	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	120 - 145	2,67 - 3,38
Brebis	-	-

Rensez à annoncer vos ovins. vente globale en ovins à des tarifs fermes à haussiers en bons agneaux.

Prochain marché le lundi 05 mars aux horaires habituels.

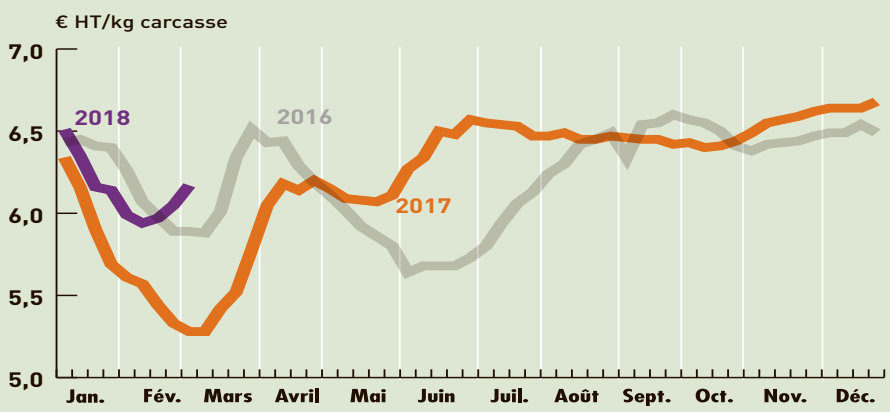
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 26/02 au 04/03/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,56 €	5,88 €
Couvert	16 -19 kg	6,75 €	6,43 €	5,51 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,62 €	5,08 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 26/02 au 04/03/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,17 €	6,85 €	2,39 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 19/02/2018 au 25/02/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,51	7,45	6,89	-	-	-	-
	Var.		0,07	0,06					
	R	6,86	7,04	6,97	-	6,50	6,43	-	-
	Var.	-0,12	0,20	0,72		0,05	0,15		
	O	5,50	5,58	5,65	-	5,46	5,41	-	-
	Var.	-0,19	0,15	0,30		=	-0,01		
3 (couverts)	U	-	7,39	7,35	6,34	-	6,82	6,64	-
	Var.		0,04	0,08	0,17		0,07	0,04	
	R	-	6,87	6,65	5,75	6,49	6,35	6,00	5,44
	Var.		0,22	0,39	0,21	0,10	0,04	0,03	-0,13
	O	5,62	5,64	5,61	4,99	5,79	5,44	5,22	4,76
	Var.	-0,03	0,03	0,05	=	0,15	0,10	0,05	0,08s
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,60	5,32	-
	Var.						=	-0,04	
	O	-	-	-	-		5,10	-	-
	Var.						0,21		

Zone nord : AGNEAUX : Poursuite de la hausse des cours . Brebis : Tendance stable. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

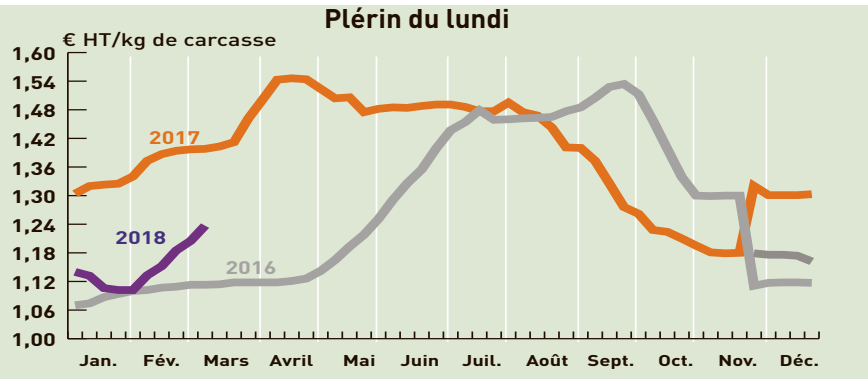
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 5 mars 2018) : « Cours reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 222 porcs présentés)
Cotations du lundi 5 mars 2018

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,237 €**

Plérin du lundi



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 23/02 au 01/03/2018*

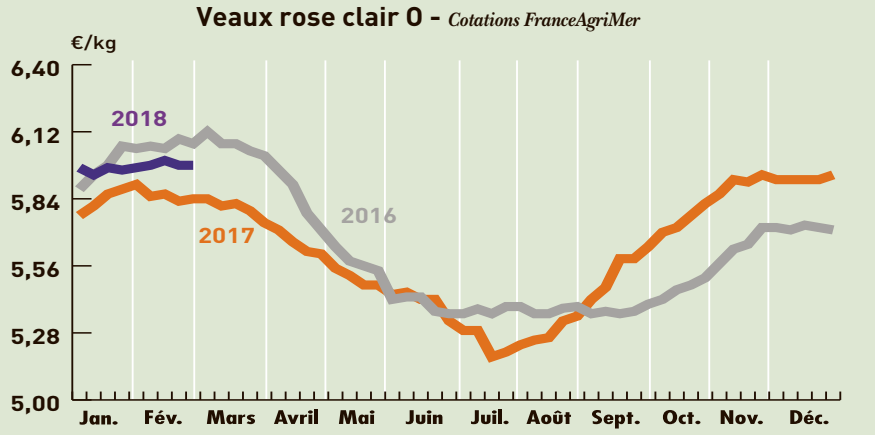
1,44 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 26/02 au 04/03/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,10 €	-	-
U	-	7,61 €	6,13 €	-
R	-	6,51 €	5,38 €	4,41 €
O	-	5,98 €	5,09 €	3,98 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 26/02 au 04/03/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	447	Les cours sont reconduits mais les veaux legers de qualite moyenne se vendent difficilement.
La Talaudière	435	Moins d'apports, cours facilement reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	227	- 1
Femelles	148	- 8
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	132	-1 ,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)*
Cotations FranceAgriMer du 26/02 au 04/03/2018

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,85	0,00	0,00

Céréales

Marché du 22 février 2018

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de févr.	147	T	C
	fourrager	4 de févr.	141	T	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de févr.	149	N	C
	fourrager	4 de févr.	143	N	C
Aube	meunier	févr.-mai	144,50	N	C
	fourrager	févr.-mai	141	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	févr.-juin	141	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de févr.	140	T	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de févr.	142	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		févr-juin.	142	N	C
Côte d'Or/Haute Saône		févr-juin.	149	V	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	févr.	167	V	C
Yonne	fourrager	févr.	163	V	C
Aube	fourrager	févr.	165	V	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	3 de févr.	172	V	

Matériel

Tracteur

42 - Vds tracteur CLASS Arès 556rz, 6600h année 2005 bon état, benne à ridelle 4.9T Legrand
✆ 06 69 79 85 85

71 - Vds cse retraite Valtra 100 CV avec chargeur Mailleux, an. 2011, 3.000 H, fauch. cond. Claas Disco 3100, an. 2013.
✆ 06 81 82 53 23

89 - Vends tracteur MX 110, 4 X 4, année 99, 6 150 H, pneus 50% usure, relevage avant, TBEG, 18 000 euros (réf. 100C)
✆ 06 84 52 86 64

Travail sol

38 - Cause retraite vds charrue Grégoire Besson 4 corps TBE labouré 200 hectares + rouleau plat.
✆ 07 86 20 77 17

69 - Vds charrue Kuhn 400cs vari-large 4200 euros - Cultivateur carré 5 m. hydro TB état 3300 euros.
✆ 06 86 58 27 18

69 - Vds enrouleur Irrifrance 220 m. diam 50 Pleuride TBE Cover Crop 6 éléments déplaçable sur barres à trou 2,60 m. porté vibro sem 3 m. attelage arrière pour semoir.
✆ 06 07 06 77 50

Récolte

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 100B)
✆ 06 29 81 80 05

39 - Vds andaineur Kuhn, 6002 de 2013, très peu servi, max 200 hectares renouvellement tract. Ford 4830 6 000 h lait à comté cher. apprenti apprendre le métier
✆ 06 18 90 53 37

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ 06 21 49 50 89.

89 - Vends MB Case Axial, 1620, coupe 1030, 4.34 m., scie à colza, BEG, 16 500 euros (réf. 100D)
✆ 06 84 52 86 64

Arbo-viti

69 - Vds tract enjambeur Butty 120x120 72 cv TB état - Charrues Boisselet - Tondeuse - Herse minage peu servie - Lamborghini 880 fruitier 80 cv 4 RM cab. 3540 H. pelle à terre idéale.
✆ 06 66 12 33 85

Epandage

71 - Cause fin d'activité vends semoir engrais Kuhn Axera HEMC, 2003, très bon état, 24-36 m, boîtier Quantron DPAE, modulation D-G, bâche fond inox.
✆ 06 11 47 36 85

Agri. divers

03 - Cause cess vends combiné semis 3M MB JD 1174 4,2M pulvé Amazone 15M télésco Merlo 256 broyeur Tailnet.
✆ 06 62 37 10 56

07 - Vends piquets de châtaignier faits à la main: 1,80m=1,80 euros 1,60m=1,60 euros Possibilité de livraison
✆ 07 87 05 20 20

07 - A vendre génératrice 16KVA prise force, plus Trisoc vigneronne, moulin à farine sur moteur 380V
✆ 06 03 53 69 49

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds tracteur BM 350, 55 cv, 1962, cabine comb double. et raccord 3 m porte à court lame avant avec 10 dents- épand. fumier Décès 7 T 4 roues C. ensilage deux hérissons pax 130 65 18 - ensilage JD 160 double coupe Packer traîné 2 m. gourdin lève palette arrière 3 pas marque Salle hauteur 5 m.
✆ 04 74 84 72 44

38 - Recherche plateau fourrager min. 8 m + désileuse distributrice Lucas 1701 ou 1901.
✆ 06 08 32 95 59

38 - Vds semoir à engrais 800 l, herse plate 5,40 m, lourde décompacteur 3 dents, pulvé. 800 l Blanchard.
✆ 06 75 17 98 83

38 - Vds ébrancher à noix.
✆ 06 30 97 21 60

38 - Vends tracteur John Deere 6200 avec chargeur année 1994 moteur 1000 h + vitro 3 m + herse alternative pour pièces.
✆ 04 74 97 46 53

42 - Vds round baller Welger RP415 12000 bottes - 16000 euros
✆ 06 83 44 40 13

42 - Vds bétaillère 250x130 cm - 250 euros - butteuse à pomme de terre 150 euros - triqueballe 200 euros
✆ 07 88 53 94 95

43 - Vds 1 COMBINE vibro avec semoir Nodet 3m avec efface-trace, traceur, compteur Ha, jalonneur + 1 COVERCOP 18 disques BE
✆ 04 71 08 62 75 HR

69 - Vends girofaneuse Khun type G.F. 3701 B.E. - Prix 600 Ð à débattre.
✆ 06 16 44 78 10

69 - Vds épandeur à fumier maître EMH 49 - 5 tonnes TBE. Prix à débattre.
✆ 06 40 75 11 66

69 - Vends compresseur Maco Heudon puissance 20 cv délit réel 1800 l/mm + marteau piqueur + aiguille + tuyau.
✆ 06 83 78 28 43 le soir

71 - Vends tracteur Case 5140, 9.400 H, Brabant Naudet 3 corps GD, faucheuse Krone 283, 7 assiettes.
✆ 06 14 23 83 37

71 - Vends motoculteur SP Lux 118, 9 CH, essence, fraise 70, lame orientable 120 d'enfigement, TBE.
✆ 06 14 37 65 92

71 - Recherche treuil 3 points type Mainand.
✆ 06 70 73 49 50

71 - Vends lame 3 pt fixe, combiné Amazone 3 m, H.alt + sem D7 super faucheuse 2,80 m, cornadis 5 m.
✆ 06 70 38 20 60

74 - Vds retourneur d'andain, semoir à grain sulky gc, herse prairie, pulve 600 quad rijet, benne 7,5t, andaineur.
✆ 04 50 62 15 08

74 - Vends charrue huard 3 corps ns meca, andaineur pottinger 611 de 2011, 2 toupies.
✆ 06 59 36 51 35

84 - Vds Renault JN95 plateau CU 5 tonnes, 2 tapis roulants L : 5 m, divers matériel irrigation.
✆ 06 03 10 61 11

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ 06 81 97 38 01

15 - Vds cabane à traite, 6 pl., tte équip, pipeline griffe, écluse de lavage, chariot av boule à lait 600 l., tank à lait 1700 l.
✆ 06 87 92 88 06

58 - Recherche barres cornadis 6 mètres, 8 places (réf. 1001)
✆ 06 66 89 15 89

Véhicule

Utilitaire

26 - vds jimny 2005 120 000 kms bon état
✆ 04 75 41 67 73 hr

84 - Rech. tout véhicule ancien voiture camion utilitaire HY Q3A D3A état indifférent.
✆ 06 66 48 74 05

89 - Vends 207 D Société 3 portes, 2007, 221 000 km, TBE, CT OK, 2 200 euros (réf. 0902)
✆ 03 86 41 60 89

Tourisme

01 - Vds Renault Captur TCE 120 Ch, Modèle 2016, 24000 km, essence - Proche Bourg en Bresse
✆ 06 73 53 09 35

71 - Vends Golf SW 1,9 l, 105 CV, 2008, 144.000 km, C.T. OK, 4 pneus neufs, attelage, état impeccable, 6.200 euros.
✆ 06 65 06 79 08

71 - Vends Audi A4 130 Quatro, 2004, 1,9 l TDI, 150.000 km, très bon état, 4 pneus neufs, plusieurs options, 6.500 euros.
✆ 06 78 46 47 44

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds gros piquets acacia appointés 2m
✆ 04 74 21 58 22

01 - Vds paille bottes rondes blé diam 130 sous abri poss. livraison
✆ 06 48 16 24 62

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis - paille
✆ 06 82 29 74 85

69 - A vendre pommes Golden Idared Gala Braeburn Story Deljuga Regali.
✆ 06 37 13 42 89

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

01 - Vds foin sous abri prairie permanente (rouleaux 1m20x1m30 - 200 kg) 2016 bonne qualité = 15 Ð le rouleau - très bonne qualité = 20 Ð le rouleau
✆ 06 72 70 00 83

03 - Vends bottes ensilage maïs enrubannées. Analyses disponibles.
✆ 06 79 71 67 74

18 - Vends foin, bottes rondes, prairie permanente.
✆ 06 68 68 24 94

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 54 euros la tonne, transport camion-remorque (réf. 050F)
✆ 06 85 73 22 68

Pépinière

38 - Product. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne, de variété d'avant ... expédition. gr. à + 12 scions.
✆ 06 42 90 75 43

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
TERRES DE BOURGOGNE

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

Divers

26 - Vends 15 ruches DADANT 10C peuplées complètes 170 euros unité
✆ 06 43 40 52 55

38 - Part. cherche mobylette motobécane ou Peugeot 103 ou scooter roulante ou pour pièces.
✆ 06 61 65 28 52

38 - V. pour congélateur 4 belles agnelles ou pour la garde reproduction + char indien pour décoration roue bois + 1 tombereau bois.
✆ 04 76 59 25 39
après 16 h

39 - Agriculteur dispose de surface pour implanter luzerne 2018. Plus de renseignements
✆ 06 07 41 63 65

39 - Agriculteur dispose de surface pour implanter luzerne août 2018. Plus de renseignements :
✆ 06 07 41 63 65

42 - Vds foin 2017 br + concasseur Law triphase + piquets accacia 2 m appointés - Roanne
✆ 04 77 66 11 29

58 - Vends poutres en chêne neuves 1590 25 x 14, 2590 24 x 13, 1515 18 x 16, - planches neuves chêne (réf. 080D)
✆ 03 86 58 31 61

69 - Agriculteur vend maïs ensilage irrigué - Récolte 2017 - Vds salle de traite d'occasion Gascon Molotte - 2x5 postes - Double équipement - Décrochage automatique - à démonter sur site. Renseignements :
✆ 06 82 48 42 91

69 - Magasin de producteurs à Champagne au Mont d'Or recherche : producteur d'asperges en dépôt vente et producteur de fruits rouge en associé.
✆ 06 37 80 76 85

Location

Agricole

21 - Agriculteur CHERCHE pré, région Auxois. Etudie toutes propositions (réf. 1002)
✆ 06 80 23 93 99

Autre

01 - Loue T3 au coeur d'une exploitation agricole plain pied 01290 Laiz
✆ 06 71 61 46 58

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services













81 - Loue gîte 2pers. sur ferme ovin lait. 25km Albi 300m lac de Razisse à Mont-Roc 160 euros/S.
✆ 06 70 93 16 80

Offre

Emploi

26 - ETA Drôme cherche un chauffeur poids lourds en cdi et un chauffeur poids lourds en cdd de 5 mois (du 01/04 au 31/08)
✆ 06 76 93 16 63

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable, expérience souhaitée, élevage 500 chèvres, moderne (réf. 060B)
✆ 06 09 91 38 93
e.melet@wanadoo.fr

69 - Recherche CDI ouvrier spécialisé pépinière pleine terre / hors / cont.
contact@pepinieres-imbert.fr

69 - Le Service de remplacement du Rhône recrute un agent de remplacement CDI temps plein 35h/semaine, secteur Monts du Beaujolai-Compétence principale : traite vaches laitières. Contact :
✆ 04 78 19 61 36
remplacement@rhone.chambagri.fr

69 - Région Mornantaise, recherche salarié agricole du 1er mai au 30 octobre pour divers travaux arboricoles et maréchage.
✆ 06 30 71 81 15

71 - Viticulteur cherche ouvrier qualifié et autonome, en CDI, pour tous les travaux de vigne avec conduite enjambeur.
✆ 06 42 04 22 20

CIALYN Centre d'Elevage — Le groupe SICAREV **RECRUTE**
pour sa coopérative CIALYN (3400 éleveurs adhérents et 110 salariés), en CDI, un (e) **TECHNICO-COMMERCIAL BOVINS H/F**
Vos missions principales: Achats de bovins et conseils globaux auprès d'un portefeuille adhérents.
Votre secteur: Côte d'Or (21) - l'Aube (10), l'Yonne (89)
Adressez-nous votre CV à : contactrh@sicarev.com
ou par lettre à Cialyn monsieur le directeur 7, Rue Jules Rimet, 89400 Migennes

Service

69 - Travaux de forage géothermie et forage d'eau. Spécialisé pour les forages en eau. Recherche d'eau essaie de pompage et installation de pompe immergée. M. Giraud.
✆ 06 87 44 18 13

Mariage

Rencontre

07 - Dame 55 ans aimant la campagne souhaiterait rencontrer Monsieur pour rompre solitude et peut-être vie à 2.
Ecrire au journal
l'Avenir agricole de l'Ardèche
4 av. de l'Europe Unie - BP139
07001 Privas

73 - Jeune femme de 58 ans souhaite rencontrer son âme sœur pour fonder famille. Je suis manuelle. Age en rapport de 65 ans à 75 ans.
✆ 06 58 50 83 24

Animaux

Bovin

01 - Vds vaches au lait Prim'Holstein bonnes origines 1 et 2 lactation
✆ 06 18 40 67 71

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 15 - 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 11 jeunes vaches pleines, vêlage mars, - 18 génisses pleines vêlage septembre - octobre (réf. 020B)
✆ 06 28 02 04 05

03 - AV taureaux Aubrac 28 mois et 1 de 7 ans HBA très docile IBRA prix rais.
✆ 06 50 58 64 81

JOURNÉES COMMERCIALES DE PRINTEMPS
Les 15, 16 & 17 Mars 2018
DANS LES ÉLEVAGES CHAROLAIS DE CÔTE D'OR
Reproducteurs Charolais inscrits au HBC
Garanties Sanitaires, de race pure et des performances…

ELEVAGES	ADRESSES	TEL	Nbre
EARL LECHENAULT YVES	21230 FOISSY	06 68 67 74 41	8
EARL TURSIN	21210 VILLARGOIX	06 73 95 62 82	7
GAEC BAUDOT ELEVAGE	21140 PONT ET MASSENE	06 07 75 59 74	40
GAEC BAULOT Y & X	21140 VILLARS ET VILLENOTTE	06 70 12 20 09	8
GAEC DE LA FONTAINE	21320 SAINTE SABINE	06 77 00 86 27	4
GAEC DE PERGEOT	21320 CHATELLENOT	06 24 69 61 13	10
GAEC HENRIOT	21700 VILLEBICHOT	06 21 88 22 77	4
GAEC LECHENAULT FRÈRES	21350 SAINT THIBAULT	06 24 24 69 93	15
GAEC SAINT ROCH	21290 RECEY SUR OURCE	06 85 33 82 34	5
GAEC TERRAND	21360 CUSSY LA COLONNE	06 81 83 95 05	8
LUCAND FRANCOIS	21210 MOLPHEY	06 76 52 81 85	6

Renseignements Fédération Charolaise de Côte d'Or
Tel. 03 80 90 68 80 - Fax 03 80 90 76 14
Site: www.cote-dor.chambagri.fr

18 - EARL Trameson vend reproducteurs, 14 mois, HBC, 2 descend. Lascar super prix Moulins 2015, 1 descend. de taur. utilisé sur gén., visite de l'élevage à Charly.
✆ 06.10.91.41.94.

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 3 issues d'IA, vêlages faciles, 2 Hiver et 1 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 14 – 16 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 030D)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Vends veaux reproducteurs mâles 14 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 0404)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 8 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 050D)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Vends taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0603)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Vends grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 060F)
✆ 06 84 86 22 72

21 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A, vêlage facile, TGS. EARL de Jully - Magnien (réf. 0903)
✆ 03 80 90 08 79
06 70 11 90 17

21 - El. charolais HBC - EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 15 mois, petit fils de Noaille, vêlage facile et fils d'Hymalaya, champion Semur 2017, IBR A., TGS (réf. 09VB2)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Bon élevage Bio VEND 2 génisses pleines terme 15 avril et vaches en lactation. (réf. 100F)
✆ 06 77 96 42 98

21 - Vends taureaux reproducteurs 2 ans CHAROLAIS type viande, - veaux 1 an aussi dispo. GAEC Loiseau (réf. 100E)
✆ 06 78 09 53 79

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ 03 81 50 46 81
06 82 66 55 60

SAS Ferme du ROMPOUÉ
Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
VOUS INVITE à leurs **PORTES OUVERTES**
SAMEDI 17 MARS
au lieu-dit de Niault - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs de 14-15 mois ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles
Contact:
Hervé **06 26 01 58 72** • Olivier **06 26 01 58 71** • Jérôme **06 09 97 30 97**

42 - Vds taureaux Charol adulte et 2 ans et 16 mois HBC, vélage facile, élevage et viande Cuisset Jean Marc
✆ 06 30 92 60 12

42 - Elevage Holstein vds cse surnombre vaches fraiches velées
✆ 06 77 99 23 77

42 - Vds tx charolais HBC de 4 à 16 mois et un 2 ans, tous hivernés au pré + bonnes génisses 2 ans ibr A tgs livr. poss. Denis JF - Vougy
✆ 06 82 46 99 41

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey Vends taureaux 13 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 010B)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, Colmont Guillaume 58240 Langeron VEND taureaux 18 mois dont 2 VF et veaux de l'année (réf. 020D)
✆ 06 83 06 61 92

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ 03 45 82 90 10
06 10 09 65 69

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 040D)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Elevage HBC EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS (réf. 050B)
✆ 06 08 78 05 01

58 - Vends taureaux CHAROLAIS 2 ans HBC et non, IBR A, naissance facile. Guinot - Sermages (réf. 0501)
✆ 06 50 19 42 35

58 - Vends taureaux CHAROLAIS 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 0601)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends génisses HBC 22 et 28 mois, origine insémination, - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés. F. Bouche (éleveur inséminateur) (réf. 070D)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 070B)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends 9 taureaux de 2 ans HBC ou non, bonnes origines, TGS. DONNE chiots Beauceron X Border. GAEC Montcharmont Roland et Thomas (réf. 080B)
✆ 06 14 09 77 66
06 16 36 19 68

58 - Vends 8 taureaux CHAROLAIS culards 2 ans, IND IBR (réf. 080A)
✆ 03 86 50 21 31

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 09VB1)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Vends taureaux CHAROLAIS 2 ans adultes, - veaux de l'année, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho (réf. 090A)
✆ 06 74 69 21 83

58 - Vends taureaux 2 ans, bonnes origines, HBC, TGS, - gros veaux reproducteurs. GAEC Guillien - Château Gaillard - Epiry (réf. 090D)
✆ 03 86 22 43 36
06 82 51 97 32

58 - Vends reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 10VB1)
✆ 06 09 40 50 63
06 13 33 44 38

58 - VEND 1 taureau 22 mois et veaux HBC dont 2 VF, IBR A, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1003)
✆ 03 86 50 05 60

58 - Vends confiance bon taureau 5 ans, HBC né en 03 GAEC Mellet, - bon taureau 2 ans HBC, - reproducteurs 14 mois CHAROLAIS HBC et LIMOUSIN, ind. IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB3)
✆ 06 78 97 54 52
06 72 26 48 56

58 - Vends bon taureau LIMOUSIN 4 ans, origine David Trichet 86 Montmorillon (réf. 10VB2)
✆ 03 86 29 61 42
06 83 25 49 06

58 - Vends 3 taureaux CHAROLAIS de 18 à 23 mois et 3 de 3 ans, IND IBR. Florentin - La Charité 58400 (réf. 1004)
✆ 06 06 71 54 30

69 - Vds taureaux charolais HBC 16/18 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ 06 85 73 49 86

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vends taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 080E)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
06 07 31 03 42

71 - Elev. char. HBC vd taureaux 30 m et 18 m, excel. orig. fils ou petit-fils de Caporal (prix de synthèse 2014 de Bourgogne). Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ 03 85 54 41 10 H.R.

71 - Vends veaux ch. 15 mois, issus I.A. First Uzelier Cabrel, vêlage facile. Gaec de Dulphey, Mancey.
✆ 06 10 88 00 41

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends veau charolais 1 mois. EARL Bonnin, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne.
✆ 06 01 85 88 78

71 - Choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends taureaux reproducteurs limousins 15 mois, très calmes, IBR A.
✆ 06 74 53 83 09

73 - Alpage zone Beaufort cherche tarines ou abondances du 15 juin à fin septembre.
✆ 06 86 16 08 80



89 - Vends taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 030I)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Vends choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 0605)
✆ 06 13 13 39 48

Caprin

26 - Vds boucs alpins IA nés 02/2018 CAPGENES Moyenne 1100 kg troupeau indemne CAEV Tél 0637082515 0678179871 GAEC DES CAPRINES GRIGNAN 26
✆ 06 37 08 28 15

38 - Vds 1 chèvre Saanen 2 ans, 1 bouc 3 ans.
✆ 06 84 11 95 33

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

89 - Vends cause retraite caillebotis béton, nourrissoupe ps et engr. porcs (réf. 0901)
✆ 07 84 00 83 47

Volaille-Lapin

38 - Poule d réforme à 8 h le 10 mars à Serre-Nerpol prévoir vos emballages.
✆ 06 37 48 24 06

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19



PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

EARL DE LA LICORNE

Société civile au capital de 98 570 euros
siège social : 27 rue de champ Rosé
21310 Arcelot
431 223 783 RCS Dijon

Aux termes d'un acte notarié en date du 04/12/2017, dressé par Maître Sylvain CONVERS, notaire à Dijon, la collectivité extraordinaire des associés a autorisé Monsieur BOLLOTTE Daniel à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 4 décembre 2017.

Pour avis, La gérance.

AL211021160

NOMINATION

BERGER

SAS au capital de 138.080 €uros
Siège social : Seurre (21250)
Rue du Faubourg Saint-Georges
392 461 976 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2018, Monsieur Michel BERGER demeurant à Seurre (21250) – 38 bis Rue du Faubourg Saint-Georges a été nommé Président en remplacement de Monsieur Marc BERGER, démissionnaire.

AL211021177

TRANSFERT DE SIÈGE

RP EVENTS

SAS au capital de 1 000 euros
3C rue du Tribunal 21200 Beaune
801 842 089 RCS Dijon

Le 4/1/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SAS RP EVENTS a décidé de transférer le siège social du 3C rue du Tribunal 21200 Beaune au 20 rue Jacques de Molay 21200 Beaune à compter du même jour et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis

AL211021141

SCI BEAUNE IMMO

Société civile immobilière
au capital de 700 euros
Siège social : 4, rue des Fromentaux
21121 Ahuy
491 228 383 RCS Dijon

Modification du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 6 Décembre 2017, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du 4, rue des Fromentaux - 21121 AHUY à Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon

Pour avis La Gérance

AL211021154

SCI DES FROMENTAUX

Société civile immobilière
au capital de 9 000 euros
Siège social : 4, rue des Fromentaux
ZA du Suzon
21121 Ahuy
438 632 119 RCS Dijon

Modification du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 6 Décembre 2017, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du 4, rue des Fromentaux - ZA du Suzon, 21121 Ahuy au Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon

Pour avis La Gérance

AL211021155

SC VEROES

SC au capital de 342 368,60 €
5, cours du Parc 21000 Dijon
442 940 573 RCS Dijon

Par AGE du 07/02/18, décision de transférer le siège au 5, rue Léo Delibes 75116 Paris

RCS Dijon

AL21102116

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE CAPITAL

Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

AGENCE VEALYS 21

SAS au capital de 35.320,00 €
Siège social : 51 rue Devosge
21000 Dijon
RCS Dijon801 480 880

Avis

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 20/10/2017 et de la décision du Président en date du 15/12/ 2017, il résulte que le capital a été réduit de 9.680 € pour le porter de la somme de 35.320 € à la somme de 25.640,00 € par voie de remboursement à un actionnaire d'une somme de 1.500 €.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de rachat de 1 936 actions existantes.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

AL211021029

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain Bruchon, notaire associé de la SCP «Romain Bruchon, Clémentine Courlet de Vrégille et Maximilien Chanut, notaires associés», titulaire d'un office notarial à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit, le 27 février 2018 :

Monsieur Bernard, André, Henri Guyotte, gendarme retraité et Madame Martine, Dominique Bouchet, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Dijon (21000), 147 rue d'Auxonne, «Le San Francisco».

Nés savoir :

Monsieur à Dijon (21000), le 22 janvier 1949.

Madame à Dijon (21000), 28 décembre 1949.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Dijon (21000), le 18 février 1972 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Ont souhaité qu'en cas de dissolution de la communauté par décès, et dans ce cas uniquement, le survivant des époux puisse prélever sur la communauté, avant tout partage à titre de préciput, l'immeuble dans lequel les époux auront au moment du décès leur habitation principale et commune et les objets mobiliers et les meubles meublants qu'il contiendra.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la date de la parution du présent avis, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Romain Bruchon, notaire associé à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial du Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention

Me Romain Bruchon

AL211021174

MODIFICATION DE STATUTS

PERROT SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 13, rue de Revaut
21490 St Julien
533 547 998 RCS Dijon

Le 2/02/2018 l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'acquisition d'un terrain à bâtir ; l'aménagement et la construction sur ce terrain de maisons, individuelles et à la vente des maisons individuelles construites à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL211021089

ROCA PAYSAGE

SARL au capital de 5.000 €
porté à 60.000 euros
Siège social : 1 Chemin du Grand Verger
21150 Bussy le Grand
807 493 929 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du 1 Chemin du Grand Verger 21150 Bussy le Grand au 12 rue de la Croix Belin 21140 Semur en Auxois et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- d'étendre l'objet social à l'activité de production d'énergie de source photovoltaïque et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- a décidé d'augmenter le capital social de 55.000 € et porté à 60.000 €, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Anciennes mentions :

Siège social : 1 chemin du Grand Verger – 21150 Bussy le Grand

capital social : le capital social est fixé à cinq mille euros (5.000 €)

objet social : le service d'aménagement paysager, travaux de conception, réalisation et entretien de parcs et jardins, travaux de maçonnerie paysagère, commerce de détail de végétaux

Nouvelles mentions :

Siège social : 12 rue de la croix Belin – 21140 Semur en Auxois

capital social : le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000 €)

objet social : - le service d'aménagement paysager, travaux de conception, réalisation et entretien de parcs et jardins, travaux de maçonnerie paysagère, commerce de détail de végétaux,

- l'administration et l'exploitation par location ou tout autre moyen de toutes installations de production d'énergie, notamment d'origine photovoltaïque, et plus généralement basées sur les énergies renouvelables.

Pour avis, La Gérance

AL211021144

SCI DU MONT BARRÉ

Au capital de 1.000 euros
Siège social : 11 rue du Moulin
21500 Marmagne
815 189 154 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE du 02/02/18, il résulte que :

- M. François PISSOT dmt à 11 rue du Moulin – 21500 Marmagne démissionne de ses fonctions de co-gérant, sans remplacement, comme il en a été notifié à la Société et ce à compter du 31/01/2018,

- le siège social a été transféré de Marmagne (21500) – 11 rue du Moulin, ancienne adresse, à Montbard (21500) - 6 rue Benjamin Guérard à compter du 02/02/2018. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis,
La gérance

AL211021146

SARL PDA

SARL au capital de 20.000 €
Siège social : 21350 Arnay-sous-Vitteaux
434 177 788 RCS Dijon

Modifications

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2018, il a été décidé :

- d'augmenter le capital de 180.000 € pour le porter de 20.000 € à 200.000 €;

- de nommer en qualité de co-gérant, Mr. Sébastien Mutter demeurant lieudit du Foulon

21350 Arnay-sous-Vitteaux;

AL211021158

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE Nicolas MARTHOURET Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône 77 Grande Rue Saint Cosme 71100 Chalon Sur Saône

HOTELLERIE DU CHEVAL BLANC

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
14 Rue du Faubourg Saint-Jacques
21200 Beaune
RCS Dijon 501 391 163

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de remplacer à compter du 1er février 2018 la dénomination sociale «HOTELLERIE DU CHEVAL BLANC» par «CHALLENGER» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social du 14 Rue du Faubourg Saint-Jacques à Beaune (21200) au 37 Rue d'Alsace à Beaune (21200) à compter du 1er février 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

AL211021161

GAEC DU PAQUIER BLANC

Société civile
au capital de 371 091.39 euros
Siège social : 6 rue Poinsot
21120 Is sur Tille
338 938 293 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2015, la collectivité des associés a prorogé la durée de la société de 69 années à compter du 9 octobre 2016. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2018, la collectivité extraordinaire des associés a nommé Monsieur GORMOTTE Thomas, demeurant à 8 rue Pasteur – 21120 Is sur Tille, gérant de la société pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1er janvier 2018. Pour avis, La gérance.

AL211021178

GAEC DU RUISSELOT

Société civile
Siège social : 2 Rue du Ruisselot
21580 Avot
314 515 008 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 19 février 2018, la collectivité extraordinaire des associés a autorisé Monsieur GREY Claude à démissionner de ses fonctions de gérant au 31/12/2017 autorisé Monsieur GARNIER Benjamin à démissionner de ses fonctions de gérant au 31/12/2017 décidé la transformation du GAEC en EARL, au 01/01/2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Dénomination sociale : EARL DU RUISSELOT Siège social : 2 rue du Ruisselot – 21580 Avot Capital social : 107 264 euros Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole Gérant : Monsieur GREY Raphaël, demeurant à Avot (21) Durée : 75 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Pour avis et mention, La Gérance

AL211021179

VIP 21 CLUB

SAS au capital de 5.000 euros
Siège social : 3 rue de Venise
21000 Dijon
834 577 991 RCS Dijon

Avis modificatif

La collectivité des actionnaires, par AGE en date du 15/02/2018 :

- a nommé Président de la SAS à effet au 01/02/18 et pour une durée indéterminée : Mme Catherine BURET épouse BRIFFE, dmt à Binges (21270) - 9 rue des Chenevières en remplacement de M. Jean-Louis BRIFFE, démissionnaire. En conséquence la mention du nom du président à l'article 13 des statuts est supprimée purement et simplement.

- a modifié l'objet social. L'art. 2 des statuts a été mis à jour comme suit : « la société a pour objet : bar d'ambiance, soirées à thèmes, location de salle, événementiel, mise en place de navettes gratuites (transport privé de personnes). »

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,
Le Président

AL211021186

FUSION

THEMA SAS au capital de 227.500 €uros Siège social : Quétigny (21800) 1A Rue du Golf 351 630 108 RCS Dijon

CAPEC CONSEIL
SAS au capital de 40.000 €uros
Siège social : Quétigny (21800)
1A Rue du Golf
443 584 859 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Mars 2018, les associés de la Société THEMA ont approuvé le projet de fusion signé avec la Société CAPEC CONSEIL, les apports effectués ainsi que leur évaluation. La Société THEMA étant propriétaire de la totalité des actions de la Société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, la fusion n'a pas donné lieu à une augmentation de capital. La Société CAPEC CONSEIL, absorbée, a du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été dissoute de plein droit, sans liquidation, à la même date. Ladite opération a dégagé un mali de fusion de 49.307,25 €.

AL211021182

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE FIN DE LOCATION - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à dijon du 15/02/2018, le contrat de location-gérance consenti par :

JRN SARL au capital de 7.500 €, sise 2 avenue Foch, 21000 Dijon, immatriculée sous le numéro 409900677

à :

DTDM SARL au capital de 7.500 €, sise 2 avenue Foch, 21000 Dijon, immatriculée sous le numéro 813398138

Portant sur un fonds de commerce de café restaurant exploité 2 avenue Foch, 21000 Dijon a pris fin le 28/02/2018

AL211021150

SARL TRANSPORTS MICHEL

capital 96000 euros
siège social
Les Aigeottes route de Saint Julien
21490 Ruffey les Echirey
331 212 209 RCS Dijon

l'AGO du 01/03/2018 a nommé co-gérante pour une durée illimité Mme Charlotte BAILLY demeurant 18 rue du Vieux Dijon 21270 Binges

AL211021184

NON DISSOLUTION

AUXONNE OPTIQUE

SAS au capital de 100 000 euros
Siège social : Centre Commercial E. Leclerc
Rue du Général de Gaulle,
21130 Auxonne
RCS DIJON 814 448 676

Aux termes d'une délibération en date du 29 novembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Président

AL211021138

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL J.E.2G

au capital de 7500 euros
6 avenue de la Gare
21130 Tillenay
RCS Dijon 530 452 218

L'AGE du 16 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 février 2018, et sa mise en liquidation amiable. Liquidateurs Emmanuelle GATTI, 6 ruelle du Jura 21130 Auxonne Jérôme GUILLAUDIN, 3 rue de l'Orme 52120 Laferte sur Aube. Siège de la liquidation 6 avenue de la Gare 21130 Tillenay. Dépôt des actes au RCS Dijon

Pour avis

Le liquidateur

AL211021140

SCI LA GOUGE

Société civile immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social :
5 rue des Boissières 21240 Talant
RCS Dijon 333 464 345

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 9 février 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 février 2018 et sa liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Gérard LORISSON demeurant 5 rue des Boissières 21240 Talant et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Elle a pris acte de la cessation des fonctions de gérant de Mme Bernadette LORISSON.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés 5 rue des Boissières 21240 Talant.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL211021148

SCI LA GOUGE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 152,45 euros
Siège liquidation :
5 rue des Boissières 21240 Talant
RCS Dijon 333 464 345

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 22 février 2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon en annexe au RCS.

Pour avis,

Le liquidateur

AL211021149

ELECTRIC RATIONAL

SARL au capital de 170.000 €
Siège Social : 15 Rue Saint Roch
21220 Morey Saint-Denis
RCS de Dijon n°B 319 538 039

Par décision du 1er mars 2018, la société EFC, associée unique, personne morale, de la Société ELECTRIC RATIONAL a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution de cette société par confusion de patrimoine et sans liquidation à effet du 1er mars 2018.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société ELECTRIC RATIONAL au profit de la Société EFC, Société Confondante, associée unique, personne morale, de ELECTRIC RATIONAL, Société Confondue, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues par EFC 15 rue Saint Roch – 21220 Morey Saint Denis.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL211021173

SCI DU MONCEAU

SCI au capital de 100,00 Euros
2, ruelle du Rochelet,
21460 Courcelles Fremoy
479812026 R.C.S. Dijon

Par décision de L'AGE en date du 01/03/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/03/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur André SUREAU, 2, ruelle du Rochelet, 21460 Courcelles Fremoy et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL211021180

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Pré-Ri-Pro Formation

Capital : 2000euros

Siège social : 46 Allée des Charmilles 21560 Remilly sur Tille

Objet : Formation continue pour adultes; conseil et accompagnement dans le domaine de la formation; ingénierie de formation.

Président : GOUBAUX Mickaël 46 Allée des Charmilles 21560 Remilly sur Tille

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS Dijon

Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

AL211021018

NBS

SAS au capital de 1 500 €
81 route de Savigny - 21200 Beaune

Aux termes d'un assp à Beauneen date du 14.02.2018, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Dijon, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :

Objet social : achat et revente de biens culturels, de loisirs et alimentaires, dont la vente de vin à emporter, en magasin, marchés ou internet.

Président : Eliel NEGM demeurant 81 route de Savigny, 21200 Beaune.

exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité, et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Les cessions au profit d'un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quart des voix des associés disposant du droit de vote.

AL211021110

SASU SMBC 21

SAS au capital de 1 000 €
31 rue des Cent Écus, 21000 Dijon

Aux termes d'un assp à DIJON en date du 15.02.2018, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Dijon, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :

Objet social : marchands de biens ; vente, achat, rénovation, construction, location.

Président : Philippe BARON demeurant 31 rue des Cent Écus, 21000 Dijon.

exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité, et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Les cessions au profit des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quart des voix des associés disposant du droit de vote.

AL211021132

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PIETRO

Capital : 50.000 Euros

Siège social : 4 Boulevard Jules Ferry à Beaune (21200)

Objet : - restauration sur place ou à emporter,

- débit de boissons,

- location de salles pour séminaires.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Michel SIMON, demeurant 17 Place du Château à Gilly Les Citeaux (21640)

RCS : Dijon

Pour Avis, la Gérance.

AL211021152

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonnencontre (21250) du 10 février 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : ANTONIO.

Siège social : 11 rue des Champs - 21250 Bonnencontre.

Objet social : la location de tout bien immobilier, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mis à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ... ; - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Romain GONZALEZ demeurant à 11 rue des Champs - 21250 Bonnencontre,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

AL211021153

SCI MARS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27/02/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI MARS

Objet social : Acquisition et Gestion d'immeuble bâti ou non

Siège social : 5, pl. d'Armes - 21570 Autricourt

Capital : 1 000 euros

Gérance : M Emmanuel TESSON et Mme Jessica MENAGER demeurant ensemble

5, pl. d'Armes - 21570 Autricourt

Agrément des cessions de parts : Agrément de l'Assemblée Générale Extraordinaire

pour les cessions à des tiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL211021165

DFC

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 02/03/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DFC,

Siège social : 1B rue de la Mare, Asnières les Dijon (21380).

Objet : Formation, conseil, encadrement et accompagnement des entreprises et des particuliers ; Toutes prestations commerciales de coaching d'entreprises ;Ventes directes d'articles d'équipement de l'habitat ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 €.

Président : M. Didier GAUTRIAUD, 1B rue de la Mare, Asnières les Dijon (21380),

Admission aux AG : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président

AL211021168

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/02/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RST IMMOBILIER

Objet social : L'acquisition, la constitution et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel

Siège social : 1 Grande Rue de Laborde, 21200 Montagny-lès-Beaune.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. TUPINIER ROMAIN, demeurant 1 Grande Rue de Laborde, 21200 Montagny-lès-Beaune

Clause d'agrément : cession libres entre associés, dans tous les autres cas, cession soumise à agrément

Immatriculation au RCS de Dijon

AL211021170

DRQ QUETIGNY

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 - 6 rue des Chalands
Pole Commercial du Grand Quetigny,
21800 Quétigny

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MARSEILLE du 14 février 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DRQ QUETIGNY

Siège : 2 - 6 rue des Chalands -Pôle Commercial du Grand Quetigny, 21800 Quétigny

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La fourniture au comptoir pour une consommation sur place ou à emporter d'aliments et de boissons, présentés dans des conditionnements jetables

Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Didier ROUSSEY, demeurant 19, chemin des Sables Jaunes, 13012 Marseille

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis. Le Président

AL211021185

NIÈVRE

➜ NOMINATION

GF 57

Société par Actions Simplifiée
au capital de 380 000 €
Siège Social : 1, Rue Mathieu
58130 Guérigny
812 836 724 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 04/09/2017, l'Associé Unique a décidé de nommer :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire : Mr Jean-Michel REISKEIM ayant sa résidence professionnelle à Nevers (58) – 6, rue Hoche

- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant : la société GODARD BIZOUARD FERREIRA sise à Nanteuil-Les-Meaux (77) – 43 Bis, rue du Château (824 792 220 RCS Meaux).

Pour avis. Le Président

AL581021235

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TAXI TRANSPORT DE LA ROUTE BUISSONNIÈRE

SARL au capital de 7600 euros.
Siège social : 17 rue Traversière,
58530 Dornecy
751 703 018 RCS Nevers.

L'AGO du 15/10/2017, a transféré le siège social de la société à 1 route de Clamecy, 58530 Dornecy à compter du 01/01/2018, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Dépôt au RCS de Nevers.

AL581021168

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers
25 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers

SCI DU VAL FLEURI

Dénomination sociale : SCI DU VAL FLEURI
Forme : Société civile immobilière
Siège social : 17 rue de la Jonction
58000 Nevers
Capital social : 162.000,00 €
SIREN 483 457 453 RCS Nevers

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de la SCI DU VAL FLEURI à compter du 19 février 2018 à l'adresse ci-après indiquée.

Ancienne mention :

17 rue de la Jonction 58000 Nevers.

Nouvelle mention :

37 rue du Pré Morand 58470 Magny Cours.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis le notaire.

AL581021120

STEPHANE GUITTET

EURL au capital de 1000 €
Siège social : 3 route de Moiry,
58240 Mars-sur-Allier
792 207 318 RCS de Nevers

En date du 26/02/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 33 avenue du 8 Mai, 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier, à compter du 01/03/2018.

Mention au RCS de Nevers

AL581021194

WALTER & GARANCE AVOCATS

WALTER & GARANCE
Société d'Avocats inscrite
au Barreau de Tours
1 rue du pont Volant-
BP 90406-
37304 Joue-Les-Tours Cedex

SUP'EMBOUTS

SARL au capital social de 48.000 Euros
Siège social :
10 Avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers.
SIREN 478 129 612 R.C.S. Nevers

Transfert du siège social

Par « Assemblée Générale Extraordinaire « du « 04 octobre 2017», le siège social a été transféré au 11 Avenue Pierre Bérégovoy 58000 Nevers, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL581021208

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Jugements rendus à l'audience du 28/02/2018

Clôture pour insuffisance d'actifs de :

D & D Matériaux (SARL) - RCS Nevers 805 036 456 - Travaux de montage de structures métalliques - 52 rue du Commerce 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

AL581021213

HBResthétic (SARL) - RCS Nevers 750 917 692 - Activités des sièges sociaux - 9 avenue du Bel Air 58240 Saint-Pierre-le-Moutier.

AL581021214

M. MOUTHE Christian - RM 380 568 246 - 8 rue Paul Et Auguste Couture 58260 La Machine.

AL581021215

ANQUETIL Samuel Louis André - RCS Nevers 491 329 314 - Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés - le Bourg 58110 Alluy.

AL581021216

SMIC INVEST - Activités des sociétés holding - 17 rue de Gionne 18000 Bourges.

AL581021217

MOLIDOR EPARGNE (SAS) - RCS Nevers 393 131 149 - Agences immobilières - route Nationale 7 les Coques 58150 Pouilly-sur-Loire.

AL581021218

GILET Joëlle Valérie - RCS Nevers 352 047 328 - Sans activité - 4 rue du 13e de Ligne 58000 Nevers.

AL581021219

EURL RELAIS DU MORVAN (SARLU) - RCS Nevers790 907 224 - Restauration traditionnelle - 52 Grande rue 58310 Saint-Amand-en-Puisaye.

AL581021220

FRANCK PLANCHON (SARL) - RCS Nevers 751 639 709 - Restauration traditionnelle - 80 route d'Antibes 58400 Mesves-sur-Loire.

AL581021221

ENTREPRISE CHRISTIAN DEVEZ SARL (SARLU) - RCS Nevers 790 745 103 - Construction d'autres bâtiments - 47 bis rue Henri Bouquillard les Montôts 58022 Nevers.

AL581021222

SOCIETE LE BOIS FLEURY (SARL) - RCS Nevers 322 915 521 - Commerce d'alimentation générale - 30 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

AL581021223

BLANCHARD ANNIE MARTINE SUZANNE - RCS Nevers 403 358 245 - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé - 1B rue des Fosses 58300 Champvert.

AL581021224

HORIZON (SARL) - RCS Nevers 509 689 964 - Ingénierie, études techniques - Flassy 58420 Neuilly.

AL581021225

SAVE EMMANUEL - RCS NEVERS 488 197 468 - Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé - 13 rue du DR Dubois 58110 Chatillon-en-Bazois.

AL581021226

AMJ DISTRIBUTION (SAS) - RCS Nevers 800 911 323 - Commerce d'alimentation générale - 20 rue Jean Jaurès 58160 Imphy.

AL581021175

ENTREPRISE LAMOTTE BENOIT (SARL) - RCS Nevers 523 719 565 - Travaux d'installation électrique dans tous locaux - 75 rue du Docteur Faucher 58320 Pougues-les-Eaux.

AL581021176

SODIFUEL RACING

SARL au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 12 rue du Champ Magny
58470 Magny Cours
R.C.S. Nevers 524 315 801

Par décision du 21.12.2017, les associés ont décidé de transférer le siège social au 8 avenue d'Aubière 63800 Cournon D'auvergne.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand.

Gérant : M. Guillaume MAILLARD demeurant 3 boulevard Victor Hugo 58000 Nevers

Pour avis.

AL581021211

SCI DES BLANQUES

SCI au capital de 1524,49 Euros
10, rue des charmes,
76190 Allouville Bellefosse
422022277 R.C.S. Rouen

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/03/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 90 Bis route de Lyon, 58000 Sermoise sur Loire à compter du 03/03/2018. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : Objet : la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, la prise de participation dans toutes sociétés civiles. Durée : 99 ans Gérance : Madame virginie Burguiere, demeurant 18, avenue Hortense Foubert, 78500 Sartrouville La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen

AL581021242

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

CHARLOIS COSMETIQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : Le Bourg
58700 Murlin
RCS Nevers 812 261 493

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 28 février 2018, il résulte que le capital a été augmenté de 3.629.000 euros pour le porter de 1.000.000 euros à 4.629.000 euros puis réduit de 3.629.000 euros pour le porter de 4.629.000 euros à 1.000.000 euros.

L'article 6 « Apports » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL581021210

➜ ADDITIF

LAVAGE AUTO CENTER 2

SARL au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social :
84 bis rue du 13ème de Ligne
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 422 703 959

Complément de l'annonce n° 70309757 parue le 19.01.2018.

Le 28.12.2017, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social a «Vente de tous véhicules neufs et occasions toutes marques et de pièces détachées, pneus et accessoires automobiles.

Location de véhicules terrestres à moteur sans chauffeur».

Le reste sans changement.

Pour avis.

AL581021227

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'enquête publique

COMMUNE DE SAINT ANDRE EN MORVAN

Enquête publique relative à l'aliénation
Et la vente d'une partie du domaine public
Communal située à Ouches

Par arrêté du 26 février 2018, le Maire de Saint André En Morvan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation et la vente d'une surface du domaine communal.

M. Jean CHAMPAGNAT a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du lundi 26 mars au lundi 9 avril inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit les lundis de 14h à 17h et les jeudis de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les déclarations des intéressés, lundi 26 mars de 14h à 16h et lundi 9 avril de 15h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie et formuler ses observations sur le registre spécifique ouvert à cet effet ou adresser un courrier à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

AL581021241

➜ RECTIFICATIF

Aux termes d'un PV rectificatif de décision de la collectivité des associés du 5/2/2018, enregistré à Nevers1 le 19/2/2018 dossier 2018 03836 réf. 2018 N 00122,

Il a été rectifié la date du premier PV de l'assemblée générale du 8 novembre 2017, dans lequel il a été décidé la dissolution à compter du 30/9/2017 de la SARL CREPERIE DE L'ANCIEN CANAL ayant son siège à Clamecy (58) 18 avenue de la République immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 479148512. La date dudit PV a donc été rectifiée et ramenée au 30 septembre 2017.

Pour avis. Le liquidateur.

AL581021234

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

SCP Joël GAUTHIER & Emmanuel CLERGET
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Joël GAUTHIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée Joël GAUTHIER & Emmanuel CLERGET, titulaire d'un Office Notarial à La-Charité-sur-Loire, 37, TER Avenue Maréchal Leclerc, le 27 février 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution au conjoint survivant par :

M. Daniel, Joseph, Claude MISSIER, retraité, et Mme Josselyne CHATELLIER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Germigny sur Loire (58320).

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois (3) mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL581021193

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BICHES:

29 ha 01 a 57 ca - Accourt: ZI-15-16 ZK-30 - Bois des chailloux: D-187[3](*)-189[3](*) - Buisson de la cour: ZK-64[367] - Champ de la vigne: ZL-79(*) - Les reculots: ZN-39[232]-42[232] - Les usages de biches: C-562-563-564

- Pre de l etang: ZL-28(*)-29(*)

76 a 40 ca - L ouche de romenay: ZD-5

8 ha 51 a 90 ca - Le grand pre: ZL-125[16] - Les preles: ZL-45-126[46]-127[46] - Les varennes: ZL-108[73]-110[74]

Cmne de OULON

Biens loués en totalité

Avec bâtiments d'exploitation :

8 ha 35 a 23 ca - Champ du bouchot: ZB-12-13 - Des chaumes: A-528-529-532(*)-533-1024[998] - La chaume d oulon: A-806-815 - La croix saint marc: ZC-17 - Le champ du bouchot: A-902 - Les chaumes: A-520 - Les pres reby: A-822-1021[821](*)

Et, par extension, Cmne de GIRY:

3 ha 48 a 25 ca - La corvee: B-660 - La vallee au houtte: B-677 - Le carreau: B-723 - Les champs colas: B-610-625

Et Cmne de LURCY-LE-BOURG:

2 ha 93 a 40 ca - Les berquiats: ZD-1 - Les champs des glas: ZC-50

Cmne de LAROCHEMILLAY:

35 a 37 ca - Mouillats du saule: G-102

Cmne de MARZY:

12 ha 00 a 79 ca - Champs du glin: AI-43[189](*)-44[192]-83[42] - Les treilles: AI-54[183]-55[187](*)-69[185] Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/03/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581021244

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

BC RENOVATION

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 €
Siège social
« La Croix » - Route du Bois Sabot
58640 Varennes-Vauzelles
390 514 131 RCS Nevers

Il résulte de la délibération de l'assemblée générale du 14 février 2018 les modifications ci-après à publier

Anciennes mentions :

Gérants :

M. Pierre COUFFY dt « le Pré des Joncs – Varennes Bourg – 58640 VARENNES-VAUZELLES

M. Jean-Claude BROUILLET dt « La loge des Bois » - 58240 FLEURY SUR LOIRE

Siège social : Le Pré des Joncs – Varennes Bourg – 58640 VARENNES-VAUZELLES

Nouvelles mentions :

Gérants :

M. Pierre COUFFY dt « La Croix » - Route du Bois Sabot – 58640 VARENNES-VAUZELLES

Mme Charlotte COUFFY dt « La Croix » - Route du Bois Sabot – 58640 VARENNES-VAUZELLES

Siège social : « La Croix » - Route du Bois Sabot – 58640 VARENNES-VAUZELLES

Pour avis, la gérance

AL581021199

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 Nevers

CHALONS

SARL transformée en SAS
au capital de 45.000 €
Siège social : La Gare
58190 Tannay
391 680 386 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2018, les mentions ci-après à publier :

Forme

Ancienne mention : Société A Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Dénomination

Ancienne mention : CHALONS S.A.R.L.

Nouvelle mention : CHALONS SAS

Administration

Ancienne mention

Gérant : M. Eric CHALONS, dt place Charles Chaigneau – 58190 Tannay

Nouvelle mention

Président : M. Eric CHALONS, dt 17 rue du Moulin – 58190 Tannay

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

Les cessions d'actions à quelque titre que ce soit à des personnes non associées sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, le Président, E. CHALONS

AL581021209

ENTREPRISE BOURGEOT SA

SA au capital social de 100 000 Euros
Siège social : 33 rue Gambetta
58600 Fourchambault
R.C.S. Nevers 333 857 605

Décision du 23.02.2018

Ancienne mention :

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Michel HAYOT 4 place des Canadiens 94340 Joinville le Pont - RCS Créteil 344 886 726

Nouvelle mention :

Commissaire aux comptes titulaire : AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS 80 rue Cardinet 75017 Paris - RCS Paris 422 774 349

Pour avis.

AL581021239

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 31 janvier 2018, enregistré à NEVERS 1, le 19 février 2018, Dossier 2018 03843 référence 2018 N 00121, a été cédé par :

Monsieur Jacky Jean Raymond LEGAIGNEUR, Agent de Maîtrise TP, et Madame Patricia Juliette Nadine MAHAUX, préparatrice en pharmacie, son épouse, demeurant ensemble à OUROUX EN MORVAN (58230) Savault.

Monsieur est né à SAINT LO (50000), le 11 avril 1967,

Madame est née à SAINT LO (50000), le 23 janvier 1970.

A :

Monsieur Gilles Georges Roland PASCAULT, enseignant, époux de Madame Sonia Michèle BORDIER, demeurant à SAINT LEGER LE PETIT (18140) 1 Les Réaux.

Né à CHATOU (78110), le 22 mai 1966.

Un fonds artisanal d'exploitation d'un établissement permettant de pratiquer

une activité de location d'hébergements touristiques, en gîte d'étape et en chambre d'hôte, et une activité de restauration de table d'hôte, exploité à OUROUX EN MORVAN (58230 Nièvre), lieudit Savault, lui appartenant, connu sous le nom commercial «SAVAUL'DETOUR», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58), sous le numéro 810 136 697.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-NEUF MILLE EUROS (29 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATORZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (14 775,00 EUR),

- aux élément corporels pour QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (14 225,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL581021197

Étude de Maître
Dominique MARTIN
Notaire à Nevers (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Dominique MARTIN, le 9 février 2018, enregistré à Nevers le 22 février 2018, Dossier 2018 04154, référence 2018 N 00129, Monsieur Denis LAUVERGEAT, fromager, et Madame Barbara Annette Yvette CLERON, fromagère, son épouse, demeurant ensemble à Rians (18220) Séry.

Ont cédé à :

Mademoiselle Maeva GIRARD, fromagère, demeurant à Billy-Chevannes (58270) Nanteuil.

Le fonds de commerce de crémerie fromagerie sis à NEVERS (58000), rue Saint

Didier - Marché Carnot, échoppe n° I/09, immatriculé au registre du commerce et

des sociétés de Nevers, sous le numéro 399821602.

Moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR).

L'entrée en jouissance a été fixée au 9 février 2018.

Les oppositions éventuelles s'effectueront en l'étude de Me MARTIN, notaire à Nevers, 1 Pour insertion

Maître Dominique MARTIN,

Notaire.

AL581021212

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GFA DU CHATEAU DE TRACY II

Au capital de 1 137 269.67 Euros
Siège social : Château de Tracy
58150 Tracy Sur Loire
RCS D 421 466 335

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 20 février 2018, il résulte que la collectivité des associés a nommé Madame Marie-Caroline d'Estutt d'Assay, 53 bis rue de la Roquette, 75011 Paris en qualité de co-gérante, à compter du 20 février 2018.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

le représentant légal.

AL581021228

EARL RENIER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 9 000 Euros
Siège social : 7, rue de la Mairie
58300 Charrin
RCS Neversn°800 901 290

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2017 :

- Madame Carole MARGELIDON a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 31décembre 2017.

Pour avis

Le Gérant

AL581021233

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DE LA MAISON MEDICALE

en liquidation
Capital social : 153 668,32 Euros
Siège social : 14 square Alphonse Baudin 58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 442 742 169 R.C.S.Nevers

Le 28 février 2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2018. Mme Marie Odile BOURREUX demeurant 4, rue Louis Paris 58200 Cosne Cours sur Loire, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 4, rue Louis Paris 58200 Cosne Cours sur Loire.

Pour avis.

AL581021181

SCI LE CHAMP PHILIBERT

L'AGE du 05 févier 2018 des associés de la SCI LE CHAMP PHILIBERT, capital 9146 €, siège social à Thianges (58) n° SIRET 434355350 RCS Nevers, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mr PIEUCHOT René demeurant à Cizely (58270) Le Bourg a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Cizely (58270) Le Bourg. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de Nevers. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL581021195

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ROCA MOTOR

SARL au capital de 20.000 euros
Siège social : 17, rue de Charleville
58000 Nevers
349 715 698 RCS Nevers

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2018 a décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Philippe ROCA, dt 17 rue de Charleville – 58000 NEVERS, a été désigné liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social qui devient siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation de la société sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, Ph. ROCA

AL581021200

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI LA GARE

Société Civile
au capital de 2.286,74 euros
Siège social
Moulin de la Tournelle
58430 Arleuf
404 320 210 RCS Nevers

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision collective du 17 février 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Pascal DESBOIS dt « Courty »-58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'ancien siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

Le liquidateur, P. DESBOIS

AL581021201

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI DE LA TOURNELLE

Société Civile
au capital de 4.573,47 euros
Siège social : Moulin de la Tournelle
58430 Arleuf
778 435 040 RCS Nevers

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision collective du 17 février 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Pascal DESBOIS dt « Courty »-58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'ancien siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

Le liquidateur, P. DESBOIS

AL581021202

JFSGB

6 Rue Georges Tardy- 58000 Nevers
SCI en liquidation au capital de 1 500 euros
58000 Nevers
527 717 813 RCS de Nevers

En date du 05/03/2018 L'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/03/2018.

Radiation au RCS de Nevers.

AL581021203

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net
du LUNDI au VENDREDI
dès 8h00

CONCEPT LAVAGE ENTRETIEN AUTO ET NETTOYAGE PRODUCT

Sigle : CLEAN PRODUCT
SARL au capital de 5.000 €
Siège social : Zone d'activité de Chaligny Buisson de Fontenille
58120 Saint Hilaire En Morvan
RCS Nevers 821.772.142

Dissolution

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15 février 2018, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. HENRY Pascal, demeurant lieu-dit Planchot, 58230 Planchez, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Planchot, 58230 Planchez, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL581021207

ETABLISSEMENTS RAYMOND

SARL en liquidation
au capital de 38.112,25 euros
Siège de liquidation : 29, rue Saint-Martin
58000 Nevers
581 880 069 RCS Nevers

Clôture de liquidation

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 30 décembre 2017 au siège de liquidation, a approuvé le compte de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, M. Eric RAYMOND dt 29 rue Saint Martin – 58000 Nevers.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, E. RAYMOND

AL581021238

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORANCY PLAGE

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : Les 3 Soulins 58120 Corancy

Objet : Location de gîtes, terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Capital : 5 000 €

Président : Christian DRU demeurant 25, Grande Rue 21370 Velars-sur-Ouche

Immatriculation au R.C.S. de Nevers Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Agrément des cessions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité de la moitié des associés disposant du droit de vote

Pour avis,

AL581021185

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/02/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : M.R.C

Siège social : 2 Rte de Suilly La Tour, Champcelée, 58150 Suilly La Tour

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 100 €

Objet social : Restauration traditionnelle, café

Gérant : AURELIE DA CONCEICAO, 90 Rue Saint Symphorien, 58150 Suilly La Tour

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581021190

EARL D'APIS

Au capital de 290 400 €
Apis
58410 Entrains-sur-Nohain

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2018, il a été procédé à la création de la société Monsieur Thierry DETABLE prenant effet au 1er février 2018 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile à Responsabilité Limitée

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL D'APIS

Siège social : Apis – 58410 Entrains sur Nohain

Gérant : M. Thierry DETABLE, demeurant à Apis – 58410 Entrains sur Nohain

Capital social : 209 400 € divisé en 2 094 parts de 100 € représentant de biens mobiliers et de numéraires

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le fondateur

AL581021205

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Renaud GROS-LAMBERT, notaire à Voulx du 9 février 2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LIBERTE

Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous biens et droits immobiliers **Siège social** : Château de la Marche 58400 La Marche

Capital : 1500,00 €

Durée : 99 ans

Gérance : Madame Christiane VAVOUIL demeurant à Etampes (91150) 40 rue Saint Martin

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581021206

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers dénommée ABBEBOX, au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 Nevers. Le gérant est Monsieur Teddy GOIN demeurant 16 rue Victor Hugo - 02880 Crouy.

Pour avis

Le gérant

AL581021230

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI COLINE ;

Siège social : 4, Impasse de Clamour – 58320 Germigny sur Loire ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 1 000 € ;

Gérance : Mr Jérôme GARNIER dt à Germigny sur Loire (58) – 4, Impasse de Clamour ;

Immatriculation de la société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL581021232

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05 mars 2018, il a été constitué une SARL dénommée: CILTI SPORT

Objet social : Exploitation, sous toutes ses formes (prestations, location, achat, ...), de tous véhicules de compétition y compris la réparation et la préparation et la participation à toutes compétitions ou épreuves, à tous championnats (écurie de voitures ou autres véhicules de course) ou toutes autres manifestations.

Siège social : 3 route de Mars 58490 Moiry

Capital : 5 000 euros

Gérance : M. Guillaume MAILLARD demeurant 3 bld Victor Hugo 58000 Nevers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581021246

YONNE

DÉMISSION

SCEA LES PRES DE LA CHATELAINE

Capital Social : 3.740 euros
Siège Social : 23 rue de la Châtelaine
89500 Rousson
RCS Sens 753 718 170

Par AGE du 25/12/2015, les associés ont pris acte de la démission de gérance de Madame Catherine GOFFART, née LEBLOND.

AL891021172

NOMINATION

SAS CASIMIR

Le 19.02.2018, les associés de la SAS CASIMIR capital de 228.750 €, siège social à Auxerre (89000) 8, rue Louis Renault, 427 220 082 RCS Auxerre ont constaté la démission du Président à compter du 1.3.2018 et nommé à compter du 1.3.2018 un nouveau Président qui était jusque-là DG.

Ancienne mention publiée : Président : M. Christophe CASIMIR - 16, rue du Pont - Appoigny (89380) – DG : Mme Marie-Odile CASIMIR - 16, rue du Pont - Appoigny (89380)-

Nouvelle mention : Président : Mme Marie-Odile CASIMIR - 16, rue du Pont - Appoigny (89380) – DG : néant.

AL891021200

SCEA LES PRES DE LA CHATELAINE

Capital Social : 3.740 euros
Siège Social : 23 rue de la Châtelaine
89500 Rousson
RCS Sens 753 718 170

Par AGE du 28/02/2018 avec effet rétroactif au 25/12/2015, les associés ont nommé Madame Nathalie PIERSON demeurant 23 rue de la Châtelaine - 89500 Rousson aux fonctions de gérante pour une durée indéterminée.

AL891021224

TRANSFERT DE SIÈGE

PPS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 29 rue de l'Yonne
89500 Marsangy
523 358 356 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 2 Janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du 63 ter route de Véron à Rosoy (89100) au 29 Rue de l'Yonne à Marsangy (89500) à compter du 1er janvier 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL891021207

LE VIN ET LA TERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 550 euros
Siège social : 45 rue de Paris
89200 Avallon
483 442 281 RCS Auxerre

Transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 45 rue de Paris (89200) Avallon au 40 rue de l'Ancien Quai (50100) Cherbourg-Octeville à compter du 31 janvier 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance

AL891021212

LE COEUR DE L'HOMME

SARL au capital de 1 €
Siège social
36 rue Molière 93100 Montreuil
815 314 083 RCS de Bobigny

L'AGE du 01/02/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 33 rue du Luxembourg, 89300 Joigny, à compter du 01/02/2018

Gérant : Mme BEAUVAIS ESTELLE, demeurant 33 rue du Luxembourg, 89300 Joigny

Radiation au RCS de Bobigny et réimmatriculation au RCS de Sens

AL891021241

DU PORT

Société civile immobilière
au capital de 30 489,80 euros
Siège social : 56 rue Pierre Curie
89400 Migennes
377573910 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 16 Février 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 56 rue Pierre Curie, 89400 Migennes au 4, rue Pasteur - 89400 Migennes à compter du 16 Février 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis

La Gérance

AL891021244

SARL BRIOIS-SERVICES

Sarl au capital de 40.000 euros
Siège social : 22 rue Maria Lamy,
89140 Courlon-sur-Yonne
508 736 501 Rcs Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2018, le siège social a été transféré à Courlon-sur-Yonne (89140), 1 route de Sergines.

La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe de tribunal de commerce de Sens (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

La gérance.

AL891021247

S.C.I. LES GRAHUCHES

capital 152€45
siège social :
10 rue Jean de Cognot
89150 Fouchères

Par AGE du 01/03/2018,le siège établi 10 rue Jean de Cognot 89150 Fouchères est transféré à 21 rue Sylvain Dupêchez, apt 257 - 89100 Sens

L'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL891021256

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL DOMAINE MICHEL CALLEMENT

L'AGE du 30.12.2017 des associés de l'EARL Domaine Michel CALLEMENT au capital de 97.740 € siège social à Bleigny-le-Carreau (89230) 2, rue Menot 401 684 386 RCS Auxerre a décidé de réduire le capital d'une somme de 37.140 € et de le porter ainsi de 97.740 à 60.600 € .par annulation de 2.476 parts d'un montant nominal de 15 €. Ancienne mention publiée : Capital social 97.740 € - Nouvelle mention : Capital social 60.600 €. Journal dans lequel a été inséré l'avis de constitution : YONNE REPUBLICAINE. Date du n° du BODACC n°20140063 publié le 31/03/2014. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre

AL891021206

AD CONSTRUCTION

SARL au capital de 100 000 €
21 rue de l'Europe 89100 Maillot
510 657 778 RCS Sens

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2018, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 100 000 € pour le porter de 100 000 € à 200 000 € par incorporation de sommes prélevées en compte courant d'associé.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifié.

Pour avis,

AL891021242

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ZANZIBAR** 5 rue des Ecoles 89630 Quarré-les-Tombes. RCS Auxerre 451128441. CIP 3961

AL891021228

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl M.N.S.** 47 rue Montarmance 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 451111041. CIP 3967.

AL891021229

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl O'DALY'S** 5 avenue Jean-Moulin 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 813274552. CIP 3962.

AL891021230

L'état des créances complété du projet de répartition dans la procédure de liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl CHEZ PASCALINE** 44 rue du Pont 89000 Auxerre RCS Auxerre 811832245 a été déposé en date du 28-06-2018 au greffe du tribunal de commerce de Auxerre où tout intéressé peut en prendre connaissance et présenter réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication au Bodacc. (R.644-2 du Code de Commerce).

AL891021226

Jugement du Tribunal de Commerce de Nevers en date du 21-02-2018 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl CABINET EUROPE IMMOBILIER** 97 bis rue de Lyon 89200 Avallon (agence immobilière). RCS NEVERS 398 600 197. Date de cessation des paiements : 31-08-2016. Les déclarations des créances sont à déposer entre les mains du mandataire judiciaire la SELARL AURELIE LECAUDEY 14 Avenue Marceau BP529 58000 NEVERS, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL891021227

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de la **SAS LAGUILLAUMIE** route des Bries 89380 Appoigny. RCS Auxerre 426520060. CIP 2271.

AL891021231

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Philippe Bruno Jacques GUYARD** 3 rue de l Abreuvoir «Le Bréau» 89240 Lindry. RCS Auxerre 418350567. CIP 3454.

AL891021232

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 arrêtant le plan de redressement sur dix ans de **la Sàrl GARAGE DES GROTTES** 49 bis rue du Gué 89270 Arcy-sur-Cure (entretien réparation vehicules,). RCS Auxerre 525349908. CIP 3898. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL891021233

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de

Monsieur Franck Jean Richard Yannick PEIX 15 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre (Librairie). RCS Auxerre 752804435. CIP 4014. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891021234

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la Sàrl à capital variable **G.A.T.H.** 14 Bis rue Renan 89000 Auxerre (vente d'objets, destinés à l'amélioration du confort de l'habitat.). RCS Auxerre 433996576. CIP 4015. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891021235

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de **la Sàrl NEHORECA** 18 Bis rue de Preuilly 89000 Auxerre (Achat vente d'équipements permettant de combattre la pollution). RCS Auxerre 439629833. CIP 4016. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891021236

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **la Sàrl J.D.S** 1 rue des Ceps 89240 Chevannes (pose de cuisines, salles de bains, plomberie). RCS Auxerre 491352415. CIP 4017. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891021237

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/02/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **LAURENT CHAUFFAGE HABITAT** 20 20 chemin de Ronde 89130 Toucy (installation équipements thermiques et climatisation). RCS Auxerre 533734117. CIP 4018. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891021238

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/03/2018 arrêtant le plan de redressement sur dix ans de la **Sàrl TARDY AGENCEMENT** 1 rue des Compagnons 89290 Champs-sur-Yonne (menuiserie). RCS Auxerre 430210112. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. CIP 3869.

AL891021254

BAT IMPORT

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7650.00 €
Siège social : 9 avenue du Ru
Couvert 89100 Paron
349 901 330 RCS Sens

Avis de modifications

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2018, Monsieur Nicolino (dit Nicolas) RICCI a décidé de démissionner de ses fonctions de gérant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance

AL891021210

SARL unipersonnelle

IMMOBILIER NEUF NOUVELLE GENERATION (INNG)

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000,00 €
Siège Social : 16 Grande Rue
89100 Sens
RCS : 809 952 948 Sens

Par décision de l'Associé Unique en date du 24/02/2018, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 24/02/2018.

Nouvel objet social :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

La commercialisation de maisons individuelles, en amont le conseil et l'assistance au niveau administratif et technique pour la préparation des dossiers,

L'assistance et la négociation à l'octroi de crédits immobiliers,

Réaliser des opérations de formation, de conseil, d'audit, de coaching et de recrutement, destinées aux entreprises, aux administrations, aux personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, et l'organisation de rencontres consacrées à la formation et l'animation de groupes et/ou de manière individuelle dans le domaine de la vente, de la négociation, du marketing et du digitale.

Enseigne :

Par décision de l'Associé Unique en date du 24/02/2018, il a été pris acte de modifier l'enseigne qui devient : IMMOBILIER NEUF NOUVELLE GENERATION.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891021216

GFA DE GLATON

Groupement Foncier Agricole
au capital de 272 395,90 euros
Siège social : Cidex 411
89310 Poilly-Sur-Serein
380 914 788 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 féfvier 2018, la collectivité des associés a :

- Acté la démission de M. Maurice Moreau de ses fonctions de gérant et nommé auxdites fonctions, à compter du 15 février 2018, M. Laurent Moreau demeurant à Poilly-Sur-Serein (Yonne), 1 route de Lichère,

- Décidé de transférer le siège social de la société à Poilly-Sur-Serein (Yonne), 1 route de Lichères. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe de tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la gérance.

AL891021248

CESSION

Notaires

CESSION PHARMA SEL SENS

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 13 février 2018, enregistré à AUXERRE, le 19 février 2018, Dossier 201805368, référence 2018 N 00222 La Société dénommée PHARMA SEL SENS, Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 100000 €, dont le siège est à SENS (89100), 132/134 Grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 478496102 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. A VENDU A : La Société dénommée PHARMACIE DE LA GRANDE RUE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à SENS (89100), 132-134 Grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 833359011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Un fonds de commerce d'officine de pharmacie-commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé, sise à SENS (89100), exploité au 132-134 Grande rue pour lequel le propriétaire failli était : - immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 478496102, -inscrit au tableau du conseil régional des Pharmaciens de BOURGOGNE sous le numéro : 85446/A -son numéro SIRET est le 47849610200011 -son code NAF est le 4773Z Ladite officine ouverte au public en vertu d'une licence d'exploitation délivrée par le Préfecture de l'YONNE le 10 juin 1942 sous le numéro 19 ainsi qu'il résulte du titre de propriété du Cédant. Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au 20 novembre 2017 rétroactivement. moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant : • aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR), • au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR). Le stock a été vendu moyennant la somme de un euro. Concernant les oppositions, domicile est élu au siège du Mandataire-Judiciaire : Société Archibald, prise en la personne de Maître Virginie LAURE, mandataire-judiciaire, à SENS (89100), 1 rue de l'Epée.

AL891021250

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP LELIEVRE-GUENIN
Notaires à Avallon (89)

SCI DU 5 RUE DU CHAPITRE

immatriculée au RCS d'Auxerre
sous le n° 443 441 803,
siège social à Vezelay (89450)
5 Rue du chapitre.

Suivant assemblée générale extraordinaire du 26/02/2018, il a été procédé à un changement de gérance Jean et Anne Marie FAGNART sont décédés respectivement les 12/04/2003 et 11/09/2016 : fin de leur mandat de gérants.

Gilles FAGNART né à Paris (75018) le 29/06/1951, dmt à Liège (Belgique) 3 Rue des Remparts, est nommé gérant.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'Auxerre.

Pour avis

Le notaire.

AL891021215

POKEA SENS BIO

SARL au capital de 100 000 €
2 Avenue Jean Delpech
89100 Sens
829 895 473 RCS Sens

Démission de co-gérant

Suivant l'AGE du 17/01/2018 il a été pris acte de la démission de M. Pascal RECOPE, demeurant 2 avenue Jean Delpech 89100 Sens, en tant que co-gérant à compter de ce même jour.

De ce fait M. Daniel LANGLOIS reste seul gérant.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de Sens.

Pour avis,

AL891021245

SARL GARAGE BVK

SARL au capital de 300 €
Siège social :
27 bis route de ouanne,
89130 Leugny
789 740 719 RCS d'Auxerre

En date du 01/03/2018, le gérant a nommé en qualité de gérant M. Vangansbeke Kevin, demeurant 27 bis route de Ouanne, 89130 Leugny en remplacement de Mme Chiomento Myriam, à compter du 01/03/2018.

Modification au RCS d'Auxerre

AL891021221

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PCH UNION

Société Civile au capital de 20 000 €
Siège social : 35 Rue de Mondereau
89100 Sens
493 356 158 RCS Sens

Avis de dissolution

L'AGE réunie le 14/02/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Philippe HEURTEVIN pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé 35 Rue de Mondereau, 89100 Sens . C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis. Le Liquidateur

AL891021156

EARL AGIN

Earl au capital de 94 990,98 euros
Siège social : Ruzé – 89150 Jouy
397 477 159 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 15 février 2018, l'associé unique de l'Earl Agin a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 février 2018, et sa mise en liquidation amiable.

Didier Agin demeurant à Jouy (Yonne), 8 Ruzé, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Ruzé – 89150 Jouy.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891021203

CHARNY CHASSE ET PECHE

SAS en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social : 6, rue des Ponts
89120 Charny - 800 008 187 RCS Sens

L'AGO réunie le 31/01/2018 a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus de sa gestion à M. Jacques BAUWENS demeurant 49, rue Fonteine Bourgoin 45210 Ferrieres en Gatinais de le décharger de son mandat de liquidateur et de constater la clôture de la liquidation, à effet du 30/11/2017. Dépôt des comptes au RCS de Sens. Pour avis, le liquidateur.

AL891021213

SAVE LOGISTIQUE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7.800 €
Siège : 9 rue d'En-Bas, 89570 Beugnon
Siège de liquidation : 9 rue d'En-Bas
89570 Beugnon
RCS Auxerre 439 089 384

L'Assemblée Générale réunie le 22 février 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric SCHNELL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d' Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL891021252

Notaires

AVIS DE DISSOLUTION

Office notarial LENDAIS & Associés,
Notaires à Villeneuve sur Yonne (Yonne),
8 Quai du Commerce.

Avis de dissolution de société Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à Villeneuve sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 27 février 2018 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 31 décembre 2017 de la société dénommée «SCM CLAUDE SERRES ET LAURENCE LEBRETON» société civile de moyens ayant son siège social à Villeneuve sur Yonne (89500), 55 rue Carnot, au capital de 1.036,82 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 311 975 734 , et la nomination de Monsieur Claude SERRES, gérant associé, en qualité de liquidateur. Toute correspondance et notification seront valablement adressées au siège de la société, où siège des opérations de liquidation est fixé. Le dépôt des actes et pièces relatives à cette dissolution sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Sens

AL891021185

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

CONVOCATION

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'YONNE
20 avenue de la Paix
89000 St Georges sur Baulches

ASSEMBLEE GENERALE 2018

Convocation

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne se déroulera :

le samedi 21 avril 2018, à 8 h 30
Salle des Fêtes des Joinchères
à Venoy(89290)
Ordre du jour

► Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2017

► Rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation morale et les activités de la Fédération

► Présentation et adoption des nouveaux statuts et des modifications du Règlement Intérieur

► Rapport des Commissions Fédérales

► Bilan des projets associatifs

► Opération Petit Gibier

► Marais de la Vallée de la Druyes

► Rapports du Trésorier et du Commissaire aux Comptes

► Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 (documents comptables consultables au Siège de la Fédération)

► Affectation du résultat

► Vote du montant des cotisations fédérales et des diverses participations 2018-2019 (Service Général et Service d'Indemnisation des Dégâts de Grand Gibier)

► Approbation du budget 2018/2019 (documents consultables au Siège de la Fédération)

► Vote des diverses résolutions

► Demande d'autorisation pour toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeubles fédéraux

► Examen des vœux

► Propositions des dates d'ouvertures et de clôtures de la chasse 2018/2019, heures journalières de chasse, chasse en temps de neige…

► Présentation et approbation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024

► Questions diverses

Conformément à l'article 11 des Statuts et à l'article 7 du Règlement Intérieur :

- Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent. Selon les dispositions du Règlement Intérieur approuvé à l'Assemblée Générale du 19 décembre 2003 et modifié le 19 avril 2008, le titulaire du permis de chasser, membre de la Fédération qui veut voter individuellement à l'Assemblée Générale doit, vingt jours avant celle-ci, adresser à la Fédération la copie du document de validation annuelle de son permis de chasser sur laquelle il aura collé son timbre-vote (code barre), pour être inscrit sur la liste électorale.

- Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la Fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

- Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent de la Fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle. A défaut ou en cas de contestation, la superficie retenue sera celle validée dans le cadre des plans de chasse pour l'année en cours. Il pourra être demandé un justificatif de territoire.

- Les adhérents de la Fédération qui disposent de pouvoirs (50 maximum) en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont ils disposent et les timbres-vote des personnes qu'ils représentent.

La Fédération arrête ces listes avant l'assemblée. Tous les adhérents de la fédération peuvent en prendre connaissance au siège de la Fédération pendant les huit jours précédant l'assemblée. Ils peuvent consulter la liste de l'ensemble des adhérents.

- Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.

- En outre, pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée, soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours, adressée par écrit et reçue au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance.

Le Président
O. LECAS

AL891021225

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Convocation à l'Assemblée Générale

ASSOCIATION LES JARDINS DE LA CROISIERE

5 chemin de la croisière
89100 Sens

Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :

Le mardi 13 mars 2018 de 9h30 à 12h

à la maison Familiale rurale du Sénonais

24 rue Haute 89100 Gron

Ordre du jour : compte de résultat et bilan 2017, rapport d'activité, projets 2018 et question diverses

Le président : Michel Jouan

AL891021240

MODIFICATION DE STATUTS

DE OLIVEIRA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Chemin de la Grève
89500 Villeneuve-sur-Yonne
483 624 821 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal des prises de décisions de l'Associé unique du 28 février 2018, il résulte que:

Forme

• Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

• Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

• Ancienne mention :

Gérant : Monsieur FERNANDES DE OLIVEIRA Géraldo demeurant au 9 Chemin de la Grève à Villeneuve-sur-Yonne (89500).

• Nouvelle mention :

Président : Monsieur FERNANDES DE OLIVEIRA Géraldo demeurant au 9 Chemin de la Grève à Villeneuve-sur-Yonne (89500).

Admission aux Assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL891021139

POUR VOS ANNONCES LÉGALES On s'occupe de tout !
Tel. 03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
✓ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
✓ ATTESTATION DE PARUTION PAR FAX OU MAIL
✓ RELECTURE ATTENTIVE DE VOS ANNONCES AVANT PARUTION
✓ MODÈLES D'ANNONCES À VOTRE DISPOSITION
✓ DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00
Terres de Bourgogne

Notaires

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Office notarial LENDAIS & Associés, Notaires à Villeneuve Sur Yonne (Yonne), 8 Quai du Commerce. Avis de dissolution de société Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à Villeneuve Sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 27 février 2018 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la clôture de la liquidation de la société dénommée «SCM CLAUDE SERRES ET LAURENCE LEBRETON» société civile de moyens ayant son siège social à Villeneuve Sur Yonne (89500), 55 rue Carnot, au capital de 1.036,82 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 311 975 734 ,dont la dissolution est publiée dans ce même journal, à compter du 9 février 2018. Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Claude SERRES demeurant à Villeneuve Sur Yonne (89500), 56 rue Carnot, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL891021253

➜ AVIS DE CONSTITUTION

CERFRANCE 60

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 février 2018, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : PA MANAGEMENT

Capital : 1 000 euros

Siège Social : 60 Route de la Mothe – 89120 Charny Orée de Puisaye

Objet :

- La gestion de la carrière de Jockeys, - Le management des Jockeys dans le cadre des courses hippiques, l'organisation de leur emploi du temps, - La mise en relation des Jockeys et des propriétaires de chevaux, - La recherche auprès des entraîneurs des courses permettant aux Jockeys d'exercer leur activité, à savoir de concourir le plus possible, - Détermination par l'agent mandataire des jours de courses et hippodromes sur lesquels doivent se rendre les Jockeys, dont il a la responsabilité, - L'achat, la vente, la création et l'exploitation de toutes agences destinées à la promotion, la gestion de la carrière des Jockeys, - L'achat et la vente de chevaux, - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément :

Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Président : Monsieur CHEREAU Pierre-Alain, Alexandre, demeurant 21 Les Bertins – 89120 Charny Orée de Puisaye

Immatriculation : au RCS de Sens

Pour avis,

Le Président

AL891021209

Étude de Maître Damien FONTENEAU, Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530), 9, rue de Paris.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530), 9, rue de Paris, le 20 février 2018, enregistré à Auxerre, le 22 février 2018, sous la référence 2018 N 00235, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : SCI CECV.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : Sens (89100) , 20 rue de la République .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Mme Véronique FAVART, demeurant à Cassaigne (32100), Lieudit Médicis.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis. Le notaire.

AL891021214

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 19 janvier 2018, il a été constitué une société civile :

Dénomination : JOHNSTON SMITH GLOBAL,

Siège : 10 Promenade de l'Ouest, Véron (Yonne),

Objet : Détention et utilisation de tous biens mobiliers,

Durée : 99 ans, Capital : 100 Euros,

Gérance : Alexander SMITH, demeurant 500 Westover Dr # 11692, Sanford, NC 27330, (Etats Unis d'Amérique), et Jennifer JOHNSTON, demeurant 500 Westover Dr # 11692, Sanford, NC 27330, (Etats Unis d'Amérique),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées cidessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL891021218

SARTORIAL WORKS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-FLORENTIN en date du 13/02/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARTORIAL WORKS,

Siège social : 42 grande rue, SAINT-FLORENTIN (89600)

Objet : e-commerce, le design et la distribution de collections de mode pour hommes et femmes, la création et la diffusion de contenus digitaux, la création de contenus rédactionnelles et photographiques, la création, production et diffusion audiovisuelle, la création de campagnes de publicités et relations publiques, la publicité en ligne.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2.000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

Président : - Madame Sonya Glyn NICHOLSON, demeurant 42 grande rue, SAINT-FLORENTIN (89600),

Directeur Général : - Greg JACOMET, demeurant 42 grande rue, SAINT-FLORENTIN (89600),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis, le président

AL891021219

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/02/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : L'ESCAPADE DE BOURGOGNE

Siège social : 7 Rue de Picardie, 89800 Maligny

Forme : SAS

Nom commercial : L'ESCAPADE DE BOURGOGNE

Capital : 1000 Euros

Objet social : Organisation d'oenotourisme et d'événements avec toutes autres activités commerciales

Président : Monsieur Arnaud Bahier demeurant : 7 rue de Picardie , 89800 Maligny élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Monsieur Joffray Choquet demeurant : 18 route l'étang , 89450 Vézelay

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891021222

CHEZ JOELLE

EURL au capital social de 5 000 €
5 Grande Rue- 89510 Passy
RCS Sens en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2/03/2018, il a été constitué une SARL :

Dénomination sociale : CHEZ JOELLE

Forme : SARL

Siège social : 5 Grande Rue à Passy (89510)

Capital social : 5 000 €

Objet social : Restaurant, salon de thé, pizzeria, crêperie, brasserie et ventes à emporter de produits alimentaires

Durée : 99 ans

Gérant : DUMOTIER Joëlle, demeurant 28 rue de la Résistance à Passy (89510)

Immatriculation au RCS Sens

Pour avis

La gérante

AL891021243

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PARON en date du 26/02/2018, il a été constitué une société d'exercice libéral par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ES SERHIR,

Siège Social : 24 allée des Arcades, Paron (89100)

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 870.000 euros

Président : Monsieur Mohammed ES SERHIR, demeurant 16 rue du général de Gaulle, Villebougis (89150),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL891021246

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sens du 22/02/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : APCARS

Siège : 22 Avenue Lucien Cornet, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 200 euros

Objet : Achat, vente de véhicules d'occasion et service carte grise - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Audrey MARTIN, demeurant 9 Rue Pierre Simonet - 89100 St Denis les Sens - La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis - Le Président

AL891021251



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Agriculture urbaine

Quand les villes se mettent au vert

À l'invitation de GreenFlex, une agence privée dédiée au développement durable, plusieurs acteurs de l'agriculture urbaine ont réfléchi à l'avenir et aux modèles de cette dernière.


Crédit : CGB

Les potagers peuvent être installés sur les toits des bâtiments

Selon la FAO, l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes. Elle serait pratiquée par 800 millions de personnes dans le monde. On estime qu'en 2050, 70 à 80 % de la population mondiale sera citadine. Aujourd'hui, cette activité se développe et les villes françaises n'échappent pas à la règle, pourtant il faut s'interroger sur la pérennité des modèles à mettre en place. Pour Virginie Bernois, directrice conseil chez GreenFlex, l'agriculture urbaine a pour objectif de produire, distribuer et transporter dans des zones urbaines et périurbaines à destination des urbains. *«C'est une agriculture qui s'adapte au contexte et aux enjeux. Les modèles ne seront pas les mêmes s'il s'agit d'une friche, d'une terrasse ou d'un balcon»*. Grégoire Bleu, co-fondateur de la Boîte à champignons-Upcycle et président de l'Afop, estime que trois grands modèles émergent : *«le modèle de type productif attrait par exemple aux fermes verticales qui fleurissent en Asie ; l'agriculture récréative concerne pour sa part les jardins ouvriers ou des initiatives comme «La boîte à champignons», et puis il y a l'agriculture RSE, celle qui devient prétexte : elle va reconnecter les gens à la production là où c'était impensable, comme au sein d'un établissement scolaire difficile»*.

La grande distribution s'intéresse aussi à l'agriculture urbaine pour, selon Sandrine Mercier, directrice développement durable chez Carrefour *«proposer, dans le cadre de la biodiversité, aux clients des produits ultra frais cueillis le jour même, qui ont du goût et qui présentent 0 kilomètre alimentaire»*. L'enseigne a ainsi mis en place, en partenariat avec la start-up Agripolis, sur le parking de son magasin de Sainte Geneviève-des-Bois un potager vertical de 300 m2 cultivé en aéroponie. Il se compose de colonnes de cultures où l'eau et les nutriments autorisés en agriculture biologiques, circulent en circuit fermé.

Faisabilité et rentabilité

Autre initiative : le magasin de Villiers-en-Bière a installé sur son toit un potager de 1 000 m2 où sont cultivées une centaine d'espèces avec l'aide des élèves du lycée agricole et horticole Bougainville de Brie-Comte-Robert. *«Nous essayons de produire des variétés que ne font pas nos producteurs locaux pour ne pas les léser. Quant aux prix, nous visons ceux du bio et nous nous efforçons d'expliquer notre démarche aux clients qui sont réceptifs et demandeurs de produits sains et locaux»* explique Sandrine Mercier. Tous les acteurs s'accordent sur un point : chaque projet doit être mûrement réfléchi en termes de faisabilité et de rentabilité. **«Pour les toits, il faut une certaine portance, donc cela limite les possibilités pour les potagers. Il est parfois plus facile de les intégrer sur les bâtiments à construire»** souligne Sandrine Mercier. *«Fabriquer une serre coûte environ 150 euros le mètre carré à la campagne, deux fois plus en ville et près de 1 000 euros sur un toit»* estime pour sa part Grégoire Bleu qui ajoute : *«la résilience et la frugalité en termes technologiques vont être les mots clés pour ne pas s'embarquer dans des projets non viables. Il faut aussi veiller à être capable de vendre 100 % de sa production et au vu du prix du mètre carré en ville, veiller à ce qu'il y ait une bonne productivité au m².»* Et de conclure : *«Il y a des modèles qui peuvent paraître absurdes à première vue mais qui ne le sont pas. Ainsi produire des fraises toute l'année peut être valable si pour ce faire on récupère la chaleur des bâtiments»*.

VALÉRIE GODEMENT

En Belgique aussi

Steven Beckers, l'architecte belge co-fondateur de l'agence Lateral Thinking Factory (économie circulaire) et de Building Integrated Greenhouses, a développé sur près de 4 000 m² une ferme aquaponique sous serres sur le site des abattoirs d'Anderlecht, une première en Europe pour l'agriculture urbaine. Des déjections de poisson pour fertiliser la terre, et faire pousser des plantes ou des légumes en ville, tel est le principe de l'aquaponie (contraction d'AQUAculture et d'hydroPONIE). Steven Beckers estime qu'il faut utiliser les technologies avancées en faveur de l'agriculture urbaine et multiplier ce genre d'initiative.

Coin cuisine

Poêlée de pommes aux noisettes torréfiées, sauce au chocolat noir (pour 4 personnes)

Temps de préparation :
10 à 20 minutes.
Temps de cuisson : 5 à 10 minutes.

Ingrédients :
- 4 pommes,
- 20 grammes de beurre,
- 2 cuillères à café de miel,
- 60 grammes de noisettes,
- 100 grammes de chocolat noir pâtissier.

Réalisation :
Peler les pommes et les tailler en fins quartiers.
Les poêler avec le beurre le miel.
Les faire dorer en les gardant légèrement al dente.
Concasser les noisettes dans un mortier et les faire torréfier (griller) quelques instants dans une autre poêle sans matière grasse.
Casser le chocolat dans un bol puis le faire fondre au bain marie (ou deux fois une minute au micro-ondes en remuant à la cuillère entre les deux périodes de chauffe).
Sur chaque assiette de service disposer harmonieusement les pommes parsemées de noisettes concassées torréfiées.
Servir le chocolat dans de petites coupelles individuelles placées au bord de l'assiette ou directement sur les sur les fruits poêlés.



Vient de paraître

Le bio en famille

«Petit élevage familial bio, chèvre, mouton, basse-cour, âne, cheval, vache, cochon» est un ouvrage d'Anne Denis publié aux éditions Terre vivante.
Si vous avez un peu de terrain et un minimum de temps à consacrer à l'élevage, vous pouvez vous lancer en ayant tout de même au préalable réfléchi à votre projet. Cet ouvrage rédigé par Anne Denis qui pratique l'élevage depuis une trentaine d'années dans sa propriété de trois hectares aussi bien pour entretenir son terrain que pour son autoconsommation va vous aider à déterminer quels sont vos atouts, vos ressources et vos objectifs. Avez-vous de l'eau disponible sur votre terrain, ou plutôt un grand espace à entretenir ? Pouvez-vous consacrer à vos animaux une à deux heures par jour ou une heure par semaine ? La première partie du livre répond à ces questions et la seconde se concentre sur chaque animal avec des fiches détaillant le type d'élevage qui vous convient le mieux. La réglementation n'est pas oubliée et des portraits d'éleveurs sont autant d'exemples à comparer avec vos propres envies.



V.G.

Prix : 25 euros
www.terrevivante.org



INDRE-ET-LOIRE (37)

Paroles de jeunes



VENTE DIRECTE

Fromages, viande de chèvre, Rémi et Sandra Mabilleau se sont lancés dans la transformation et la vente directe par goût du relationnel. Un choix qui nécessite de communiquer et de se mettre des limites pour ne pas sacrifier son temps libre.

« Nous ne voulons pas nous enfermer »

Sandra et Rémi Mabilleau sont sur la même longueur d'onde : être éleveur et au contact du client, oui, mais ne pas passer toute sa vie au travail. Elle, originaire du Chinonais, et lui, de la région angevine, ont repris au 1er janvier 2015 une exploitation caprine à Villandry (37). Chacun gère sa partie. Sandra assure la transformation fromagère, la vente, la traite, les soins aux animaux et la reproduction. Rémi se consacrant à l'alimentation des chèvres et aux cultures. De ce côté-là, pour le maïs ensilage et l'orge, le semis direct a remplacé le travail du sol. Les jeunes éleveurs ont fait le choix d'une production dessaisonnée, avec des mises-bas en septembre, une centaine par an. La plupart des chèvres sont en lactation longue, une cinquantaine étant en reproduction, seulement des jeunes, ayant eu une lactation au maximum. Le taux de renouvellement n'est donc pas très élevé. Depuis cette année, les nullipares sont inséminées, pour que la génétique s'améliore plus rapidement.

Transformer pour se diversifier

Avec une exploitation bien mécanisée de 350 chèvres pour une production de 400 000 litres de lait, et 92 hectares de cultures, le couple bénéficie de la bonne conjoncture en lait de chèvre, et de bonnes premières années. *« La laiterie avec laquelle nous travaillons nous a beaucoup soutenus dans notre projet. On a un interlocuteur direct et ils sont toujours là pour nous conseiller »,* se réjouit Sandra Mabilleau. Parce qu'ils souhaitaient se diversifier, Sandra et Rémi se lancent

> *« On ne peut pas être dispo 24h/24 pour les clients, on aime notre travail mais on a une vie à côté. »*



Sandra et Rémi Mabilleau sont sur la même longueur d'onde : être éleveur et au contact du client, oui, mais ne pas passer toute sa vie au travail. DR

dans la transformation fromagère en 2016, en aménageant un laboratoire et une cave d'affinage. *« C'était aussi pour que Sandra ait sa partie à elle, de transformation fromagère et vente »,* commente Rémi. L'activité reste modeste, 10 000 à 15 000 litres seulement étant transformés en faisselles, crottins, bûches…, mais la qualité est privilégiée par rapport à la quantité. En janvier 2017, ils ont ajouté une corde à leur arc avec la commercialisation de viande de chèvre. Une fois par trimestre, trois ou quatre chèvres de réforme sont abattues et transformées par l'abattoir de Bourgueil (à 30 km) en saucisses, merguez, pâté, rillettes, épaule, ou encore gigot.

Des débouchés adaptés à leur choix de vie

Les produits sont vendus à la ferme les lundis et mercredis matin, et les clients peuvent prendre rendez-vous pour passer à un autre moment. *« On ne peut pas être dispo 24h/24 pour les clients, on aime notre travail mais on a une vie à côté »,* tient à rappeler Sandra. Deux apprentis les aident d'ailleurs dans leurs différentes tâches afin de les soulager. Le Gaec Mabiquette livre également ses produits à deux épiceries et un restaurant locaux. Les jeunes éleveurs ont choisi de ne pas brader leurs produits et de travailler avec ceux à qui les prix conviennent. *« Nous aimerions aussi essayer de travailler avec des comités d'entreprise,* poursuit Rémi. *Nous avons eu une première expérience et ça s'est bien passé. »* Le couple ne désire en revanche pas faire les marchés, *« trop gourmands en temps »,* avance Rémi. *« On souhaite garder du temps libre,* ajoute Sandra. *Et puis ce n'est pas la même clientèle. Nous, ce qu'on recherche, c'est la confiance entre les clients et nous, et être traités avec respect. Les gens qui viennent à la ferme sont avenants. Ils ont fait la démarche de se déplacer et considèrent notre travail ».*

Ils aiment

- Etre leur propre patron
- Le relationnel avec les gens
- Gérer leurs horaires

Ils n'aiment pas

- La paperasse
- Les normes et contraintes trop nombreuses et changeantes

Faire connaitre ses produits

Avec ces différents débouchés de vente directe, les jeunes éleveurs s'en sortent bien et, pour faire mieux connaître leurs produits, ils n'hésitent pas à organiser des demi-journées de dégustation. La dernière a tout de même attiré 150 personnes. *« C'est l'occasion aussi de faire de la publicité pour les collègues puisqu'on invite des producteurs locaux à vendre leurs produits. Comme ça, l'offre est un peu plus complète pour les visiteurs. Il peut y avoir du vin, du miel, des plantes aromatiques… »* Sandra et Rémi ont aussi participé à l'organisation d'un marché de Noël local, en proposant un burger original avec steak de chèvre et fromage de chèvre ! Des évènements qui correspondent à leur démarche, *« nous voulons avoir des tâches diversifiées et ne pas nous enfermer dans notre exploitation »,* résume Rémi. *« Le fait d'avoir gardé du temps libre nous permet de prendre du recul pour réfléchir à ce qu'on fait et aux façons de le développer. C'est important »,* souligne sa compagne.

Nadine Dumazet